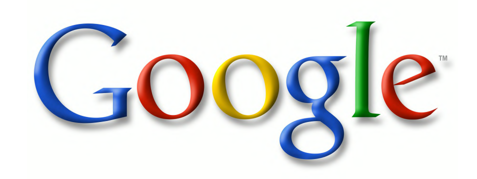
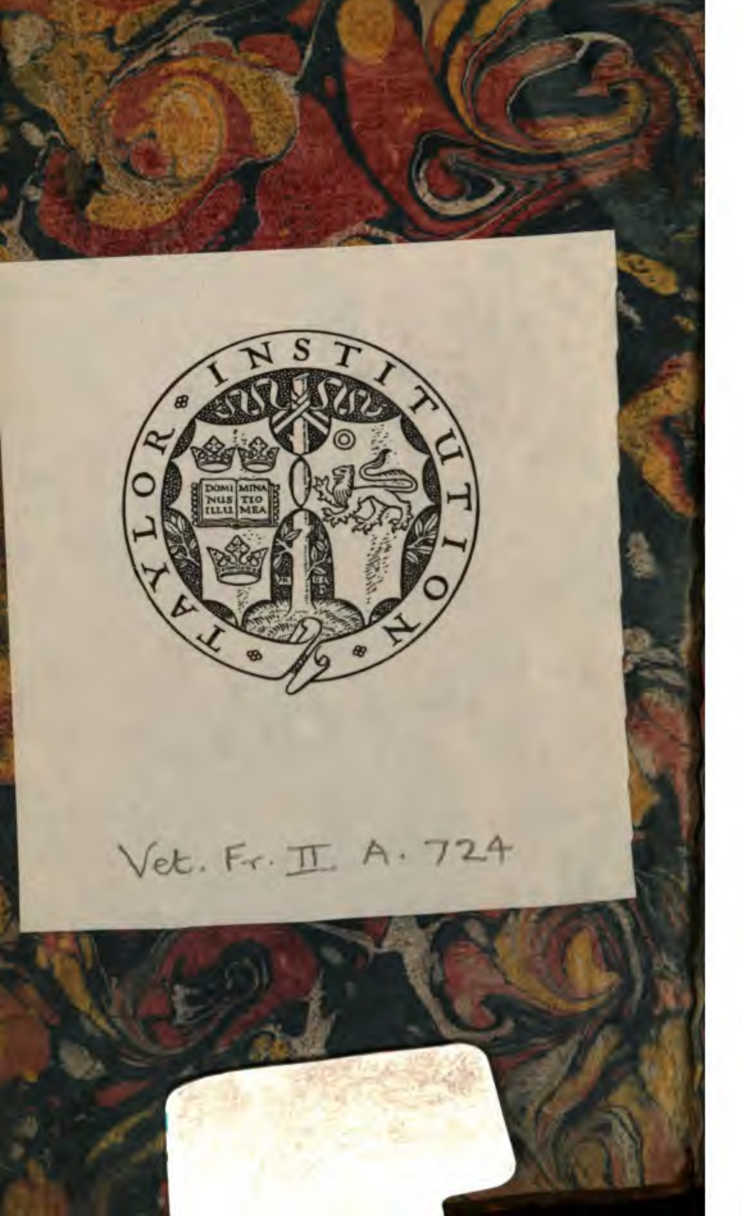

Google




TAYLOR INSTITUTION
DOMINUS ILLUMINATIO MEA



LETTRES HISTORIQUES.

LETTRES HISTORIQUES.

LETTRES HISTORIQUES,

POUR SERVIR DE SUITE à l'Histoire des Révolutions de la Grande-Bretagne, & à l'Histoire Militaire & Civile des Ecossois au Service de France.



A EDIMBOURG.

M. DCC. LIX.

Et se trouve à Paris chez GANEAU, rue Saint Severin.



AVERTISSEMENT.

DE tous les Monumens dont ſe compoſe l'Hiſtoire, les Mémoires particuliers, & les Lettres, lorſque ces Ecrits ſont contemporains ou peu éloignés des temps dont ils parlent, ſont ſans contredit les plus ſûrs & par conſéquent les plus précieux. On ne peut donc ramaſſer avec trop de ſoin toutes ces ſortes de Piéces, ni trop multiplier les Collections ſemblables à celle-ci.

La premiere des Lettres Hiſ-

LETTRES HISTORIQUES.

cette Nation belliqueuſe alliée presque de tout temps à la France, & attachée par les plus grands intérêts à cette Couronne. Elles ſont terminées par les Preuves, qui conſiſtent en pluſieurs Traités d'Alliance, en des Priviléges & des Lettres de Naturalité générales accordés par pluſieurs de nos Rois à toute la Nation Ecoſſoiſe.



LETTRES



LETTRES HISTORIQUES.

PREMIERE LETTRE.



OUS êtes obéi, Monsieur : voici enfin ce que mes recherches, & la familiarité dont le feu Comte de Darwentwater m'a toujours honoré pendant que j'ai été sous ses ordres, & même auparavant, m'ont appris des principaux évenemens d'une vie qui méritoit d'être plus durable, si la vertu pouvoit en éloigner le terme. J'aurois

pu, avec raison, vous représenter mon impuissance à remplir un objet si digne de talens supérieurs aux miens. Mais, persuadé de votre indulgence, j'entreprends de rendre à sa mémoire une partie de ce qui lui est dû.

Sans m'engager dans le détail d'une généalogie qui seroit trop longue à déduire, je vais exposer en deux mots ce que c'est que la Maison de Ratcliffe. On la croit d'origine Saxonne: elle a fleuri pendant plusieurs siécles dans les Provinces de Northumberland, de Cumberland & de Lancastre.

Tous ses dégrés de filiation sont marqués par autant de dégrés d'illustration. On voit sous Henri V. le Chevalier Thomas Ratcliffe avoir de Marguerite, fille du Chevalier Pars

de Kendal, entr'autres enfans, Jean qui épousa l'héritiere de Darwentwater, Gouverneur du Château de Fronsac en Aquitaine, & sous Henri VI, Roi d'Angleterre, Sénéchal de ce Duché, puis Ambassadeur à Arras, pour traiter avec le Dauphin. Il eut le commandement de Calais, lorsque le Duc de Bourgogne assiégea cette place. Il fut aussi Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, & il laissa de son mariage avec Elisabeth, fille & héritiére de Gaultier, Baron de Fitzwater, Jean qui fut chef de Justice dans la partie du Trent *, & Grand Maître de la Maison du Roi sous Henri VII. Il exerça, avec Gaspard, Duc de Bedford, la charge de grand Sénéchal du Royaume, au Sacre de la Reine Elisabeth. Robert son fils lui succéda

* Riviere.

Il accompagna Henri VIII. dans son expédition à Tournay, & commanda l'avant-garde de l'armée aux ordres du Comte de Surrey. Il se signala avec tant de valeur & d'habileté, que la vicomté de Fitzwater lui fut conférée, avec l'Ordre de la Jarretiére & la Comté-Pairie de Sussex. Henri VIII. accorda à ce Comte la charge héréditaire de grand Ecuyer Tranchant, aux sacres des Rois & Reines. Il fut ensuite grand Chambellan d'Angleterre. Henri, son fils, fut du vivant de son pere Chevalier du Bain, & eut dans l'expédition contre l'Ecosse le commandement de 1600. demi-lances. Il fut un des premiers qui se déclara pour la Reine Marie. Il eut la charge de commandant & de chef de Justice général dans la partie méridionale du Trent. Il fut Chevalier de la Jar-

retiére, dignité à laquelle Marie joignit une faveur unique, en accordant à ce Seigneur, pour récompense de ses grands services & de ses belles actions, le droit de se couvrir en présence de sa Souveraine, & de transmettre cet honneur à sa postérité.

Thomas, son fils, avoit été Ambassadeur de la Reine auprès de l'Empereur Charles-Quint, & ensuite auprès du Roi d'Espagne. Il fut encore nommé Viceroi d'Irlande, & chef de Justice du Trent, puis Chevalier de la Jarretiére, & Capitaine des Gentilshommes Pensionnaires. La Reine Elizabeth le fit aussi son Vice-Roi en Irlande. Il fut deux fois Ambassadeur à Vienne, Président pour la Reine dans la partie du Nord, & Général de l'armée qui marcha contre les

Ecossois, & dans le commandement de laquelle il s'acquit, par sa valeur & par ses talens, une grande réputation. Il fut du Conseil privé de sa Souveraine, & un des Commissaires nommés pour traiter d'un mariage entre cette Princesse & le Duc d'Anjou. Henri, son frere & son héritier, fut envoyé en Ecosse pour représenter la Reine, en qualité de Parrein du Prince Henri, fils du Roi. Il se trouva à l'expédition du Comte d'Essex sur Cadix en Espagne, & il fut décoré de l'Ordre de la Jarretiére. Il mourut sans postérité. Les grands biens de cette Maison furent alors partagés entre plusieurs héritiers.

Je passe maintenant à la branche de Ratcliffe-Darwentwater. Le Chevalier François de Ratcliffe fut créé Baronnet par Jacques I en 1619. Du

mariage de ce dernier provint François de Ratcliffe, décoré des titres de Comté de Darwentwater, Vicomte de Langley, & Baron de Tendal par Lettres-Patentes du 24 Août 1687, sous le Regne de Jacques II. Il mourut dans son Château de Dilston, en Northumberland. Edouard, son fils épousa Marie Tudor, fille naturelle de Charles II. Roi d'Angleterre. Leurs enfans furent Jacques, Comte de Darwentwater, qui fut décapité à Londres le 24 Février 1716; François, décédé peu auparavant, & Charles dont il s'agit ici.

Un seul fils, qu'avoit laissé Jacques de son mariage avec la fille du Chevalier Webb, étant mort jeune, Charles son oncle succéda à tous ses droits. Il devint en conséquence Comte de Darwentwater,

Vicomte de Langley, Baron de Tendal, Pair & Chevalier Baronet de la Grande-Bretagne, Colonel au Régiment d'Infanterie Irlandoiſe de Dillon, au ſervice de Sa Majeſté Très-Chrétienne.

Cet homme vertueux naquit au Château de Dilſton, dans la Province de Northumberland, & fut placé au ſortir de l'enfance au Collége du Pleſſis à Paris. Les progrès qu'il fit dans ſes études & dans ſes autres exercices, donnerent de lui les plus belles eſpérances. A peine eut-il atteint ſa dix-ſeptiéme année, & fut-il de retour dans ſa patrie, que la mort enleva la Reine Anne le premier Août 1714.

Quelque bien affermi que l'Electeur de Hanovre crût l'être ſur le Trône de la Grande-Bretagne, peu

s'en fallut qu'il ne s'en vît renversé. Le Duc d'Ormond, & quelques autres personnes de la plus haute naissance, avoient montré trop d'opposition à ses intérêts, pour demeurer tranquillement dans un Etat où ce Prince étranger étoit le maître. Le Duc passa en France, & de-là à la Cour de Jacques III.

Ce Prince, de son côté, songeant à profiter des troubles qu'excitoit son parti, publia un Manifeste qui justifioit clairement ses droits à la Couronne de la Grande-Bretagne, dont la mechanceté & l'injustice de quelques Sujets rebelles eussent voulu faire douter.

Cependant la fermentation augmentoit. Le Comte de Marr, depuis Duc, nommé son Général en Ecosse, arbora l'étendard Royal, fit

proclamer son Souverain légitime dans les Villes de Perth, d'Aberdeen, d'Inverneff, & s'empara de plusieurs petites Places. D'un autre côté, le Duc d'Argile, à la tête de l'armée Angloise s'avança jusqu'à Sterling. Sur ces entrefaites, on forma le projet de surprendre le Château d'Édimbourg : il devoit s'exécuter le 9 de Novembre 1714, & il fut sur le point de réussir. Divers Seigneurs, chefs de l'entreprise, n'avoient, à ce qu'ils pensoient, rien négligé pour en assurer le succès. Cependant, par un défaut d'attention, pour n'avoir pas soigneusement comparé la hauteur des murailles avec les échelles de corde, le coup manqua totalement. Un Sergent, nommé Ainesly, un Caporal & deux Soldats de la garnison qui depuis ont souffert le dernier sup-

plice, étoient du complot, & destinés à attacher au parapet les échelles de corde, qui malheureusement se trouverent trop courtes. Les momens étoient précieux ; mais pendant qu'ils s'écouloient inutilement, la Ronde du Château venant à passer, découvrit l'entreprise, & obligea ceux qui y étoient engagés à chercher leur salut dans la fuite. Le Duc de Marr, joint par le Marquis de Seafort, & par d'autres Chefs de Tribus, résolut de se transporter au-delà du Forth *. Sur cet avis, le Duc d'Argile fit venir de l'artillerie, traversa la riviere sur le pont de Sterling, & se prépara à combattre les troupes de Marr, avant leur passage. Deux raisons l'y déterminoient, le terrein de Dumblaine favorable à la Cavalerie, en quoi

* Riviere d'Ecosse.



il étoit très-supérieur, & la gelée survenue, qui rendant la glace praticable, le mettoit hors d'état de garder tous les postes. Il se présenta donc aux Ecossois le 13 Novembre : ceux-ci l'attendirent avec leur valeur ordinaire, & delà la bataille qui se donna le même jour à Sherifmore.

Ce combat commença à midi. L'armée du Duc de Marr n'étoit pas de 6000 hommes. Les Anglois, au contraire, plus forts en cavalerie, étoient encore supérieurs en infanterie. Leur droite, par l'avantage du lieu, fit plier l'aile qui lui étoit opposée ; mais les Montagnards Ecossois tomberent avec une valeur si décidée sur le centre & la gauche, qu'ils les renversérent totalement.

La déroute devenoit générale, & les plus braves tournoient le dos,

lorſque les ténebres firent ceſſer l'action. Les deux partis reſterent ſur le champ de bâtaille pendant la nuit, mais conſidérablement affoiblis, & ils s'en éloignérent le lendemain. La perte fut grande de part & d'autre; il y périt un grand nombre d'Officiers de marque.

Cet événement ne permit pas à Jacques III. de balancer à ſe rendre en Ecoſſe. Il fit ſon entrée à Dundée, & il y reçut le ſerment de fidélité, ainſi qu'à Aberdeen, à Perth, &c. Il ſembloit que ſes forces duſſent augmenter à chaque inſtant; mais les meſures que prit Georges, l'impoſſibilité où ſe trouverent par-là les ſujets fidéles de Jacques de le joindre, & le défaut de ſecours de la part des Souverains de l'Europe, le contraignirent de repaſſer la mer. Il débar-

qu'a * accompagné du Duc de Marr, & d'autres Seigneurs, & il choisit sa retraite dans les Etats du Saint Pere.

Tandis que ses amis agissoient avec tant de vigueur en Ecosse, on n'étoit pas demeuré oisif en Angleterre. A l'approche des troupes détachées de l'armée du Duc de Marr, le Comte de Darwentwater, & Charles de Ratcliffe son frére, s'empressérent de les joindre avec ce qu'ils purent rassembler de vassaux, au nombre d'environ 300 hommes, auxquels s'unirent le Lord Baron de Widrington, le Lord Vicomte Kenmure, & M. Foster.

Leur marche fut accompagnée d'un incident très-heureux, qui vint augmenter leur confiance, en leur apprenant que M. Lancelot d'Ering-

* En France.

on avoit saisi par surprise le Château de l'Isle Sainte, gardé par des Soldats de la garnison de Berwick, qu'on relevoit chaque semaine. Le Gouverneur de cette Place, frappé de la nouvelle, crut devoir tout mettre en usage pour réparer cette perte, & il y envoya un corps de troupes assez considérable. Ce détachement marcha à la basse marée par la grêve, attaqua le poste, & l'emporta l'épée à la main. M. Erington dangereusement blessé, après avoir donné des marques de courage distinguées, fut pris & mené prisonnier à Berwick, d'où il eut le bonheur de se sauver. Enfin on joignit quelques Ecossois à Kelso. Jacques III. y fut proclamé solemnellement avec un applaudissement général & des fanfares militaires ; & l'armée, si on peut appeller

de ce nom environ 1400 hommes, se porta sur Penrith. Au lieu d'ami qu'on s'attendoit d'y trouver, on fut informé que la Milice du Pays nommée le *Posse-comitatus*, assemblée par le Lord Lansdale & l'Evêque de Carlisle au nombre de 14000 hommes, se préparoit à résister; mais l'embarras qu'ils donnérent ne fût pas grand. Malgré leur supériorité, à peine apperçûrent-ils les troupes de Jacques III, qu'ils s'abandonnérent à la fuite. Le Prélat métamorphosé en guerrier, pensa être pris. Les armes dont les fuyards couvroient la campagne en se sauvant, le bagage & quelques prisonniers, furent les fruits de la victoire. Pour les morts, on n'eut pas de peine à les compter. Fier de cet avantage, le Comte de Darwentwater se présenta devant Appleby; capitale

capitale de la Province de Westmorland qui ne fit aucune résistance, non plus que Kendal. Ce succès engagea quelque Noblesse à se déclarer pour leur légitime Souverain, & tous ensemble tournerent vers Lancastre.

M. Chartres, Colonel, & les autres Officiers du parti de la Cour, vouloient couper le pont & désarmer un vaisseau qui se trouvoit près de la Ville, pour se servir de son canon & disputer le passage. Mais les habitans jugeant que cela les exposeroit au pillage, on capitula. Jacques fut proclamé sur la grande place au son des instrumens, & des cris réitérés de vive le Roi. Il s'y trouva, indépendamment des revenus publics, beaucoup d'armes & six piéces de canon. M. Foster nommé Commandant, se prépara ensuite à s'emparer du pont

de Warrington, qui l'auroit mis à portée de se rendre maître des riches Villes de Manchester & de Liverpool. En conséquence, on se porta à Preston, place presqu'ouverte, afin d'en faciliter la tentative. Malgré les espions & les parties qui battoient la campagne, faute de vigilance de leur part, on étoit toujours incertain des mouvemens de l'armée de George; mais bientôt, on fut informé de son arrivée à Wigan où elle établit son quartier général. L'allarme étant fondée, M. Jean Farquerson, Colonel d'un mérite distingué, se porta au pont de Ribble avec cent hommes, & M. Foster s'avança lui-même pour reconnoître. Il n'y fut pas long-tems, sans voir paroître l'avant-garde ennemie, ce qui le contraignit de gagner promptement la place. Une

faute irréparable, fut d'avoir retiré le corps dont on vient de parler, & de n'avoit pas retranché la ruelle conduisant à la Ville, qui par cette précaution auroit été hors d'insulte. En effet il ne se trouvoit de gués qu'à une distance commode, pour être disputés avec avantage : il n'y avoit aucun bateau aux environs, & le passage étoit fort escarpé, étant bordé par des haies très-élevées & presqu'impénétrables, ce qui présentoit des obstacles difficiles à surmonter; d'ailleurs on avoit du canon, & les ennemis en étoient dépourvus. C'est dans ce lieu que le parricide Cromwel fut si vigoureusement repoussé par les Royalistes, qu'il y eût péri, si la bonté de son cheval ne l'eût sauvé.

Le Général Wills qui commandoit les ennemis ne se rebuta point, &

s'avançant avec précaution, il dispo-sa ses attaques. Les bons sujets de Jacques ne demeurerent pas de leur côté dans l'inaction. On forma quatre retranchemens principaux : le premier, un peu au-dessous de l'Eglise, sous les ordres de M. Mackintosh, Brigadier ; le second étoit placé au bout d'une rue, qui aboutissoit à la campagne : les deux autres barricades, l'une au moulin, l'autre dans la rue de Liverpool, étoient soutenues par la Noblesse volontaire, ayant à sa tête le Comte de Darwentwater, Charles, son frere, dont il est question dans ces Mémoires ; le comte de Nithisdale, les Lords Wintoun, Kenmure, Milord Charles Murray, &c.

Les trois premieres barrieres essuyerent tout le feu des attaques, qui commença par la barriere au-dessous de l'Eglise, mais le Brigadier Makin-

tosh les reçut avec tant de fermeté, qu'ils se retirerent dans le plus grand désordre. Telle étoit la position des choses, lorsque l'ennemi apprenant que la rue qui va à Wigan étoit entierement ouverte, & que les maisons qui auroient dûes être occupées par de l'Infanterie, étoient vuides, s'y porta avec les Regimens de Preston & les Dragons Honnywood, & s'empara de ces maisons mal-à-propos négligées, particulierement d'une très-élevée appartenant au Chevalier Haughton, d'où la barriere prochaine se voyoit à revers. Le combat néanmoins recommença avec une nouvelle furie : le Général Wills vit tomber ce qu'il avoit de plus intrépides soldats ; le Lord Forester, Lieutenant Colonel, reçut plusieurs coups & le Major Preston y fut blessé mortellement. Je ne puis passer ici

sous silence la généreuse action de M. Nicolas Wogan, gentilhomme Irlandois d'un grand mérite, qui eut la générosité de sortir du retranchement, pour faire transporter cet Officier dans la Ville, où il fut soigneusement pansé, & qui reçut, en rendant ce charitable office, une blessure à la joue. Quoique de notre côté le carnage fût moins considérable, on perdit plusieurs personnes de considération. M. Farquerson de Rocksley, Capitaine, y ayant eu la jambe cassée, fut transporté à une Auberge qui servoit d'Hôpital, où après avoir demandé un verre de liqueur, il dit tout haut: *Allons, Messieurs, à la santé de notre Maître; Quoique je ne puisse plus agir, ma volonté est toujours la même, je vous souhaite toute sorte de bonheur.* Après quoi, l'amputation

ayant été faite, ce brave & fidele sujet rendit le dernier soupir. M. Clifton, & M. Brereton, moururent aussi glorieusement. L'acharnement n'étoit pas moins grand ailleurs. Le parti de la maison d'Hanovre y fut obligé de se replier en confusion. Le troisiéme combat se donna à la barriere de la rue qui menoit à Lancastre. Les troupes de George y furent également maltraitées, & laisserent nombre de morts avec une grande quantité de blessés & de prisonniers. Jusqu'alors la victoire paroissoit se décider contre la Cour : ses gens accablés par-tout, n'osoient presque plus se présenter, & s'ils continuerent l'action jusqu'à la nuit, ce fut assez mollement.

Dans cet intervalle le Général Carpenter survint avec un puissant renfort, & se saisissant de toutes les ave-

nues, il ôta aux assiégés tout espoir de secours. Notre petite armée reconnut alors sa triste situation. Si on eût cru le Comte de Darwentwater, & Charles Ratcliffe, son frere, qui se comporterent en héros, de l'aveu de leurs ennemis mêmes *, on auroit fondu sur les ennemis, pour vaincre ou mourir. Mais M. Foster & son Conseil pancherent à se rendre par capitulation, & en conséquence un Colonel fut envoyé pour traiter. Cette mission ne fut pas heureuse. Le Général Wills voulut qu'on se rendît à discrétion : en vain tâcha-t'on de le fléchir, il demeura ferme.

Cependant comme la plûpart des Officiers & des soldats étoient contraires à cette capitulation si dure pour ob-

* Voyez la Relation Angloise imprimée à Londres en 1717.

tenir un traitement plus doux, M. Dalziel, Capitaine, fut détaché dans l'intention de faire accorder une courte treve, pendant laquelle on pût au moins délibérer avec plus de liberté. Déja il partoit, lorſque M. Cotton, Capitaine, envoyé par le Général Wills, parut avec un Dragon & un Tambour, & demanda une derniére réponſe. Sur les difficultés faites de ce que le feu continuoit toujours, il envoya ſon Tambour avec ordre de le faire ceſſer : mais celui-ci ayant été tué, la conférence n'aboutit à rien. Le moment fatal de la reddition arriva enfin : une terreur panique ébranla M. Foſter & ceux de ſon avis. Le Comte de Darwentwater & les plus intrépides qui s'oppoſoient à des conditions ſi humiliantes, ne purent prévaloir. L'ennemi fut donc mis en

possession des postes qui pouvoient encore tenir, & la suite de cette facilité fut pour le plus grand nombre une rude captivité, qu'ils arroserent de leur sang. Les plus distingués d'entre les prisonniers, étoient le Comte de Darwentwater, Charles de Ratcliffe, le Vicomte de Kenmure, le Lord Comte de Wintoun, le Lord Baron de Widrington, &c. qui furent conduits à Londres, sous une bonne escorte. On eut quelques égards pour ces illustres captifs pendant leur route; mais parvenus à la Capitale, ils apprirent bientôt à quoi ils devoient s'attendre. M. Tauton, Major général, alla à leur rencontre jusqu'à Highgate, à quelques milles de Londres, suivi de deux Bataillons des Gardes à pied, munis de cordes pour lier les prisonniers, comme les plus

grands criminels. Dans cet état, dont l'humiliation apparente semble mettre la vertu dans un plus beau jour, on commença la marche en quatre divisions, chaque prisonnier mené par un soldat, le Général à la tête. Ils furent conduits à travers les insultes d'une populace aussi aveuglément furieuse que brutale, aux prisons de la Tour, de la Marshalsea, de Newgate & de la Flotte, lieux d'horreur où ils étoient destinés à être enfermés. Les Pairs furent mis à la Tour, & Charles de Ratcliffe, avec quelques autres, à Newgate. L'humanité se révolte au récit d'un pareil traitement, qui a scandalisé toute l'Europe, & que nous avons vu réitérer en 1745. Il est facile de sentir combien un procédé de cette nature, à l'égard de tant de braves gens qui s'étoient rendus à discrétion,

eſt contraire aux loix militaires. L'hiſtoire des guerres civiles qui ont agité la France, l'Eſpagne & d'autres Souverainetés de l'Europe, ainſi que le témoignage de pluſieurs Généraux, auxquels les priſonniers eurent recours dans leur extrémité, en ſont de ſurs garants. Inutilement les ſollicitations furent-elles employées pour obtenir grace, ou du moins un ſurſis; en vain cita t'on les exemples de clémence des plus puiſſans Potentats; il n'appartient qu'à des Rois légitimes, vrais peres de leurs peuples, de ſentir la nature.

Les épouſes des Pairs condamnés, accompagnées de vingt Dames du premier rang, vinrent préſenter à la Chambre des Communes une Requête en faveur des proſcrits. Ni l'Orateur, ni aucun Membre, ne

voulut s'en charger. Cependant M. Bracebridge se leva & proposa de la recevoir, ce qui causa un débat très-vif. M. Walpole, Président du Comité secret, fit un long discours dans lequel il représenta qu'il étoit étonnant de voir qu'il y eût des Membres assez hardis pour parler en faveur de gens pris en rébellion ouverte, & qui n'avoient pas même voulu, pour mériter leur pardon, découvrir le moindre article de la conspiration dans laquelle ils étoient entrés. Cette harangue étoit remplie de tout le fiel & de la dureté d'un ennemi de parti; elle fut appuyée par M. Boscawen, le Général Stanhope, &c. Ce dernier ajouta qu'il remarquoit avec chagrin qu'on avoit tant d'egards pour les soulevés, qu'ils trouvoient des défenseurs parmi leurs accusateurs, & le

moyen de divifer un Parlement jufques-là fi bien uni. Le Chevalier Richard Stéele fit enfuite une ample differtation dont l'objet étoit d'émouvoir la compaffion. Il fut foutenu par MM. Fuller, Shippon & autres Membres; fur quoi l'infléxible Walpole, afin d'en prévenir les effets, propofa de s'ajourner à huit jours. Son opinion l'emporta à la pluralité de 162 voix contre 45.

Les Dames fe rendirent auffi à la Chambre des Pairs, où leur demande fut examinée. Le Duc de Richemond annonça qu'il avoit une Requête à préfenter en faveur du Comte de Darwenwater: un autre conclut à s'ajourner. Le Comte de Derby s'y oppofa, & la matiére mife en délibération, 51 voix l'emporterent fur 41. que le Mémoire des accufés feroit

admis. Le ſuccès cependant n'en fut pas favorable. George répondit aux Membres qui s'y intéreſſoient, *Mylords, je ferai en cette occaſion ce qui ſera le plus convenable à l'honneur de mon gouvernement, & à la ſureté de mes Royaumes.* Les ordres avoient été donnés pour l'exécution du Comte de Darwentwater, du Comte de Nithiſdale, & du Vicomte de Kenmure. On apprit que le ſecond s'étoit heureuſement ſauvé dans les habits de ſon épouſe, qui étant de même taille que lui avoit pris les ſiens, & étoit demeurée dans la chambre de ſon mari, pendant qu'il gagnoit Calais dans la nuit. Ce tour d'adreſſe s'exécuta d'autant plus facilement, qu'il fut accordé aux femmes de faire leurs adieux à leurs maris.

Le 6 Mars 1716. à la pointe du

jour, un détachement de huit cens hommes des Gardes à pied occupa toutes les avenues de la Tour & de l'échafaud, qui le soir précédent avoit été tendu de drap noir.

Sur les dix heures, les deux infortunés Pairs furent conduits au Bureau des Vaisseaux de transport, & un quart d'heure après, le Comte de Darwentwater parut sur le funeste Théâtre. Il se jetta d'abord à genoux, & il tira de sa poche deux petits Livres de priéres qu'il parcourut pendant quelques minutes. S'étant ensuite relevé, il demanda d'un air serein au Sherif de parler : voici la traduction de son discours.

» Prêt à comparoître devant le Tri-
» bunal du Tout-Puissant, où, quoi-
» qu'indigne de ses divines bontés,
» j'espere trouver la miséricorde que la puissance

» puissance humaine m'a refusée ici-
» bas. J'ai mis tous mes soins à me
» réconcilier avec Sa Majesté suprê-
» me, en demandant avec l'humilité
» la plus profonde, pardon de tous
» les péchés de ma vie, & je prie
» tous mes freres Chrétiens de join-
» dre leurs prieres aux miennes, afin
» de l'obtenir. Je dois maintenant
» réparer le scandale que je puis
» avoir donné, lorsque devant mes
» Juges je me suis avoué coupable.
» Ceux qui eurent quelqu'accès au-
» près de moi, m'assurerent qu'ayant
» incontestablement été pris les armes
» à la main, l'aveu de mon préten-
» du crime n'étoit qu'une preuve
» que je m'étois soumis; & on s'ef-
» força de me persuader que cette
» action étoit aussi permise, que de
» signer des actes publics, dont les

» préambules rouloient sous le nom
» de la personne qui est placée au-
» jourd'hui sur le Trône de la Grande-
» Bretagne. Mais je ne suis que trop
» convaincu que j'ai blessé par-là ma
» fidélité envers mon Souverain, n'en
» ayant jamais reconnu d'autre que
» Jacques III. pour mon Roi légi-
» time, qu'indépendamment de mon
» devoir, une inclination naturelle
» depuis mon enfance pour lui per-
» sonnellement, m'a toujours porté
» à servir avec zéle ; & eût-il été d'u-
» ne Religion différente de la mienne,
» je me serois également dévoué à
» son service, ainsi que mes ancêtres
» ont fait pour ses prédécesseurs ; y
» étant obligé par les Loix divines &
» humaines. C'est pourquoi, si j'ai
» agi indiscretement dans cette affai-
» re ; cela ne doit point réjaillir sur

» l'innocence. Je n'ai voulu nuire à
» personne, mais servir mon Prince
» & ma Patrie, & cela sans aucu-
» ne vue d'intérêt, dans l'espérance
» que j'engagerois par l'exemple que
» je donnois, mes compatriotes à
» remplir leur devoir : Dieu qui lit
» les secrets de mon cœur, y voit
» la vérité. Quelques moyens m'ont
» été proposés pour me sauver la vie ;
» mais comme ils étoient incompa-
» tibles avec mon honneur & ma
» conscience ; je les ai rejettés avec
» mépris : car, avec la grace de Dieu,
» je préférerois la mort la plus cruel-
» le à des jours rachetés par une bas-
» sesse. Quel bonheur pour moi, si
» je pouvois, en sacrifiant ma vie,
» contribuer au service de mon Maî-
» tre, au bien de ma chere Patrie, &
» au rétablissement de l'ancienne &

» fondamentale constitution du gou-
» vernement de ces Royaumes, sans
» lequel une paix durable & un véri-
» table bonheur ne peuvent être leur
» partage ! C'est alors que je mour-
» rois avec joie ; mais puisque je ne
» sçaurois me flatter d'une telle féli-
» cité, je ne puis qu'implorer le Sei-
» gneur de verser ces mêmes dons sur
» ma bien-aimée Patrie, & je prie
» sa divine Majesté d'accepter ma vie
» comme un léger sacrifice à cette fin.
» Je meurs dans la Religion Catho-
» lique, Apostolique & Romaine en
» paix avec tous les hommes, & (j'en
» rends graces à Dieu) même avec
» ceux de l'Etat qui ont le plus tra-
» vaillé à ma perte. Je pardonne vo-
» lontiers à d'autres qui ont indigne-
» ment semé des faussetés de moi,
» & j'ai la ferme espérance d'être

» pardonné des égaremens de ma
» jeunesse par la miséricorde infinie
» du Tout-Puissant, à qui je recom-
» mande mon ame. *Amen.*

P. S. » Si le Prince qui gouverne
» m'avoit accordé la vie, je me serois
» cru obligé par reconnoissance de ne
» jamais prendre les armes contre lui.«

Après la lecture de cet écrit, le Comte le donna au Sherif *, en le priant avec instance de le faire imprimer sans y rien changer, l'assurant que pour prévenir cet inconvénient, il en avoit laissé une copie à un de ses amis, afin qu'on pût les confronter. Il ôta ensuite son habit de velour noir qu'il donna à l'Exécuteur, avec deux grosses pieces d'or. Après une courte priere, il posa avec fermeté sa tête sur le billot, & elle fut emportée d'un

* Officier qui préside aux exécutions.

coup de hache. Le Bourreau en l'empoignant cria, selon l'usage, *voici la tête d'un traître, Dieu conserve le Roi Georges.*

Ce Seigneur, dont la fidélité, la valeur, la droiture, la bienfaisance, l'humanité & la libéralité, lui attiroient l'estime universelle, fut chéri de son Roi, de ses amis, & des peuples de sa Province, qui trouverent toujours en lui un cœur si noble, qu'il n'étoit heureux que lorsqu'il faisoit du bien.

Le Comte laissa, pour pleurer sa mort, une tendre épouse, un fils & une fille, veuve aujourd'hui du Lord Baron de Petre. Ses biens passerent à son fils, qui mourut le 10 Janvier 1732. Ils furent alors confisqués, & destinés à l'entretien de l'Hôtel Royal *

* Nommé en Angleterre l'Hôpital de Greenwich.

des Matelots Invalides. Charles de Ratcliffe, le plus proche héritier, ayant été proscrit, perdit tout son droit d'héritage. Cette triste scene achevée, le Vicomte de Kenmure fut conduit au lieu fatal, accompagné de deux Ministres de l'Eglise Anglicane : il y trouva son fils aîné, qu'il embrassa tendrement, & cette derniére séparation toucha vivement les spectateurs. Le Sherif ayant demandé au Vicomte s'il ne feroit pas de discours, il répondit fierement : *qu'il n'étoit point venu pour haranguer, mais pour mourir*, & il donna dix guinées à l'Exécuteur, qui ne lui enleva la tête qu'au second coup. Les Parens de ces deux Seigneurs ayant obtenu de les faire inhumer où ils jugeroient à propos, leurs corps furent transportés aux lieux de leur

destination. Deux morts si illustres sembloient devoir suffire à la vengeance de la Maison de Hanovre, mais il lui falloit encore d'autres victimes. On vit bientôt Londres & les Provinces inondées de sang. Les sieurs Gascoigne & Oxburgh, entr'autres fidéles sujets, scélerent de leur sang l'attachement qu'ils avoient pour leur Souverain légitime. Voici une Lettre du premier, que vous pourrez trouver digne de curiosité.

Aux Ducs de MARLBOROUGH & d'ARGYLE.

MILORDS,

En examinant le procès du Comte de Wintoun, j'ai trouvé que les Généraux Wills & Carpenter ont déclaré que nous nous étions rendus à discré-

tion ; que le premier a donné son avis sur une capitulation de cette nature, & que l'autre n'a pas jugé à propos de s'expliquer. Cette circonstance nous a tellement surpris, que nous avons cru devoir recourir aux avis d'autant d'Officiers Généraux qu'il a été possible. Celui du Chevalier Jean de Bellasis, contenu dans sa Lettre dont je joins ici une copie, est conformément à tous les autres, que la vie doit être sauve. Nous sommes informés, Milords, de quelle maniere les peuples d'Arragon, de Valence & de Catalogne pris *à discrétion*, ont été traités, & nous trouvons partout que les vainqueurs ne se sont point crus en droit de les faire mourir. Notre situation est toute semblable, & nous pensons par cette raison pouvoir en argumenter. Quelle foule

d'autres exemples ne pourrions-nous pas citer ! Mais vos Grandeurs connoissent trop parfaitement cette matiére, pour qu'il soit besoin d'ajouter rien. Nous espérons donc de votre justice que vous voudrés bien communiquer votre pensée à cet égard aux Avocats à qui les usages & les loix de la guerre sont peu familiers. Les Maréchaux de France sont d'accord avec le Chevalier Bellasis, & j'ose assurer que le Prince Eugène de Savoye est du même avis. Mais, Milords, c'est vous qui déciderés de notre sort. Nous prenons Dieu à témoin, que par les termes *de discrétion*, nous avons entendu *que notre vie seroit épargnée.* Si cependant, Messeigneurs, vous êtes d'un autre sentiment, il faudra nous soumettre à la volonté divine, &c. *Signé*, R.

GASCOIGNE. De la prison de Newgate le 20 Mai 1716.

Lettre du Chevalier Bellasis, dont il est fait mention dans la précédente.

MONSIEUR,

Pour répondre à votre Lettre du 8, par laquelle vous me demandés mon sentiment sur le mot de *Capitulation à discrétion*, il y a long-tems que j'ai quitté le service ; mais autant que je puis me le rappeller, les troupes qui se rendoient à cette condition, avoient *la vie sauve*, & je ne connois point de regles ni d'usages à la guerre qui y soient contraires. Les malheureuses circonstances où vous vous trouvés, ainsi que votre Famille, m'affligent au dernier point, & je m'esti-

merois heureux, s'il étoit en mon pouvoir de vous secourir. Je suis, &c. *Signé*, JEAN-BELLASIS.

Cette déclaration n'aboutit cependant à rien. M. Paul, Ministre de l'Eglise Anglicane, & M. Hall, Juge de paix, avec nombre d'autres braves Sujets, furent condamnés à la mort. Tous firent paroître dans cette rude épreuve la fermeté qu'inspire la vertu, & ne quitterent la vie, qu'en exhortant les Spectateurs à être fideles à l'auguste Maison de Stuart.

Tant d'exécutions inspirérent aux autres captifs la pensée de tout mettre en usage, pour se soustraire à la vengeance dont ils étoient menacés : plusieurs y réussirent, & entre autres le Comte Charles de Ratcliffe dont il s'agit. La prison de Newgate est partagée en deux parties par une arcade, sous

laquelle le Public passe. Cet illustre prisonnier ayant obtenu la permission d'aller voir un de ses amis détenu de l'autre côté de la prison, son Domestique, aussi adroit que fidele, de concert avec son Maître, proposa au Porte-clef de prendre un verre de vin d'Espagne dans un cabaret voisin. L'offre fut acceptée à condition que cette petite buvette se feroit sur le comptoir. Dans le moment M. de Rateliffe descend & se présente à la porte, où sa demeure dans l'autre partie de la prison l'empêchoit d'être connu, se glisse sans difficulté, fait semblant de marchander une canne à un Porte-balle, qui assura que c'étoit un étranger, passe au milieu de la Garde, s'échappe, gagne le bord de la mer, & se sauve en Flandres. Tiré d'un péril si pro-

chain, puisqu'il avoit reçu sa sentence de mort, il y passa quelque tems à se perfectionner dans les connoissances convenables à une personne de sa qualité.

La tranquillité du séjour le fit penser à se marier, & il jetta les yeux sur la jeune Charlotte de Levingston, Comtesse-Paire de Newbourg, Vicomtesse de Kinnaird de son chef, & veuve de M. de Clifford, fils aîné du Baron-Pair du même nom, dont elle avoit eu deux filles, Françoise & Anne de Clifford. Sa recherche fut bientôt agréée; & le Mariage fut conclu à Bruxelles en 1725.

De tous les avantages qui peuvent faire l'ornement du sexe, aucun ne manquoit à cette Dame. Sa beauté, qui auroit beaucoup flatté une autre, fut toujours regardée par elle comme

une distinction médiocre. Jamais plus de douceur, de modestie, de piété n'accompagna mieux l'élévation du rang, que chez elle. Son ame fut toujours inviolablement attachée à son Epoux ; elle cherchoit dans ses desirs la loi qu'elle se prescrivoit. Présente, elle ne puisoit que dans ses regards les sujets de sa joie : absente, elle n'avoit d'autre inquiétude, que celle de ne le pas voir ; d'autre crainte, que celle de le perdre. Enfin elle ne respiroit que pour lui plaire, & ne sembloit vivre qu'en lui. Charitable envers les pauvres, qui trouvoient toujours en elle une mere prête à les secourir, elle se retranchoit presque le nécessaire, pour soulager les malheureux. Grande dans l'adversité, rien ne fut capable d'altérer sa soumission aux décrets de la Providence. Plus

grande encore dans la prosperité ; elle ne s'en prévalut jamais ; & après l'avoir vûe si résignée aux pieds du Tout-Puissant, sur la mort de son digne Epoux, on doutera toujours laquelle de la bonne ou de la mauvaise fortune, elle supportoit avec le plus de courage. Elle n'a survécu que peu d'années à son mari, étant morte à Londres le 4 Août 1755.

Charles de Ratcliffe, que nous nommerons, depuis la mort de son neveu, le Comte de Darwentwater, transporta son séjour des Pays-Bas à Rome, afin de faire sa cour à un Roi, pour le service duquel il avoit tout sacrifié. Peu de tems après son arrivée dans cette Ville, la guerre se ralluma dans une partie de l'Europe. Le Baron de Riperda, auparavant Ambassadeur des Provinces-Unies à

Madrid,

Madrid, avoit quitté le service des Etats-Généraux, & s'étoit attaché à l'Espagne, qui étoit alors en guerre avec la Cour Impériale, à cause de la Sardaigne & de la Sicile dont elle s'étoit presqu'entierement emparé.

Ce Ministre proposa dans ces circonstances une paix particuliere avec l'Empereur; & la négocia secretement à Vienne. Il y eut quatre Traités. Par le premier du 30 Avril 1724, il étoit reglé que la France & l'Espagne ne pourroient être unies: celle-ci cédoit le droit de reversion qu'elle s'étoit réservé sur la Sicile; on accordoit à Don Carlos, Infant d'Espagne, la succession éventuelle des Duchés de Parme & de Plaisance; la Ville de Livourne devoit demeurer port franc à perpétuité; on

confirmoit la Sardaigne à la Maison de Savoye. Le second Traité du 1er Mai étoit entre l'Espagne & l'Empire. Le troisième du même jour, concernoit le commerce entre Leurs Majestés Impériale & Catholique. Le dernier enfin, contenoit une Alliance défensive entre les deux Souverains.

Ces arrangemens déplurent également à l'Angleterre & à la Hollande. La première voyoit avec jalousie les sommes que l'Espagne s'obligeoit de fournir à l'Empereur. Elle n'étoit pas plus contente des avantages que ce Prince avoit obtenu pour le commerce, & sachant que l'Espagne souhaitoit passionnément la cession de Gibraltar, elle se douta bien qu'une fois délivrée de la crainte des armes Impériales, elle en tenteroit la conquête. Ce qui choquoit la Républi-

que de Hollande, c'est que l'Empereur, possesseur des Pays-Bas, avoit établi à Ostende une Compagnie des Indes, que le Roi d'Espagne s'étoit engagé par le Traité de Vienne de protéger. Quoique cette Paix ne fût rien moins qu'avantageuse à l'Espagne, Riperda en fut magnifiquement récompensé; mais il ne tarda guéres à demander la démission de ses emplois qui lui fut accordée le 14 Mai 1726, avec une pension. Cependant la frayeur s'empara de lui, & appréhendant d'être arrêté, il se réfugia chez M. de Stanhope, Ministre d'Angleterre.

Une conduite si irréguliere le déclara criminel; la Cour le fit arrêter, & conduire dans une Forteresse. Ce fut un nouveau grief qui rompit la bonne intelligence, qui avoit subsisté

entre les deux Couronnes depuis les Traités conclus à Madrid le 13 Juin 1721. Riperda, dans le tems de son Ministère, avoit travaillé à se faire une protection en Angleterre. La Cour de Londres instruite par lui que celle de Madrid se disposoit à se ressaisir de Gibraltar, qu'elle considéroit comme un bien acquis par son accession à la quadruple Alliance, ne trouva pas de meilleur moyen, que d'envoyer une flotte pour empêcher le retour des Gallions; & mettre par-là l'Espagne hors d'état de fournir à l'Empereur les subsides stipulés. Les hostilités commencérent en Amérique : les Gallions arrivérent cependant, & le Roi d'Espagne ne balança plus à assiéger Gibraltar. Cette place avoit été pourvüe à propos; l'Empereur ne fournissoit aucun se-

cours ; les Alliés de la Grande-Bretagne menaçoient : on travailla donc à remedier à ce que le Traité de Vienne avoit d'irrégulier. On convint d'abord des préliminaires ; le Congrès fut de nouveau indiqué à Soissons, & le siége de Gibraltar fut levé.

L'année 1728. se consomma en négociations inutiles. Le Congrès de Soissons ne fut pas plus heureux que celui de Cambray. Les Puissances enfin se réunirent, & à Séville il fut conclu une Alliance défensive. On donna à la Grande-Bretagne la satisfaction qu'elle exigeoit ; ensuite conjointement avec la France, elle s'obligea d'assurer la succession éventuelle de Toscane, de Parme & de Plaisance à l'Infant Don Carlos ; & afin de la lui conserver, il fut déterminé qu'on

introduiroit dans les places de Porto-Ferraio, de Livourne, de Parme & de Plaisance 6000 hommes de garnison Espagnole, au lieu des Suisses stipulés dans les Traités antérieurs. Les Puissances contractantes se rendirent garantes à perpétuité du droit & possession de l'Infant & de ses successeurs.

L'Empereur prit prétexte de ce changement, pour s'opposer à l'entrée de ce Prince & de ses troupes. En 1731, Antoine Farnèse, Duc de Parme & de Plaisance, mourut sans postérité. L'Infant Don Carlos appellé à cette succession par la quadruple Alliance, fit l'année suivante son entrée à Florence le 9 Mars, à Parme le 9 Octobre, & à Plaisance le 23 du même mois.

L'opposition de l'Empereur déter-

mina Philippe V. à envoyer en Italie une Armée, commandée par le Comte de Montemar, sous les ordres de l'Infant. On entra dans le Royaume de Naples, & Dom Carlos en fut proclamé Roi le 25 Mai.

Charles Edouard, Prince de Galles, âgé de 13. ans ne manqua pas cette occasion, pour signaler ses premieres armes, en suivant le parti de Don Carlos. Ce jeune Héros y acquit une réputation qu'il a depuis très-glorieusement soutenue. Le Comte de Darwentwater accompagna avec empressement le digne fils de son Souverain. Les Impériaux ne tarderent pas à paroître, & ils camperent près de Bitonto, petite Ville du Royaume de Naples, située au territoire de Bari, avec un Evêché suffragant de cette derniere place; dans une belle plaine

à trois lieues du Golfe de Venise.

Les deux armées ne demeurerent pas long-tems en présence sans combattre. Les Allemans postés avantageusement dans des clos dont les terres avoient par-tout des murs d'appui de plus de quatre pieds, attendirent leurs ennemis avec confiance. Cette position ne fut pas un obstacle capable d'arrêter la valeur Espagnole; l'action fut très-vive, & la victoire balança plus d'une fois; mais enfin les Gardes Wallones, & la Cavalerie de la droite des Espagnols, franchirent avec une telle intrépidité tous les obstacles, que les Allemans furent défaits. Ce fut encore ici que le comte de Darwentwater combattit avec sa valeur ordinaire, & son ardeur à poursuivre l'ennemi, pensa lui coûter la liberté. Montemar profita en habi-

le Général de ce succès. Bitonto se rendit dabord : Pescara soutint vigoureusement un siége de six semaines, & Capoue un blocus de quatre mois. Le Comte de Darwentwater se trouva partout, & ne se démentit jamais. Naples ayant subi le même sort, il y accompagna Don Carlos à son entrée. Les fatigues que le Comte de Darventwater avoit essuyées, & la chaleur du climat altérerent bientôt sa santé. Une fiévre chaude l'assaillit violemment, & les Médecins Italiens l'auroient réduit au Tombeau, à force d'eau de glace & d'œufs dûrs, si le Roi, son maître, n'eût fait partir en diligence de Rome son Médecin, dont les remedes rendirent le malade à la vie.

La France, d'un autre côté, ayant déclaré la guerre à l'Empereur pour les intérêts de Stanislas, Roi de Polo-

gne, Sa Majesté très-Chrétienne fit pénétrer en Italie, sous les ordres du Maréchal de Villars, une armée qui enleva Mortare, Alexandrie, Pavie, Pisigitone & Milan, tandis qu'en Allemagne une autre armée commandée par le Maréchal Duc de Berwick prit le fort de Kell, le 28. Octobre. Saravalle & Tortonne soumis, le Maréchal de Coigny qui remplaça le Maréchal de Villars, décédé à Turin, gagna la bataille de Parme, où Merci, Général des Allemans, perdit la vie. Le Roi de Sardaigne, allié de la France, après avoir défait à Guastalla les Impériaux qui perdirent dans cette action le duc de Wirtemberg, leur Général, s'empara de plusieurs forteresses. Ce Monarque, également grand homme de guerre & soldat, fit admirer par-tout sa bravoure. On

le vit l'épée à la main charger à différentes réprises & porter en tout lieu la terreur & la mort.

En 1734, le Maréchal de Berwick fut tué d'un coup de canon devant Philisbourg, & mourut avec la réputation d'un grand capitaine. Son Successeur, le Maréchal d'Asfeld, emporta la place. L'année 1735, vit renaître la paix; les articles se trouverent tels que les alliés pouvoient les désirer. Pardonnés-moi, Monsieur, cette longue digression qui, quoiqu'étrangere au sujet que je traite, m'a paru cependant nécessaire, à cause des événemens dont le Comte de Darwentwater a été témoin. L'Italie ne fournissant plus matiere à exercer sa valeur, l'inclination qu'il avoit toujours conservée pour la France le détermina à y revenir avec sa famille. Il fit alterna-

tivement son séjour à Paris, où il avoit été élevé, & à Saint Germain-en-Laye. Depuis 1736 qu'il arriva de Rome, il partagea son temps entre l'éducation de ses enfans & le soulagement des malheureux en tout ce dépendoit de lui. En Mars 1744, on concerta une descente, dans la Grande Bretagne. Charles Edouard, fils aîné de Jacques III, Prince doué des qualités qui caractérisent les Héros, fut appellé en France, & arriva secrétement à Antibes à travers mille périls, accompagné d'un seul Gentilhomme, nommé Buchanan. Le rendez-vous des troupes commandées par le Maréchal Comte de Saxe, étoit à Dunkerque ; déjà même quelques bataillons étoient embarqués, lorsque les ouragans de l'équinoxe ayant fait échouer quelques vaisseaux, oblige-

rent de différer cette entréprise; jusqu'à un temps plus favorable. Les armes de la France sembloient par de nouveaux avantages avoir attaché la victoire à son char, lorsqu'en 1745 on tourna une seconde fois ses regards sur la Grande Bretagne.

Au mois de Juin de cette année, le Prince de Galles, alors à Navarre, terre appartenante au Duc de Bouillon qui avoit épousé la sœur de la Reine, mere de Son Altesse Royale; résolut de faire une tentative en Ecosse. Il se rendit donc à Nantes, avec sept personnes parmi lesquelles on comptoit le Chevalier O Sullivan, aujourd'hui Mestre-de-Camp de Cavalerie, le Chevalier de Mac-Donald, ancien Capitaine de Carabiniers, Officier d'un grand mérite, & M. Kelly aussi connu par ses talens

que par sa fidélité. Ce Prince s'embarqua le 14 à Saint Nazaire en Bretagne, sur une frégate, commandée par le Sieur Antoine Welsh, négociant, Irlandois d'origine, qui n'épargna rien en cette occasion, & dont l'attachement & le courage lui ont mérité la dignité de Lord Pair d'Irlande. Le 20, on rencontra le *Lion*, vaisseau ennemi de 58 Canons, commandé par le Capitaine Brett. L'*Elisabeth* de 60, qui servoit d'escorte à Son Altesse Royale, se présenta à l'Anglois : la valeur se fit remarquer des deux côtés, où l'artillerie & la mousqueterie jouerent avec la même vivacité. L'équipage de notre vaisseau, ainsi que les Officiers & les volontaires conduits par le sieur Conway, Capitaine au Regiment de Clare, y fit des prodiges, & le combat dura cinq

heures. Le *Lion* eut 45 hommes de tués & 107 de blessés, parmi lesquels se trouva le Capitaine avec tous les Lieutenans. L'*Elisabeth* y perdit 64 braves gens, y compris le vaillant Daw, Capitaine & son frere : le nombre des blessés monta à 146. Quoique la victoire ne fût décidée pour aucun parti, les deux vaisseaux ayant été également maltraités, sans que l'un eût cédé à l'autre, nous eumes cependant un grand avantage en remplissant notre objet, puisque le sieur Welsh qui montoit le navire du Prince, fit route & débarqua heureusement Son Altesse Royale en Ecosse, à Locnoue, Pays dépendant de Macdonald-Clanronald. Le Prince y fut joint par Lochiel, chef de la Tribu des Camerons, qui furent des premiers à arborer l'Etendard Royal.

Son Alteſſe Royale, après la publication d'un Manifeſte, par lequel Elle reclamoit les droits inconteſtables du Roi ſon pere, ne reſta pas dans l'inaction, & marcha vers le fort Guillaume. Deux Compagnies du Régiment de Sinclair, vivement chargées par un détachement des nôtres, ſe défendirent vigoureuſement, mais furent enfin enfoncées par les Montagnards, & tout fut tué ou pris. Les ennemis marcherent vers Invernefs, tandis que le Prince de Galles paſſoit la montagne de Carrieroig, pour les combattre. Mais quelle fut ſa ſurpriſe, lorſqu'il apprit leur retraite précipitée! Cinq ou ſix cens hommes demanderent à les pourſuivre; mais il ne parut pas à propos d'expoſer légerement de ſi braves gens. Cette fuite facilitant nos progrès, le Château

teau d'Athol, les Villes de Dunkel & de Perth se soumirent les 14 & 15 Septembre. Edimbourg même, la Capitale, tomba sous la puissance de S. A. R. Le 28. nos troupes étant un peu grossies par la jonction de la Tribu des Grants de Glenmorriston, le Prince informé que le Général Cope étoit dans la plaine à l'Est des salines de Preston, résolut de l'aller attaquer, & à la tête de sa petite, mais intrépide armée, il dit en mettant l'épée à la main, avec une fierté noble & capable d'embraser les cœurs les plus froids, *Mes amis, j'ai jetté le fourreau.* Quelques Officiers qui allerent reconnoître les ennemis, pendant que les Ecossois s'avançoient en bon ordre, rapporterent que ses forces étoient de plus de 4000 hommes, sans compter les volontaires qui oc-

estoient en poste avantageux, ayant devant leur front un large & profond fossé, la ville de Preston à leur droite, & des marais à leur gauche. La nuit du premier au 2 Octobre, qui préceda le combat, se passa des deux côtés sous les armes: le Général Anglois fit inutilement allumer des grands feux, & tirer beaucoup de canon. Au point du jour, S. A. R. mit son armée en bataille, & fit admirer dans une courte harangue cette grandeur d'ame que ses ennemis les plus opiniâtres n'osent lui refuser. Le Duc de Perth, Lieutenant général, d'un rare mérite, commandoit la droite; Milord George Murray, frere du Duc d'Athol, d'une valeur distinguée, & qui a eu part à toutes les actions qui se sont passées, avoit la gauche, & S. A. R. le centre. Les signaux donnés, les Monta-

gnards, après une courte priere, marcherent en bon ordre aux ennemis, dont ils essuyerent la décharge sans y répondre qu'à bout touchant. Ensuite ayant jetté, selon leur usage, leurs fusils à terre; & se couvrant de leurs boucliers; ils fondirent sur eux le sabre à la main avec tant d'impétuosité, qu'en moins d'onze minutes Cavalerie, Infanterie, tout fut renversé. Quelques Dragons qui firent mine de se rallier, voyant approcher les Ecossois; se débanderent: une partie des fuyards se retira vers Leith; le Major Cawfield, suivi de très-peu des siens, gagna le Château d'Edimbourg; & le Général Cope ne pouvant remédier au désordre, se sauva avec une telle précipitation, qu'il fut, dit-on, le premier qui apporta sa nouvelle de sa défaite. C'est ainsi que

2000. Montagnards, ſans Cavalerie, expoſés en front comme en flanc au feu du canon & de la mouſqueterie, battirent en plaine une armée de 4000. vieux ſoldats aguéris en Flandres par des actions d'éclat. Les ennemis laiſſerent ſur la place une grande quantité de morts ; on leur fit beaucoup de priſonniers, dont 83 Officiers, & ils eurent au moins 900 bleſſés. S. A. R. les traita avec une grande généroſité, & les renvoya ſur leur parole ; traitement auquel ils répondirent avec une baſſe ingratitude, en reprenant les armes contr'elle, avant que d'être dégagés. Le canon, quantité de drapeaux & d'étendards, & tout le bagage, &c. furent les fruits de cette victoire. Le Prince fit auſſi-tôt ceſſer le carnage, & ayant fait venir de la Capitale un nombre ſuffi-

ſant de Chirurgiens, il leur ordonna d'avoir le plus grand ſoin des vaincus. Laiſſons ce Prince remporter de nouveaux avantages, pénétrer avec une poignée de monde dans le cœur de l'Angleterre, & porter la terreur juſqu'au Trône du Monarque Hanovrien; revenons au Comte de Darwentwater. Ce brave homme, incapable de reſter dans l'inaction, lorſqu'il s'agiſſoit de remplir ſes devoirs & d'acquérir de la gloire, en ſervant ſon Roi, ſe flattoit de cauſer un ſoulevement dans le Northumberland. Il fut bientôt diſpoſé à joindre S. A. R. qui lui avoit marqué ſes intentions par une Lettre écrite de ſa main.

Engagé par ma qualité d'Officier au ſervice de la Maiſon de Stuart, & conduit par mon attachement pour ce digne & vertueux Seigneur, j'eus

l'avantage de l'accompagner. Nous arrivames en Flandres vers le tems de la bataille de Fontenoy : le Comte de Darwentwater passa quelque tems à l'armée, & après avoir été témoin des principaux évenemens de la belle campagne de 1745 (où je me souviens de l'avoir vu marcher avec les grenadiers du Régiment de Buckley, à la tête de la Brigade Irlandoise, qui alloit à l'attaque du Château de Grimberg), il fit quelque séjour dans les Villes de Lille & de Gand, en attendant qu'on lui eût accordé un vaisseau pour se rendre auprès de S. A. R. en Ecosse. Ce tems si désiré arriva enfin, & il vint à Dunkerque, où il s'embarqua le 15 Novembre 1745, accompagné de son fils, alors Capitaine au Régiment de Dillon, & de plusieurs Officiers vo-

lontaires; charmés de partir avec lui pour une si glorieuse expédition. Cinquante soldats du Régiment Royal Ecossois, avec leurs Officiers, furent aussi embarqués sur notre chétif bâtiment, dont le Capitaine & l'équipage étoient du même prix, quoique les intentions de la Cour fussent bien différentes. Les vents contraires, & peut-être des raisons secretes, nous retinrent 13 jours à la rade. Le troisiéme jour que nous y fumes, un gros navire chassant sur ses ancres pensa nous abîmer. C'étoit fait de nous, si la Providence n'eût détourné le coup; nous en fumes quittes pour la peur, & pour notre bâton de pavillon.

Malgré les ordres formels que les bâtimens de transport fussent bien armés & équipés, on y manquoit presque de tout. Il fut arrêté que

notre Bateau, car on ne peut sans flatterie lui donner d'autre nom, quoiqu'on l'appellât pompeusement l'*Espérance*, ou le *Soleil*, partiroit avec un autre bâtiment de la même importance, sous l'escorte d'une frégate.

Jamais navigation ne fut plus traversée que la nôtre. Le surlendemain de notre sortie, nous eumes sous le vent deux vaisseaux de guerre ennemis. La frégate, pour en imposer sans doute, donna le signal d'arriver. Les Anglois, quoique bien supérieurs, ne jugerent pas à propos de nous attendre; ils ignoroient notre foiblesse qui nous mettoit hors d'état ou d'attaquer, ou de nous défendre. Le quatriéme jour un ouragan nous sépara de la frégate, notre unique ressource. Le cinquiéme parurent deux Châ-

teaux flottans, l'un de 70 canons, l'autre de 40 à 45 ; le premier à notre tête, le second à bas-bord. Le plus grand ne nous honora pas d'un coup de canon : son Matelôt nous salua toute la journée, sans nous atteindre ; nous dûmes notre salut à l'éloignement & au vent. Un calme qui survint heureusement, tint l'ennemi à la grande portée ; nous en profitames pour forcer de voiles. Le Comte de Darwentwater répandit quelque argent parmi nos Matelots ; ils prirent tous la rame, & la nuit nous favorisant, on sortit d'embarras à l'entrée du banc de sable appellé Doggar. Mais d'autres dangers nous attendoient, Une tempête épouvantable nous ballota pendant plusieurs jours : vers sa fin, sur le minuit, un coup de vent mit notre navire sur le côté, & la

proue s'enfonçant, les flots entrerent en abondance. Le coup fut si violent, qu'il me fit sauter de dessus le matelas où j'étois couché par-dessus deux de mes camarades qui étoient près de moi. Cependant le péril augmentoit à chaque instant; la grande voile pleine d'eau entraînoit à fond. La chaloupe, quatre petites pieces de canon de trois livres de balle, de six qui étoient sur notre misérable bord, furent jettées à la mer, & la mort paroissoit inévitable. C'est dans ce moment plein d'horreur que je fus encore témoin du courage inébranlable du Comte de Darwentwater, de celui de son fils, & de quelques autres. A l'égard de notre Capitaine qui auroit dû, en qualité de marin, montrer un peu de fermeté, il ne donna qu'un exemple de lâcheté & de foiblesse.

gnards, aprés une courte priere, marcherent en bon ordre aux ennemis, dont ils essuyerent la décharge sans y répondre qu'à bout touchant. Ensuite ayant jetté, selon leur usage, leurs fusils à terre; & se couvrant de leurs boucliers; ils fondirent sur eux le sabre à la main avec tant d'impetuosité, qu'en moins d'onze minutes Cavalerie, Infanterie, tout fut renversé. Quelques Dragons qui firent mine de se rallier, voyant approcher les Ecossois, se débanderent: une partie des fuyards se retira vers Leith; le Major Cawfield, suivi de très-peu des siens, gagna le Château d'Edimbourg; & le Général Cope ne pouvant remédier au désordre, se sauva avec une telle précipitation, qu'il fut, dit-on, le premier qui apporta la nouvelle de sa défaite. C'est ainsi que

notre Capitaine) tiroit à bout portant, pendant que nous ne lui opposions qu'un feu très-foible. Nous tirames cependant quelques coups de canon; mais sur le point de nous voir engloutir, le bâtiment étant percé d'outre en outre, & quelques-uns des nôtres blessés, il fallut se rendre. Cependant, malgré le pavillon amené, le feu des ennemis continua sur nous pendant quelques momens.

Je ne dois point oublier ici la valeur du Comte de Darwentwater, qui encourageant notre petite troupe, pensa être emporté par un boulet qui donna sur un cable qu'il tenoit pour appui; ni celle de son fils, qui, quoique malade & réduit à une foiblesse extrême, monta sur le tillac, & fit voir que son état ne pouvoit rallentir

son courage : circonstance d'autant plus heureuse pour lui, que nous l'eussions sans doute perdu, s'il eût resté couché, le canon ayant percé la tête de son lit. Quels termes pourroient exprimer la brutale barbarie de Bully, Capitaine du vaisseau ennemi, nommé le *Sheerness*, dont nous étions devenus la proie ! De notre petit nombre, l'un fut jetté à la mer, l'autre presque écrasé entre la chaloupe qui nous étoit venu prendre & le Vaisseau: tous furent dépouillés par le Capitaine, ou par son équipage, & tous jettés (à l'exception du Comte de Darwentwater, de son fils, & de quelques autres) au fond de calle, où la lumiére n'avoit jamais pénétré & qui, pour mettre le comble à notre misere, étoit d'une humidité mortelle. Les alimens répon-



doient au gîte : les moindres secours nous furent refusés, & l'on nous mena dans cet état déplorable à l'escadre de l'Amiral Vernon, aux Dunes, à l'embouchure de la Tamise. Ce généreux Ennemi, aussi humain après la victoire, que redoutable dans le combat, informé du traitement que nous avions reçu, nous tira d'abord des mains barbares de Bully, à qui il reprocha depuis sa bassesse. Celui-ci, outré de se voir enlever ses victimes, ordonna de nous ôter ce qui avoit échappé à la premiere recherche; & cet ordre fut exécuté d'une maniere digne du scélérat qui l'avoit donné. Le Comte de Darwentwater, son fils; M. Macdonal de Glengary, Capitaine au Régiment Royal Écossois; le sieur Macdermot, volontaire Irlandois, qui n'étant au service d'au-

tune Puissance, passa, pour conserver ses jours, pour l'Ecuyer du Comte, & un Valet de chambre, resterent avec l'Amiral, qui les traita avec la plus grande douceur. Je fus conduit, ainsi que six autres, à bord du bâtiment *le Pool*, commandé par M. Tompson, qui nous fit le meilleur accueil, nous donna sa table, & n'omit rien pour nous soulager. M. Buchanan, son Ecrivain, le seconda parfaitement: je lui dois en particulier des remercîmens que je serois ingrat d'oublier ici.

Après avoir passé cinq jours dans cet endroit, nous fûmes transportés dans le vaisseau le *Triton*, que montoit le Capitaine Hill. Tout ce que je pourrois dire à l'avantage d'un si galant homme, n'exprimeroit que foiblement ses bontés, & dussai-je bles-

ſer la modeſtie que je lui connois, il faut que j'atteſte ſans ceſſe qu'il m'a comblé de bienfaits. De-là nous fûmes encore verſés ſur le *Falkland*, vaiſſeau aux ordres de M. Dennis, qui nous traita auſſi bien que nous le pouvions deſirer. M. Crookshanks, Capitaine de Marine à bord de ce vaiſſeau, me donna ſa table, & je conſerverai toujours le ſouvenir des politeſſes & de tous les égards obligeans qu'il eut pour moi dans le paſſage. Les Lieutenans auſſi touchés de notre ſort, ſembloient s'attacher à nous conſoler d'avoir vu Bully & Cleveland, un de ſes Officiers. Il eſt donc vrai que, s'il y a un petit nombre de Militaires qui deshonorent la nobleſſe de leur état, par la baſſeſſe de leurs mœurs, les ſentimens & la conduite des autres, ne peuvent être aſſez reſpectés,

pectés. Le Comte de Darwentwater ; son fils, &c. après avoir été huit jours chez l'Amiral, furent débarqués à Deal, port voisin. Ils trouverent sur le rivage une multitude innombrable de peuple avec quatre Capitaines des Gardes à pied ; qui l'épée à la main en firent leurs prisonniers, & une escorte de vingt-quatre Grenadiers à cheval ; commandés par un Lieutenant. Ils coucherent la premiere nuit à Deal ; & partirent le lendemain matin pour Londres, où ils arrivèrent, après trois jours de marche, dans trois carrosses à six chevaux. Leur traitement fut assez doux ; & les Officiers des Gardes eurent pour eux beaucoup d'honnêteté ; mais la populace, aussi aveugle que brutale, sur-tout dans la Ville de Rochester, s'étant mis dans la tête que le fils du Com-

te de Darwentwater étoit Son Altesse Royale le Duc d'York, frere du Prince de Galles, plusieurs curieux, malgré l'escorte qui par-tout ailleurs les auroit sabrés, s'approcherent du carrosse dans lequel il étoit, avec son pere & deux Capitaines des Gardes, & après avoir brisé les glaces, lui jetterent une grêle de pierres, & lui firent à l'envi mille autres insultes, en criant à pleine tête, *qu'on le pende*. Ce traitement, quoique fort dur, portoit avec lui sa consolation, en ce qu'il n'étoit qu'honorable, dans une cause aussi juste que celle-ci, de souffrir pour son Roi, & qu'il donna lieu de juger par le petit nombre des Scélérats qui crurent insulter leur Souverain légitime, que la pluralité des peuples étoit mieux disposée. Le Comte de Darwentwater fut

donc enfermé séparément dans la Tour ainsi que son fils : pour moi & mes camarades ; notre sort fut d'être transportés dans un petit Yacht où commandoit le Capitaine Beed, & nous remontames la Tamise jusqu'à Greenwich. N'oublions pas ici un acte de libéralité du célebre Amiral Vernon qui nous envoya quarante bouteilles de vin de Bourgogne, pour notre voyage. Comme M. Beed étoit rempli d'égards pour nous, il donna sur le champ avis de notre arrivée, afin que l'on nous mît à terre ; mais le Gouvernement nous laissa six semaines à bord couchés sur des planches, sans habits, sans linge, sans argent, mangés de vermine, & sans pourvoir à la plus simple nourriture ; attention jamais négligée en France. Le charitable Beed y suppléa, & même à

ſes frais. J'ajouterai à la louange de ſon bon cœur, que nous voïant enfin tirés de chez lui, & perſuadé que nous allions périr au gibet, il ne put retenir ſes larmes.

On nous vint prendre dans de petits bateaux, & après avoir traverſé une partie de Londres au milieu des huées d'une populace effrénée, dont le ſieur Johnſon qui commandoit l'eſcorte tâcha inutilement de nous garantir, on arriva à la priſon de la Marshalſea : on nous y reçut aſſez bien, mais on ne voulut pas nous permettre d'écrire en France. Cependant on trouva moyen d'inſtruire le Miniſtere de notre ſituation, & il nous ſecourut ; mais en attendant nous euſſions péri, ſi des amis charitables, des perſonnes de la premiere diſtinction, & même des Dames qui nous hono-

roient de leurs visites, ne nous eussent pas soulagés. Enfin après une longue captivité, j'ai revu, avec le fils du Comte de Darwentwater & plusieurs autres prisonniers, les rives de la France. Nous debarquames sur nos paroles d'honneur à Dunkerque, en avril 1746, où je bénis, après Dieu, Sa Majesté très-Chrétienne de mon heureuse délivrance. Je jouissois à peine de ce bonheur, lorsque nous apprimes la triste nouvelle de l'affaire de Culloden en Ecosse, qui renversa tous les trophées élevés par les batailles de Preston & de Falkirk, par l'irruption de Son Altesse Royale, le Prince de Galles, en Angleterre jusqu'à 25 lieues de Londres, & sa belle retraite de ce Pays, malgré les efforts des ennemis également supérieurs & acharnés. Le détail de

cette funeste journée n'est que trop connu ; ainsi je passerai aux principaux personnages qui ont donné des exemples mémorables de leur vertu & de leur fidélité pour leur légitime Souverain. Le sang commença à couler le 17 Août 1746. Le Sieur François de Townley d'une ancienne maison de la Province de Lancastre, Colonel du Regiment de Manchester, pris à Carlisle, & 14 braves sujets avec lui, furent condamnés à être traînés à la Commune de Kenington, pour y être exécutés, leurs entrailles arrachées de leurs corps & brûlées ; la tête coupée & le corps séparé en quatre quartiers. Ils firent tous paroître la plus grande fermeté, ce qui ne déconcerta pas peu leurs cruels ennemis. A cette scene il en succéda une seconde qui frappa des têtes encore plus illustres.

Le Comte de Kilmarnock & le Lord Baron de Balmerino, pris en Ecosse après la bataille de Culloden, furent condamnés à avoir la tête tranchée. Vers les six heures du matin, le 29. du même mois, un détachement des Gardes du corps, des Grenadiers à Cheval, & de quinze hommes par Compagnie des trois Régimens des Gardes à pied, traverserent la Ville, pour se rendre à l'esplanade de la Tour, & assister à cette barbare exécution. A dix heures & demie, les Sherifs se rendirent à la Tour où on leur délivra les prisonniers, moyennant un reçu qu'ils en donnerent. Le Comte de Kilmarnock exécuté, le Lord Balmerino parut vêtu de son uniforme bleu à paremens rouges & boutons jaunes, qui étoit celui de Capitaine des Gar-

des de Son Altesse Royale, le Prince de Galles; le Bourreau lui donna trois coups. Ce Seigneur fit paroître dans ce terrible instant beaucoup de magnanimité. Pour ce qui est de ses sentimens, on en jugera par ce trait remarquable. Lorsque les deux infortunés Pairs sortirent de la Tour & que le Gouverneur cria selon l'usage: *Dieu bénisse le Roi George*, le Lord Balmerino, seul avec une noble hardiesse, répondit tout haut: *Dieu bénisse le Roi Jacques*.

Ce n'est qu'en tremblant que je viens au dernier acte de la tragédie; mes larmes se renouvellent & la douleur me fait tomber la plume des mains, quand je songe qu'il s'agit de décrire la funeste mort du Comte de Darwentwater: *dies nigro notanda lapillo*. Ce Seigneur, après une cap-

tivité d'un an, parut devant ses Juges iniques qui ne pouvant prouver qu'il étoit le même qui avoit été condamné en 1715, & qui s'étoit évadé de la prison de Newgate, sur le seul témoignage de Williamson, Sous-Lieutenant de la Tour, reconnu pour un scélérat achevé, lui prononcérent sa Sentence. Il l'a reçut, ainsi que son auguste Ayeul, Charles Premier, dont il étoit arriere petit-fils par sa mere, fille naturelle de Charles II, en ne voulant point reconnoître le Tribunal qui le jugeoit; fermeté qui donna lieu aux méchans de répandre cette imposture qui ne mérite que le mépris & l'exécration: sçavoir, qu'il avoit l'esprit égaré. Soumis avec une résignation Chrétienne à son sort, il écrivit la veille de sa mort à son épouse à Paris la lettre suivante.

» Le meilleur de vos amis vous dit
» un éternel adieu. Il eſt réſigné à
» la volonté du très-Haut : c'eſt de-
» main ſon dernier jour. Aimez ſa
» mémoire; que ſes amis ſe joignent à
» vous, en priant pour lui. La mort
» n'a rien d'effrayant, lorſque, préparé
» comme je le ſuis, on l'enviſage
» d'un œil tranquille & ſerein. Ai-
» mons nos ennemis & prions pour
» eux. *Que mes fils ſoient hommes*
» *comme moi, & mes filles vertueuſes*
» *comme vous.* Adieu, ma chere &
» tendre Epouſe.

DARWENTWATER.

Le 19 Décembre 1746, jour à jamais funeſte où nous devions le perdre, ce vertueux Seigneur, accompagné par un cortége lugubre, parut ſur l'échafaud, environné de Cava-

lerie & de beaucoup d'Infanterie. Il salua d'abord toute l'assistance, avec l'air assuré & toute la bonne grace qui lui étoient naturels : il passa une heure avec son Confesseur dans un cabinet pratiqué exprès, reparut ensuite, fit une seconde révérence, & remit au Sherif un écrit contenant ces paroles :

» JE meurs enfant véritablement
» soumis & obéissant de la Sainte
» Eglise Catholique & Apostolique,
» en paix avec tous les hommes, plein
» d'amour pour ma chere Patrie, qui
» ne peut jamais être heureuse, sans
» rendre justice au meilleur & au plus
» maltraité de tous les Rois. J'em-
» porte les mêmes sentimens d'a-
» mour, de respect, & de reconnois-
» sance pour le Roi de France, *Louis le*
» *Bien-Aimé*, titre glorieux ; & je ré-

» commande à Sa Majesté ma chere
» famille. Je me repens sincerement
» de tous mes péchés, & j'ai la ferme
» espérance d'obtenir la miséricorde
» de Dieu tout-puissant, par les souf-
» frances de son fils bienheureux,
» Jesus-Christ Notre-Seigneur, à
» qui je recommande mon ame.
» *Amen.* «

Après qu'on lui eut ôté son uniforme, il donna quelques pieces d'or à l'Exécuteur, & demanda d'être inhumé au Cimetiere Catholique de Saint Gilles, où reposoient, dit-il, plusieurs Martyrs. Ensuite ayant présenté sa tête au Bourreau avec l'héroïque fermeté qu'il conserva jusqu'au dernier instant, elle fut emportée.

Sa postérité consistoit en trois fils & quatre filles. Le plus jeune est mort à Saint Germain-en-Laye il y a quel-

ques années, & une des filles à Rome.

Sa Majesté Très-Chrétienne a répandu ses bienfaits sur la famille de ce Seigneur, en accordant au fils, dont il est parlé dans ces Mémoires, le grade de Colonel réformé d'Infanterie, avec les appointemens attachés au rang, & 1500 livres de pension à chacune de ses sœurs.

Il y avoit peu d'hommes à qui la nature eût fait de plus riches dons. Grand, le front élevé, le visage oval, le tein vermeil, les yeux bleus, les cheveux blonds, la phisionomie douce & le regard pénétrant, fort & robuste; il avoit l'action vive, la démarche ferme, & les manieres dégagées, sans affectation. Il avoit la voix belle, parloit diverses Langues, & entr'autres parfaitement le François: son esprit qui étoit orné, faisoit les

délices des ſociétés, & il avoit l'art de captiver tous les cœurs. Conſtant dans l'amitié, inébranlable dans l'infortune, il étoit le premier au combat, & le dernier à s'en retirer. Pieux & religieux obſervateur de ſa parole, ſa charité envers les pauvres, & ſon déſintéreſſement dans tout ce qu'il faiſoit, ne le rendoient pas moins eſtimable que les ſentimens qui l'attachoient au Monarque dont il étoit né ſujet.

Je dois ajouter que ſa fidélité envers ſon Roi étoit ſi pure, qu'il ne voulut jamais faire aucune ſoumiſſion au Prince qui gouverne la Grande-Bretagne.

Voilà le portrait que la vérité m'oblige d'en faire.

Ainſi finit un Seigneur que je reregretterai toute ma vie : ce jour

sera toujours cher & douloureux à mon souvenir.

..... Quem semper acerbum,
Semper honoratum, sic Dii voluistis,
habebo.

Je suis, &c.

Les Armes de la Maison de Ratcliffe sont d'argent à la bande engrêlée de sable, ayant pour support deux Taureaux au naturel, chargés d'hermine, & portant au col une Couronne de Duc ornée de la chaîne : l'Ecu surmonté d'une Couronne Ducale sommée de gueules ; le tout entouré d'un

Manteau Ducal d'argent, chargé de deux bandes engrêlées de ſable. La deviſe, ou cri de guerre eſt; *Sperare, timere eſt.*

LETTRE

LETTRE II.

J'AVOUE, Monsieur, que vous avez sujet de vous plaindre de moi; j'aurois mauvaise grace de m'en défendre: les obligations que je vous ai, & mon attachement pour vous, auroient dû m'engager plutôt à satisfaire votre curiosité.

Les Mémoires que je vous ai fait tenir, l'avoient puissamment excitée; vous demandiez un petit détail de ce qui s'est passé en Angleterre dans les cruelles proscriptions des années 1696. 1697. 1716. & 1746. Avois-je d'autre parti à prendre qu'une prompte obéissance, sans écouter ma paresse?

Je ne suis pas surpris que vous pre-

niez tant d'intérêt à ces Héros de fidélité. Avec la maniere de penser que je vous connois, toujours prêt à suivre ces grands exemples, si l'occasion s'en présentoit dans le florissant Royaume que nous avons le bonheur d'habiter, ces évenemens sont bien dignes de votre empressement.

L'ÉTRANGE Révolution de 1688. mit la Couronne de la Grande-Bretagne sur la tête de Guillaume III, Prince d'Orange; mais il ne la posséda pas sans inquiétude.

Dès 1689 le Lord Dundée leva, en faveur de Jacques II, dont le gendre dénaturé avoit envahi le Trône, un corps de Montagnards d'Ecosse, & le premier Juillet de la même année, il donna bataille près de

Blaine, dans le Comté d'Athol, à Mackay qui y commandoit pour l'Usurpateur avec 4000 hommes d'Infanterie, beaucoup de Cavalerie, & des Dragons.

Les Ecossois, quoiqu'inférieurs en nombre & dénués de Cavalerie, le mirent dans une entiere déroute, & lui tuerent beaucoup de monde; mais cette victoire, qui fut achetée par la mort de leur brave Général, convertit leur joie en deuil.

Les Irlandois soutinrent aussi les intérêts du Monarque dépouillé. Delà les grandes actions qui se firent sur les bords de la riviere de Boyne, & à Aghrim, & le célebre siége de Limerik en 1691.

L'année 1696 fut remarquable par une conspiration qui se forma contre Guillaume. Le projet que le

Gouvernement. Anglois qualifia malicieusement d'assassinat prémédité, étoit d'attaquer ses Gardes au retour de la chasse, de l'enlever, & de le faire passer en France, tandis que son beau-pere reprendroit son sceptre. La mine ayant été éventée sur le point de jouer, elle fit condamner au dernier supplice tous ceux qui y avoient eu part, & leur fin fut très-édifiante.

M. *Charnock*, le premier qui subit la mort, donna au Sherif, présent à cette triste scene, le papier suivant.

» Pour éviter les distractions, & » être recueilli, autant qu'il est pos- » sible, au moment de mon exécu- » tion, j'ai préféré de remettre ce » mot d'écrit aux Sherifs, plutôt que » de me donner la peine de parler, » leur laissant la liberté de le publier,

» s'ils le jugent à propos, pour la satisfaction du Public: j'ai tâché d'être court, à l'effet d'être uniquement occupé de ma grande affaire. » Je compte que tout le monde est persuadé que le Roi Jacques avoit intention de faire une descente en Angleterre, & j'avoue que je me suis engagé, avec plusieurs autres, de l'appuyer, en attaquant les Gardes du Prince d'Orange: telle est la cause de ma mort. Je me crois obligé en conscience & en honneur d'attester, que je n'ai point de connoissance d'un ordre du Roi pour faire périr son ennemi; je sçais au contraire qu'il n'a jamais voulu prêter l'oreille à de semblables propositions.

» Je confesse avoir oüi dire qu'il étoit arrivé une commission pour

» commencer la guerre, & il étoit
» naturel de le croire, si Sa Majesté
» étoit aussi préparée à passer la mer,
» comme on le publioit.

» Quant aux Catholiques Romains,
» je leur dois la justice d'assurer qu'ils
» n'étoient nullement instruits de l'en-
» treprise, qui n'a été communiquée
» qu'à un petit nombre de per-
» sonnes.

» Je demande pardon au monde
» des fautes que j'ai pu commettre,
» & je suis (le Seigneur en soit loué)
» en parfaite charité avec toute la
» terre. «

M. *King* qui lui succéda sur le glorieux échafaud, ne parla pas avec moins de fermeté. Voici son discours.

» Messieurs, je suis sur le bord de
» l'éternité, j'espere y trouver un

» séricorde par les mérites de mon
» Sauveur.

» Pour l'obtenir, je pense devoir
» rendre justice à mon prochain, de
» peur que quelqu'un ne souffre mal-
» à-propos à mon sujet. Or, comme
» dans le moment je vais paroître
» devant le Tribunal de la vérité, je
» déclare 1°. que je n'ai jamais vu
» aucun ordre du Roi Jacques de
» tuer le Prince d'Orange, contre
» lequel j'ai conspiré. 2°. Que le
» système en question n'a pas été una-
» nimement concerté par tous les
» Partisans de la Maison de Stuart,
» ni par aucun corps entier, soit Ca-
» tholique ou Protestant. 3°. Que je
» ne m'y suis point engagé par aucun
» penchant au meurtre, mais sim-
» plement dans la vue de rendre ser-
» vice à mon Souverain.

» Je désire que ceux qui s'imaginent que leur emprisonnement vient de ma part, & ceux que j'ai scandalisés, me fassent également grace.

» Je pardonne à tout le monde, & dans cette charitable disposition, je remets mon ame au Tout-Puissant, plein de confiance dans sa clémence : je demande à cet effet l'assistance de vos priéres. «

M. *Key* parla ensuite en ces termes.

» Je vais, Messieurs, me présenter devant le Dieu vivant, plein d'espérance qu'il voudra bien par sa bonté effacer tous mes péchés dans ce dernier moment de ma vie. Le Créateur est juste dans tous ses decrets, & j'accepte cette mort en réparation de mes iniquités ; je me

» réconcilie cordialement avec tous
» mes ennemis, & je me flatte, en
» vertu du précieux sang de mon Ré-
» dempteur, & de mon repentir,
» d'être admis dans sa gloire.

» Pere de miséricorde, soyez-moi
» propice, & jettez sur moi un œil
» de pitié, par la Passion de votre
» Divin Fils. «

Le Chevalier *Jean Freind*, aussi dévoué à la mort, s'exprima à son tour de cette maniere.

» Sachant que je vais rendre comp-
» te à Dieu de toutes mes actions,
» une sérieuse attention à ce que je
» dirai dans ce dernier instant m'est
» indispensable, & je déclare, avec
» toute la sincérité d'un Chrétien,
» que ce discours contient les véri-
» tables pensées de mon cœur. «

» Je crois fermement que la cause

niez tant d'intérêt à ces Hérps de fidélité. Avec la maniere de penser que je vous connois, toujours prêt à suivre ces grands exemples, si l'occasion s'en présentoit dans le florissant Royaume que nous avons le bonheur d'habiter, ces évenemens sont bien dignes de votre empressement.

L'ÉTRANGE Révolution de 1688. mit la Couronne de la Grande-Bretagne sur la tête de Guillaume III, Prince d'Orange; mais il ne la posséda pas sans inquiétude.

Dès 1689 le Lord Dundée leva, en faveur de Jacques II, dont ce gendre dénaturé avoit envahi le Trône, un corps de Montagnards d'Ecosse, & le premier Juillet de la même année, il donna bataille près de

» fauſſement imputé l'aſſaſſinat pré-
» tendu décidé du Prince d'Orange ;
» je conjure le Seigneur d'en faire de
» même, & je les regarde comme
» plus malheureux que moi.

» Je profeſſe la Religion de l'Egliſe
» Anglicane, quoique j'en ſois un
» membre indigne ; je parle de cette
» Egliſe qui gémit actuellement dans
» l'oppreſſion, à cauſe de ſon atta-
» chement au Roi & aux ſaines ma-
» ximes.

» Je ſuis en parfaite charité avec
» tout le monde, & je proteſte que
» j'ai trouvé dans les Communions
» différentes de la mienne une infi-
» nité d'honnêtes gens d'un mérite
» diſtingué.

» Je déclare que ce n'eſt par aucun
» motif d'averſion que j'ai récuſé les
» témoins Catholiques ; mes Conſeils

» m'ont insinué que cette récusation » étoit autorisée par les Constitutions » du Pays, & pouvoit me sauver. » Messieurs, qui êtes Royalistes, & » de la même Foi que moi, je vous » exhorte d'être, pour l'amour du » Sauveur, assidus à remplir exacte- » ment vos devoirs envers le Souve- » rain Etre, ce que j'ai malheureuse- » ment trop négligé, sans qu'aucune » excuse ni péril vous en empêche. «

» Depuis ma détention j'ai goûté » beaucoup de consolations intérieu- » res qui augmentent à mesure que » j'approche du trépas, que je vais » subir avec joie & résignation, dans » la ferme espérance de la vie éter- » nelle. «

» Et ainsi, Dieu d'ineffable bonté, » je vous recommande mon ame ra- » chetée du sang de l'Agneau. . . . «

» Pere Céleste, soyez propice à
» cette coupable Nation; convertissez-
» la, purgez-la des crimes de rébel-
» lion, de parjure & de tant d'autres
» qui crient vengeance; conservez
» l'Eglise; fortifiez & tranquillisez le
» Roi, rendez-lui son Trône, & rap-
» pellez au bercail ses troupeaux aveu-
» glément égarés.

» Protégez sa digne Epouse, la Rei-
» ne Marie, & le Prince de Galles:
» qu'il puisse croître en vertu, & être
» également aimé de vous & des hom-
» mes; bénissez tous ceux qui sont
» persécutés pour cette bonne cause;
» donnez-leur la patience dans leurs
» afflictions, délivrez-les des maux
» qu'ils endurent, & n'appesantissez
» pas votre main sur mes ennemis.

» Encore une fois, ne vous souve-
» nez pas de ma tiédeur dans l'exer-

» cice de ma Religion, & des contra-
» ventions que j'ai commises jusqu'à
» présent à vos adorables préceptes;
» acceptez ma contrition, recevez
» mes larmes, & actuellement que
» votre Providence juge à propos de
» me retirer, accordez-moi que mon
» ame se présente à vous sans tache :
» par les mérites de votre Fils bien-
» aimé Jesus-Christ Notre-Seigneur. «

Le Chevalier *Perking*, de l'air du monde le plus serein, monta à la fatale tribune, & s'expliqua ainsi en peu de mots.

» Je n'ai jamais été grand parleur;
» & occupé maintenant de matieres
» de la plus grande conséquence, le
» laconisme est encore plus nécessai-
» re. «

» Rempli de sentimens de chari-
» té, je ne ferai aucunes plaintes des

» mauvais traitemens que j'ai soufferts
» pendant la durée de mon procès &
» avant : je me crois cependant inté-
» ressé à remarquer que, quoique
» cet imposteur, le sieur Porter, ait
» fait serment que j'étois convenu
» d'avoir vu & reçu un ordre du Roi
» Jacques, pour attenter spéciale-
» ment aux jours du Prince d'Oran-
» ge, la commission qui m'a été mon-
» trée ne contenoit autres choses
» qu'un commandement général à
» tous bons sujets de faire la guerre
» à l'Usurpateur & à ses adhérans, &
» de saisir Châteaux, Forteresses,
» &c.

» Je ne nierai pas d'avoir eu con-
» noissance du dessein de surprendre
» les Gardes, quoique je n'y dusse pas
» agir personnellement; & je suis
» convaincu que ce secret n'a été

» confié qu'à ceux qui devoient y avoir » part.

» Il est de mon honneur de dire » hautement, que j'étois entiérement » attaché aux intérêts de Jacques II, » & que j'étois convaincu que de » l'assister dans une démarche aussi » juste que celle de recouvrer sa cou» ronne, m'étoit un devoir essentiel. » Les Loix & les Constitutions de ma » Patrie, m'ont servi sur ce point » de boussole.

» Quant à ma religion, je suis en» fant de l'Eglise Anglicane dans la» quelle j'ai été élevé.

» Je pardonne à tout le monde & je » m'attens au même retour de la part » de ceux auxquels j'ai pu manquer. «

Le Major *Lowick* ne fut pas plus prolixe : telles furent ses dernieres paroles.

» Au

» Au nom de la Sainte Trinité, » Pere, Fils & Saint Esprit. Je meurs » dans la Religion dont j'ai pris l'en- » gagement par mon Baptême, c'est- » à-dire, dans la Catholique Romaine, » & je demande les priéres de tous les » gens d'honneur pour une heureuse » résurrection & pour le salut de mon » ame.

» Par rapport au projet pour le- » quel je suis condamné, je décla- » re n'avoir jamais eu de cheval pré- » paré, n'avoir jamais été chargé de » lever des hommes, & n'avoir vu au- » cune commission de mon Souve- » rain, rélativement à un attentat » particulier contre le Prince d'O- » range. Je suis convaincu que qui- » conque connoît le Roi Jacques, » demeurera intimement persuadé » qu'il n'auroit jamais donné un tel

» ordre; mais je crois positivement,
» je l'avoue, que ce Monarque étoit
» sur le point de venir revendiquer
» ses droits, & s'il eût eu le bonheur
» de mettre pied à terre, je l'aurois
» assisté de tout mon pouvoir.

» Je n'ai jamais formé aucune en-
» treprise préméditée sur la vie de
» personne: j'ai même toujours été
» prêt d'empêcher de semblables cri-
» mes; & si en tuant d'une façon
» lâche le plus misérable des hom-
» mes & mon plus cruel ennemi, je
» pouvois me sauver la vie, je préfé-
» rerois la mort à une pareille idée.

» Si quelques-uns de ceux qui souf-
» frent dans l'occasion présente, s'i-
» maginent que mon activité leur a
» nui, je leur en fais mes excuses, aus-
» si-bien qu'à ceux auxquels j'ai pu
» donner quelque mécontentement

» par pensées, paroles ou actions, & » j'espère, par les mérites de Jésus, » la rémission de mes péchés.

» Seigneur, conservez le Roi, la » Reine, le Prince de Galles, la Prin» cesse, sa sœur, & tout le Sang augus» te des Stuarts, & que l'Angleterre » ne manque jamais d'en avoir un » Prince de la ligne directe qui la » gouverne & fasse sa félicité.

» J'ai eu l'honneur de servir dans » différens grades, & en dernier lieu » en qualité de Major, mon Royal » Maître, & je me suis sans cesse ef» forcé de faire mon possible pour » son service, & d'être équitable & » doux à ceux qui étoient sous mes » ordres. Divin Jésus, je vous recom» mande mon esprit : recevez mon » ame.

M. Rookwood, Brigadier, mourut

de même avec une fermeté héroïque, après avoir prononcé ce discours.

» AYANT remis la justice de ma » cause aux pieds du Trône céleste & » recommandé mon ame à Dieu » dont j'espere éprouver la clémen- » ce, par le sang de Jésus-Christ, » mon unique appui, j'étois résolu » de mourir dans le silence; mais le » souvenir de ce que je dois aux autres, » & sur-tout à mon Roi légitime, » Jacques II, m'a déterminé à lais- » ser après moi ce gage de mes der- » niers sentimens.

» Je proteste donc solemnelle- » ment & avec autant de vérité » que de justice, que je n'ai j'a- » mais sçu aucun ordre du Roi pour » tuer le Prince d'Orange, & je suis » certain que S. M. n'a jamais écouté » de pareilles propositions.

» Je ne pense pas non plus qu'Elle
» ait eu la moindre connoissance du
» dessein d'attaquer les Gardes du
» Prince d'Orange, aussitôt qu'il seroit
» débarqué ; j'ai été engagé dans cet-
» te entreprise par le commandement
» de mon Officier supérieur, & je n'a-
» vois d'autre parti à prendre que ce-
» lui de l'obéissance, à moins que de
» vouloir manquer à la subordina-
» tion.

» Depuis douze ans, je sers mon vé-
» ritable maître le Roi Jacques, & je
» vais mourir content pour lui.

» Toute lâcheté ou trahison m'a
» toujours été en horreur ; mais je
» me suis cru engagé par les liens les
» plus sacrés de rétablir Sa Majesté
» sur le Trône. Si c'est là un crime,
» je m'avoue coupable.

» Comme je compte sur l'indulgen-

» ce de tout le monde, je pardonne
» aussi de même à l'Usurpateur qui
» comme homme de guerre, auroit dû
» donner plus d'attention qu'il n'a
» fait à ma position particuliere, avant
» que de signer mon Arrêt de mort.

» Je prie le Souverain Créateur
» de lui désiller les yeux sur tout le
» sang innocent qui crie vengeance,
» afin qu'il puisse éviter un châtiment
» plus terrible que celui qu'il m'in-
» flige.

Le dernier acte de cette Tragédie finit par le Chevalier Fenwicke. La foiblesse des preuves qu'il y avoit contre lui causa de grands débats dans le Parlement, & sa condamnation à avoir la tête tranchée, ne fut arrêtée qu'à la pluralité de 189 voix, sur 156.

Ce Gentilhomme monta sur l'é-

chafaud, le jeudi 28 Janvier 1697, avec autant de bonne grace que d'intrépidité, & il délivra aux Sherifs la copie du discours suivant.

» JE n'ai jamais eu le talent de par-» ler ou d'écrire, ainsi je serai très-» court au sujet de ma religion & du » fait pour lequel, quoiqu'innocent, » je suis traité d'une maniere si barba-» re. Je n'ai pour objet que de con-» fondre les calomnies que mes en-» nemis ne manqueront pas de ré-» pandre après ma mort contre moi, » puisqu'ils en ont agi de même pen-» dant mes malheurs.

» Ma Religion est celle de l'Egli-» se Anglicane. Si je n'ai pas vécu » suivant la pureté de ses maximes & » en vrai pénitent, j'en demande » pardon à Dieu.

» Ma Religion m'a inspiré pour

» mon Souverain une fidélité, qui,
» grace à Dieu, a toujours été sans
» tache, & je me suis continuelle-
» ment efforcé, dans toutes les situa-
» tions de ma vie, de soutenir la cou-
» ronne d'Angleterre dans la per-
» sonne de l'héritier légitime.

» Pour la cause de ma condamna-
» tion, je prends Dieu à témoin, que
» je n'ai jamais été à aucune assemblée
» dans la rue de Leadenhall, ni fait
» des levées d'hommes, d'armes & de
» chevaux, quoiqu'on l'ait faussement
» déposé contre moi.

» Je proteste que je n'ai eu aucu-
» ne connoissance que le Roi Jacques
» dût venir jusqu'à ce que la chose fût
» publique; & l'arrivée seule de la
» flotte de Toulon à Brest, m'a fait
» croire qu'il pouvoit en être quelque
» chose.

» J'aurois pu raisonnablement m'at-
» tendre à plus de modération du côté
» du Prince d'Orange qui me doit la
» vie, puisque j'ai détourné, par mes
» remontrances, l'exécution de la
» conspiration formée contre lui en
» 1695.

» Si j'ai offensé qui que ce soit, je
» lui demande le pardon que j'accorde
» à mes ennemis, & même à ceux qui
» ont travaillé avec acharnement à
» ma perte.

» Je remercie très-humblement
» tous ces nobles Seigneurs, qui m'ont
» si généreusement défendu dans le
» Parlement : que le Tout-Puissant les
» comble de ses bénédictions.

» Qu'il puisse aussi regarder dans sa
» bonté infinie mon unique Roi légiti-
» me, Jacques II, la Reine & le Prin-
» ce de Galles ; le faire reconnoître

» lui & sa postérité sur le Trône de
» leurs peres, & par-là rappeller la
» paix & le bonheur de la Nation, qui
» ne pourra jamais sans cela être heu-
» se & tranquille.

» Seigneur, je remets avec humi-
» lité & résignation mon ame entre
» vos mains, vous priant qu'elle soit
» précieuse à vos yeux, par les méri-
» tes de mon Sauveur.

Le supplice de ces sujets zélés & vrais Patriotes, fut accompagné des cris insultans de la multitude; déchaînement digne des Barbares, & qui fait frémir de la part d'un peuple Chrétien & policé.

Je passe aux infortunés qui sont tombés entre les mains du Gouvernement en 1718. Quoique vous aïez vu dans ma précedente Lettre le sort des Comtes de Darwentwater & du Vicomte de

Kenmure, quoique je vous aie même parlé de MM. Gascoigne, Oxburgh, Paul & Hall, je reviens sur mes pas pour reprendre quelques circonstances intéressantes qui m'étoient échapées.

Milord Nilhisdale étoit aussi destiné à perdre la tête, mais il fut sauvé par son adresse, ou plutôt par celle de son épouse. On avoit permis aux Dames de voir leurs maris la veille de leur mort, pour leur faire leurs derniers adieux. Madame de Nilhisdale entra dans la Tour, appuiée sur deux femmes de Chambre, un mouchoir devant les yeux & dans l'attitude d'une femme désolée. Introduite dans la chambre du prisonnier, elle lui représenta en peu de mots l'inutilité d'un vain désespoir. Elle ajoûta, qu'étant de même taille qu'el-

le, il n'avoit qu'à changer d'habits, & sortir dans le même appareil qu'elle étoit entrée ; que son carrosse le conduiroit au bord de la Tamise, où il se trouveroit un bateau pour le porter vers un navire qui étoit prêt à faire voile en France.

Le stratagême s'exécuta aussi heureusement qu'il avoit été conçu. Le Milord disparut, & il arriva à 3 heures du matin à Calais. En mettant pied à terre, il fit un saut en l'air, en s'écriant : *Vive Jesus-Christ, je suis sauvé.* Ce transport le décéla, mais il étoit alors hors du pouvoir de ses ennemis.

Le lendemain matin, il se présenta un Ministre pour préparer le condamné au dernier *exit.* Cet Ecclésiastique persuadé qu'il parloit à ce Seigneur, en déclarant l'objet de sa

miſſion, voulut lui faire ſentir que ce qui devoit le conſoler dans ſon malheur, c'eſt qu'il mouroit pour une belle cauſe, lorſque la Dame découvrit ſon ſexe.

Auſſi-tôt le Lieutenant de la Tour conſulta la Cour, pour ſçavoir ce qu'il en feroit. On ſe moqua de lui, & il eut ordre de la mettre en liberté. Cette nouvelle fut annoncée dans le moment à la Dame; mais elle refuſa de ſortir qu'elle n'eût des habits convenables, & cette héroïne rejoignit bientôt ſon époux.

Les autres Captifs ſe voyant ſans eſpérance de ſalut, comprirent qu'il étoit tems de ſonger à leur conſervation.

M. *Foſter*, Général de l'armée vaincue, à l'aide d'un Domeſtique intelligent, trouva le moyen de faire fabri-

quer une clef de la porte de la prison. Munis de cette piéce, il invita le nommé *Anderton*, principal Porte-clef, à goûter de son vin de Bourgogne, & pendant qu'ils en vuidoient un flacon, il en envoya quérir un autre.

Le Laquais, de concert avec son Maître, n'eut garde de remonter. Celui-ci feint d'être en colere de son peu de diligence, & sous prétexte d'éclaircir la cause de ce retard, il descend, joint son fidel Valet, ouvre la porte, & s'éclipse avec lui, après avoir eu la précaution de laisser la clef en dehors, pour empêcher toute poursuite. Il gagna la même nuit Prittwell, dans la Province de Kent, d'où il passa en France.

Cette évasion fit mettre à Newgate *

* Prison.

une garde de 30 Soldats, commandés par un Lieutenant, & exposa le sieur Pitt, Concierge, à une rude détention, suivie d'un procès criminel, dont cependant il sçut se tirer.

Pendant qu'on l'instruisoit, M. *Mackintosh*, Brigadier, MM. *Charles Wogan*, Gentilhomme de mérite, les deux *Delmehoy*, l'un fils & l'autre proche parent du Chevalier de ce nom, *Jacques Talbot*, & plusieurs autres, au nombre de 15, conçurent le dessein de se tirer aussi des fers. Le Brigadier eut l'adresse de détacher ses chaînes, les tint cachées sous sa robe de chambre, descendit & ordonna à un Domestique de frapper à la porte de la Géole.

A peine elle fut ouverte, que cet Officier, après avoir renversé le Porte-clef & trois sentinelles, force le

paſſage & ſe ſauve. Un Soldat veût lui porter un coup de bayonnette ; *Mackintoſs* pare le coûp, lui arrache l'arme, la préſente au Soldat qui fuit effrayé, & paſſe dans la rue, ſuivi de quatorze autres priſonniers, dont ſept furent repris ; & entre autres M. *Talbot.*

M. *George Budden* ne fut pas moins entreprenant. Il ſe trouvoit en compagnie avec un Officier de Newgate ; tout à coup il s'aviſe de lui chercher querelle, au point de ſe faire enchaîner, dans la vuë de pouvoir s'enfuir lorſqu'on le conduiroit au cachot. Cette imagination lui réuſſit. Près d'entrer au cachot, il affecte de marquer un très-grand regret de l'inſulte qu'il vient de faire. L'offenſé plus humain que ne le ſont d'ordinaire les gens de cette eſpéce, ſe laiſſe fléchir,

& le ramenoit à sa chambre, lorsqu'en passant de cette partie de la prison près de l'arcade qui aboutit à la Ville, l'adroit *Budden* le jette à terre, s'esquive, & après avoir fait pendant la nuit 70 milles, gagne la mer & s'embarque.

Le Colonel *Oxburg* & M. *Gascoigne* qui étoient jugés & condamnés à la mort, se préparoient avec édification à leur derniere fin : la grace fut proposée au dernier, mais les conditions qu'on y attachoit n'étoient pas compatibles avec son honneur. Occupé seulement de l'éternité, il regardoit cette triste épreuve avec résignation & sans frayeur : ainsi, loin d'être consterné, lui-même il consoloit ses amis extrêmement touchés de sa perte.

L'autre dans les mêmes sentimens,

quoiqu'il fût encore dans un âge où il est permis de regretter la vie ; ne donne jamais la moindre marque de crainte, & il offroit le sacrifice de ses jours avec une tranquillité qui étonnoit tous ceux qui l'approchoient. Il n'appartient qu'à la vertu sincere, que donne & consacre la Religion, d'élever cette impérieuse voix qui soumet la raison, fait taire l'esprit, subjugue le cœur, & commande le devoir.

La mere de M. Gascoigne, femme vertueuse & remplie de force, n'étoit occupée que du salut & de l'honneur de son fils, elle lui avoit écrit une Lettre, pour l'exhorter à supporter ses peines avec constance, & à n'attendre d'autres consolations que du Ciel. Voici la réponse qu'il lui fit la veille de sa mort.

Ma très-chere & honorée Mere,

» J'ai reçu aujourd'hui de votre
» part un paquet avec un imprimé qui
» m'apprend quel a été & quel est
» l'homme en question *. Dieu veuille
» lui pardonner & à tous ceux qui
» ont contribué à ma perte. Avant
» que ma Lettre vous parvienne,
» vous aurez sans doute appris le
» sort que je suis prêt de subir. «

» Ma confiance est entiere dans la
» bonté divine, & je considere mon
» état comme un décret de la Provi-
» dence qui doit me conduire à la
» béatitude. «

» La grace que je vous demande
» est de vous consoler : songez que
» de quelque santé qu'on jouisse,

* Il parle d'un particulier acharné à sa perte.

» notre carriere est courte ici-bas.
» J'espere que, par la grace de Dieu,
» nous nous rencontrerons dans la
» bienheureuse éternité.

» Je vous demande très-humble-
» ment pardon de tous les chagrins
» que j'ai pû vous donner. Je supplie
» mes cheres sœurs d'excuser tous les
» torts que je leur ai faits, en tirant
» de votre bonté des sommes consi-
» dérables, que j'ai mal employées,
» en quoi j'ai nui à leur établisse-
» ment, que je voudrois néanmoins
» qu'elles pussent mépriser, pour ne
» mettre leur confiance qu'en Dieu,
» seul digne de nos affections. Je
» compte sur vos priéres & sur celles
» de mes amis auxquels je dis adieu,
» ainsi qu'à mes sœurs, & à mon ne-
» veu que j'ai toujours tendrement
» aimé. Je demeure, & je serai à

» jamais, (c'est pour la derniere fois
» que je vous en assure) votre, &c.

Ce courageux martyr de la fidélité avoit encore écrit à son compagnon d'infortune, le Colonel Oxburg. Cette Lettre a été perdue : mais voici la réponse que lui fit le Colonel.

» Je ne puis exprimer, mon cher
» Gascoigne, la satisfaction que m'a
» donnée votre Lettre, toute remplie
» de sentimens de piété. Fasse le Ciel
» que j'en profite !

» Que Dieu est admirable dans ses
» jugemens ! Combien de fois n'a-
» vons-nous pas considéré notre em-
» prisonnement comme le comble
» du malheur ? Ce sera pourtant la
» cause de notre bonheur éternel, si
» nous en faisons un bon usage.

» J'ai plus lieu que personne d'ap-
» préhender le dernier moment. Une

» longue vie remplie de péchés &
» destituée de bonnes œuvres, doit
» inspirer une juste crainte. Je n'é-
» prouve cependant aucun mouve-
» ment qui tende à désespérer de la
» miséricorde de Dieu. Je suis si con-
» vaincu de sa bonté, de sa tendresse
» paternelle, & de son amour pour
» les hommes, que je me persuade
» qu'il m'inspirera une vraie contri-
» tion de mes fautes, & qu'au sortir
» de ce misérable exil, il me couvri-
» ra des ailes de sa clémence.

» Si pendant le tems que j'ai en-
» core à vivre, mes foibles prières
» servent à quelque chose, elles vous
» sont acquises; en revanche accor-
» dez-moi les vôtres.

» Pardonnez, mon cher, si je vous
» ai manqué. Je n'ai été que trop
» fautif dans les occasions; mais je

» ne puis m'accuser de l'avoir été
» volontairement ; car mon amitié
» pour vous a toujours été inaltè-
» rable.

» Encore une fois priez pour moi ;
» je vous recommande à mon Sau-
» veur, par les mérites duquel je
» m'attends que nous serons tous
» deux dans la céleste Jerusalem. Je
» conjure le Tout-Puissant de vous
» faire la grace de vivre & de mourir
» comme un véritable enfant de l'E-
» glise, de vous inspirer une patience
» à toute épreuve, une entiere sou-
» mission à ses ordres, & une ferme
» confiance dans sa miséricorde, afin
» qu'avec le Chœur céleste nous
» puissions éternellement chanter en-
» semble ses louanges. »

Le Mémoire présenté au Gouver-
nement en faveur des autres prisonniers,

aprés l'exécution de ces deux Gentils-hommes, contient des motifs si pressans, que je ne remplirois pas tout mon objet, si je ne vous en donnois l'analyse.

On y démontre solidement que la rigueur exercée contre les fidéles sujets de la Maison de Stuart, est contraire à toutes les loix militaires, aux anciennes coûtumes de la Grande-Bretagne & des autres Puissances de l'Europe, & à l'avis même des plus célebres Généraux.

EXTRAIT DU MÉMOIRE.

» La force subjugue le corps, mais » la clémence soumet le cœur.

» Sous le Regne de Guillaume le » Conquérant, qui emporta sa Cou- » ronne à la pointe de l'épée, un » grand nombre favorisoit Edgar

» Athelin, héritier légitime ; d'autres
» appellerent les Danois. Il n'étouffa
» ces mouvemens, & ne rendit sa
» domination tranquille, que par sa
» douceur. Ce Prince oublioit ordi-
» nairement la faute, aussi-tôt qu'on
» en marquoit le repentir.

» Il donna à Edrick, le premier
» qui s'éleva contre lui, une charge
» à sa Cour. Gospatrick, factieux ou-
» tré, fut créé Comte de Glocestre,
» & eut la conduite de la guerre
» contre les Ecossois. Eustache, Com-
» te de Boulogne, après avoir tâché
» de se saisir du Château de Dou-
» vres, recouvra sa bienveillance.
» Les Comtes de Morchar & de Sy-
» ward, ainsi que le frere d'Harold
» qui lui avoit disputé le Trône, fu-
» rent mis avant sa mort en liberté.
» Edgard Athelin lui-même, après

» avoir par deux fois essayé de reven-
» diquer son droit, loin de subir rien
» de rigoureux, fut gratifié de cent
» schellins par jour, &c. Ce traite-
» ment modéré détermina Athelin
» à préférer le repos & sa sureté aux
» hasards de la guerre. Watcof, Com-
» te de Northumberland, fut l'uni-
» que sujet que Guillaume sacrifia ;
» il ne passa néanmoins par la main
» du Bourreau, qu'après avoir violé
» par deux fois son serment de fi-
» délité.

» Une preuve qu'une telle con-
» duite avoit sur les vaincus la plus
» heureuse influence, c'est que ce
» Monarque n'ayant laissé en mou-
» rant à Robert son fils aîné que la
» Normandie pour appanage, en pu-
» nition de sa rébellion, & ayant fait
» passer l'Angleterre à Guillaume le

» Roux son cadet, dans toutes les en-
» treprises que firent les Seigneurs
» Normands en faveur de leur Duc;
» les Anglois défendirent constam-
» ment leur Souverain, & affermirent
» sa puissance. «

» L'usurpation d'Etienne, Comte
» de Boulogne, au préjudice de l'Im-
» pératrice Maud & de son fils Hen-
» ri II, ouvrit une scene affligeante
» de guerres civiles. Plusieurs ba-
» tailles fort sanglantes aboutirent
» enfin à un Traité, portant qu'Etien-
» ne jouiroit paisiblement du sceptre
» pendant sa vie, & qu'Henri seroit
» déclaré son héritier présomptif;
» mais dans tous ces débats l'écha-
» faud ne fut jamais teint du sang
» d'aucun des partis.

» Les enfans d'Henri II se soule-
» verent successivement contre le Roi;

» leur pere ; cependant aucuns de
» leurs partisans ne payerent de leur
» sang leur attachement à ces Prin-
» ces.

» Malgré les démêlés presque con-
» tinuels qu'il y eut entre le Roi Jean
» & ses Barons, les confiscations fu-
» rent seules mises en usage, & ja-
» mais la hache. Sous Richard II *Wat*
» *Tyler*, Tailleur, eut l'audace de se met-
» tre à la tête d'une populace effrénée,
» & commit une infinité de vols & de
» massacres. Ce méprisable Chef d'é-
» meute n'eut pas plutôt été tué par
» Walworth, Maire de Londres, que
» ses partisans ayant posé les armes
» & demandé quartier, il fut géné-
» reusement accordé à la plûpart.

» Quoique Henri IV eut dépouillé
» ce Prince, ce qui fut le germe de
» la longue & fameuse querelle entre

» les Maisons d'York & de Lancastre,
» pendant laquelle il coula tant de
» sang, les Gentilshommes & ceux
» d'un rang inférieur furent épargnés:
» la foudre ne frappa que les plus
» hautes têtes.

» Henri VII, Monarque sage &
» humain, dans le soulevement de
» Jean Chamber au Nord, sauva la
» vie à l'imposteur Simmel, & peu
» de personnes périrent par la main
» du Bourreau. Des complices de
» Perkins, Warbeck il n'y eut qu'en-
» viron 160 bandits & pirates d'exé-
» cutés pour l'exemple; & des Re-
» belles de Cornouaille, il n'y en
» eut que trois exceptés de l'amnistie
» générale.

» Henri VIII dont on a dit, qu'au-
» cune femme ne fut à l'abri de sa
» passion, ni aucun homme de sa

» colere, de 20000 rébelles qui » avoient pris les armes dans la Province de Lincoln, n'en voulut condamner que quinze; des séditieux d'York, qu'un très-petit nombre, & » de ceux qui s'étoient soulevés dans » le Nord sous Bigot, que 66.

» Edouard VI ne se montra pas » moins indulgent: de plus de 10000 » rébelles conduits par Kitt, Tanneur, » le seul Chef & neuf autres furent » pendus.

» La Reine Marie, dans la révolte » de Wiat, se contenta de faire mou» rir 20 des plus coupables.

» Il est inutile de parler des tems » de Cromwel. Ce scélérat, la honte » éternelle de la Nation qui l'a souffert, & l'opprobre du genre hu» main, n'inspire que de l'horreur & » de l'exécration.

» Si l'on examine ce qui s'est passé
» chez nos voisins, tout parle en fa-
» veur des Supplians.

» Dans les guerres civiles de Fran-
» ce, & entr'autres dans celle des Ce-
» vennes soulevées contre le plus
» grand Prince de l'Europe, on voit
» la main paternelle châtier toujours
» avec ménagement, & préférer la
» clémence à la sévérité de la jus-
» tice.

» Les Catalans obstinés à ne pas
» reconnoître Philippe V, Roi d'Es-
» pagne, appellent les étrangers, &
» persistant dans leur révolte, même
» après en avoir été abandonnés, sou-
» tiennent un long siége & souffrent
» l'assaut. Cependant aussi-tôt qu'ils
» ont imploré la clémence paternelle
» du vainqueur, ils obtiennent leur
» pardon. Quelques emprisonnemens,

» quelques exils ; & très-peu d'exécu-
» tions, furent toute la suite d'un at-
» tentat digne des plus grands châ-
» timens.

» Si on consulte les Auteurs les plus
» graves ; & sur-tout *Grotius dans*
» *son Traité de la Paix & de la Guer-*
» *re ; Part.* 3. *Chap.* 46, nous ver-
» rons que tous les grands Capitai-
» nes, les Condé, les Turenne ;
» les Catinat, les Vendôme, les Tilly,
» les Walstein, les Montecuculli, &c.
» ont décidé formellement que ceux
» qui se rendent à discrétion, doivent
» avoir la vie sauve, &c. «

Ni ces remontrances où il entroit trop de soumission à l'égard d'un Prince que les Prisonniers ne pouvoient légitimement reconnoître, ni la considération qu'ils n'avoient fait que leur devoir ; ni les mouvemens qu'inspire

qu'inspire ordinairement l'humanité ; ne firent aucune impression. La clémence est bannie des maximes Hanovriennes : la dureté, la persécution, le carnage & le meurtre des innocens, sont les ressorts de la Politique Tudesque transplantée dans un terroir qui n'a pû changer sa nature.

L'ordre fatal fut décerné contre le Ministre *Paul* & le sieur *Jean Hall*, Ecuyer, Juge de paix.

Le premier avoit reçu son éducation au Collége de Saint Jean à Cambridge. Après ses études, il étoit entré dans les Ordres, & il étoit devenu Vicaire d'Orton-Hill, dans la Province de Leicester.

Les talens, quelque libérale qu'ait été la nature, ne suffisent pas ; le génie même est impuissant dans un Ministre de la parole de Dieu, s'il n'y

joint l'exemple & l'éloquence des mœurs. On n'inspire point ce qu'on ne sent pas vivement; il faut être convaincu pour convaincre, & ce sont les actions qui persuadent. D'ailleurs on est toujours bien foible contre les passions d'autrui, quand on est soupçonné de les éprouver soi-même. Ce ne fut pas sans une vocation bien marquée, que M. Paul s'engagea dans la carriere évangélique. Il y entra rempli des grandes vérités de la Religion, plein de la lecture des Livres Sacrés, & tout brûlant de zéle pour le troupeau confié à ses soins : ses talens particuliers pour la Chaire le firent bientôt connoître avec distinction.

Sur les avis qu'il eut en 1715, que les Partisans de la Maison de Stuart s'assembloient dans le Lancastre, son

zèle le fit voler au secours de son Souverain légitime, & il demeura avec eux jusqu'à la veille de la bataille de Preston, qu'on crut qu'il pouvoit être plus utile ailleurs, en excitant d'autres à s'y joindre. En sortant de cette place, il rencontra le Général Wills à la tête de son armée; mais après un léger examen, son habit Ecclésiastique l'exempta de toutes autres recherches.

Libre de continuer sa route, il se rendit droit à Londres, pendant que ses camarades qu'il venoit de quitter tomboient au pouvoir de l'ennemi. Il ne fut pas pris avec eux; mais un Juge de paix du Comté de Leicestre, dont il étoit connu, l'arrêta.

L'espoir de conserver sa vie & de pouvoir se tirer d'affaire, ainsi que trop de fragilité, & les conseils de

personnes trop peu éclairées, ou gagnées par le Ministere, le porterent à s'avouer coupable. Cette démarche aussi imprudente que deshonorable ne servit de rien; & le regret qu'il en a témoigné, mérite qu'elle soit ensevelie dans l'oubli.

Conduit au funeste échafaud où il devoit consommer son sacrifice, il reprit tout son courage, & d'une voix assurée il parla ainsi:

» Je suis sur le point de passer de
» cette vie à l'autre, où il me fau-
» dra rendre compte de toutes mes
» actions; & quoique j'aie tâché de
» faire ma paix avec le Tout-Puis-
» sant, en me repentant sincerement
» de mes péchés; il y en a de publics
» que je crois devoir déclarer publi-
» quement, pour témoigner devant
» le monde jusqu'à quel point je les

» déteste. Premierement je demande
» pardon à Dieu & au Roi d'avoir
» manqué à mon devoir, en prêtant
» serment contre les intérêts de mon
» unique Souverain, Jacques III.

» Je prie les personnes que j'ai
» pu offenser & celles qui ont été
» scandalisées par l'aveu que j'ai fait
» d'être coupable, d'user envers moi
» d'indulgence.

» Je conviens que c'est une action
» méprisable & une entiere abdica-
» tion de ma fidélité ; l'envie de con-
» server des jours périssables, la foi-
» blesse humaine, & le conseil de faux
» amis m'ont fait commettre cette
» lâcheté. Que le Pere des miséricor-
» des & tous les honnêtes gens dai-
» gnent oublier un procédé si infâ-
» me.

» Vous voïez par mon habit, que

» je meurs membre, quoiqu'indi-
» gne, de l'Eglise d'Angleterre;
» non pas de cette Eglise schismati-
» que, dont les Evêques se sont éle-
» vés contre ces Prélats orthodoxes
» qui ont été injustement déposés par
» le Prince d'Orange; je renonce à
» cette communion, & je meurs en vé-
» ritable enfant de celle qui n'a ja-
» mais voulu prêter serment à l'Usur-
» pateur, & qui a toujours été étroi-
» tement attachée aux vrais principes
» de la Religion & de l'Etat. Je prie
» tous ceux qui ont contribué à la Ré-
» volution de considérer, qu'ils ont
» été bien aveugles pour soutenir un
» acte émané d'un Parlement sans ca-
» ractere & sans autorité.

» Je pardonne à ceux qui sous le
» voile de l'amitié m'ont pressé de me
» reconnoître coupable, ainsi qu'à

» mes plus cruels ennemis, l'Electeur
» d'Hanovre, Milord Townshend,
» & les autres instrumens de ma
» mort. Seigneur, faites-leur miséri-
» corde. Doux Jésus aïez pitié d'eux,
» & que mon sang ne retombe pas
» sur leurs têtes : *Suscipe, Domine,*
» *servum tuum, & ne apponas illis*
» *hoc peccatum.*

» Retournez, chers spectateurs, à
» votre devoir : souvenez-vous que
» le Roi Jacques III est votre Sou-
» verain légitime, suivant les Loix
» & les maximes du Royaume. Si
» vous voulez lui rendre la Justice
» dûe à tous les hommes, vous êtes
» obligés de faire tous vos efforts,
» pour lui restituer une couronne à
» laquelle d'autres n'ont aucun droit.
» Jusqu'à ce qu'il soit rétabli, la Na-
» tion n'aura jamais de bonheur.

» Vous n'ignorez pas tous les maux
» qui ont accablé cette Monarchie
» depuis 1688, & je crois que l'ex-
» périence vous a convaincus, que de
» s'écarter des commandemens Di-
» vins, n'est pas le moyen d'éviter
» les malheurs que vous redoutez.

» Avant la Rébellion, vous trou-
» viez votre culte & vos priviléges
» en danger: considérez, je vous sup-
» plie, comment vous les avez garan-
» tis par l'attentat dont vous vous ap-
» plaudissez. Ne sont-elles pas dans le
» péril le plus manifeste? Et qui est-ce
» qui peut être sûr de sa vie & de ses
» biens, lorsqu'il envisage l'adminis-
» tration présente? Quant à la re-
» ligion, ne voiez-vous pas les hé-
» résies, l'Athéisme & le Déisme se
» dévélopper tous les jours, & les
» Prédicateurs de cette abominable

» doctrine favorisés par celui que
» vous avez si injustement élevé,
» ainsi que par ses adhérans ?

» Son éloignement pour la foi de
» nos peres n'est que trop sensible :
» vous allez voir un Ecclésiastique as-
» sassiné, pour avoir écouté la voix de
» sa conscience. Car son dessein n'est
» pas seulement de frapper ma per-
» sonne, mais de deshonorer mon ca-
» ractere & ma robe : il feroit bien
» de se représenter, que qui méprise
» les Prêtres de Jésus-Christ, insulte
» celui qui les envoie. Je vous le ré-
» pete, mes amis, si vous avez enco-
» re quelque tendresse pour votre Pa-
» trie en proie aux Tyrans, rétablis-
» sez le Roi qui vous en délivrera. Il
» a promis solemnellement de prote-
» ger l'Eglise Anglicane, & Sa Majesté
» a trop de vertu, trop de Justice,

» & trop d'honneur, pour manquer à
» sa promesse; son unique intention
» est de procurer votre félicité. Je
» mourrai content, si ce que je viens
» de dire fait quelqu'impression sur
» vous; car il n'est plus en mon pou-
» voir de faire autre chose pour le
» Roi, que d'employer le peu de mo-
» mens qui me restent à prier Dieu de
» le combler de ses bénédictions spiri-
» tuelles & temporelles, de le soutenir,
» de le rétablir, & de faire heureuse-
» ment réussir toutes ses entrepri-
» ses.

» Je supplie le Créateur du monde
» de défendre l'Eglise Protestante,
» & enfin de jetter sur moi un regard
» de compassion, afin qu'avec les Pa-
» triarches, les Prophetes, les Apô-
» tres & les Martyrs, je puisse l'a-
» dorer à jamais, en disant: *Sanctus*,

» *Sanctus, Sanctus, Dominus Deus Sabaoth, Hosanna in excelsis.*

» Le sort de mon corps ne me » cause aucune inquiétude. Je me » moque de la barbare disposition de » la Sentence qui ordonne qu'il sera » mis en quartiers. Quand j'aurai fran- » chi le passage de cette courte vie à l'é- » ternité, je serai au-dessus de la ra- » ge de mes ennemis ; je souhaite- » rois même avoir assez de membres, » pour qu'on pût en distribuer un à » chaque Paroisse qui servît de mo- » nument éternel, qu'un Ministre du » très-Haut a enduré le martyre à » cause de son attachement inviola- » ble à son légitime Prince.

Un moment après, on vit paroître M. Hall, Gentilhomme d'une ancienne extraction & Juge de paix. Sa harangue se ressentit de la fierté

» & du courage qui l'avoient distin-
» gué au combat de Preston.

» Je viens mourir, dit-il, pour
» avoir soutenu la cause de Dieu, de
» mon Roi & de ma Patrie ; mais loin
» que mon supplice soit flétrissant, je
» suis glorieux qu'on m'ait jugé digne
» de répandre mon sang pour une si
» belle cause : le mérite & la justice
» de l'entreprise pour laquelle je suis
» immolé rendent mon supplice un
» devoir, une vertu, un honneur.

» Souvenez-vous qu'on m'ôte la
» vie pour mon Souverain légitime,
» Jacques III ; que je m'offre en ho-
» locauste pour la défense de la liber-
» té de ma chere Patrie ; qu'enfin je
» suis égorgé par la tyrannie, l'op-
» pression & l'usurpation.

» Représentez-vous que le motif de
» ma mort, est d'avoir défendu les or-

» dres de Dieu, les Loix & les Consti-
» tutions du Royaume, & de-là tenez
» pour un fait certain que je ne suis
» pas un traître, mais un vrai martyr.

» Je déclare que je meurs mem-
» bre de l'Eglise d'Angleterre, mais
» non pas de cette Eglise schismatique,
» dont les Evêques déserteurs ont lâ-
» chement abandonné leur Roi &
» honteusement avilir leur caractere,
» en admettant d'abord le Prince
» d'Orange & ensuite l'Electeur d'Ha-
» novre.

» Je demande pardon à ceux que
» j'ai pu offenser. J'implore la misé-
» ricorde Divine & celle de mon Sou-
» verain, pour avoir prêté serment
» à l'Usurpateur, & m'être chargé
» d'une fonction publique émanée de
» son autorité prétendue qui n'a pu
» me transmettre ni pouvoir, ni capa-

» cité d'agir valablement. Dieu qui » m'entend sçait que j'ai d'abord com» mis cette faute par ignorance & par » méprise ; mais qu'après avoir pesé » ma démarche, je m'en suis heu» reusement repenti, qu'en consé» quence j'ai tiré l'épée pour mon » Roi, & que je me soumets actuel» lement pour l'amour de lui à la » mort violente que je vais subir.

» Je prie l'Etre Suprême que ma » contrition & mes souffrances puis» sent servir, par les mérites de mon » divin Sauveur Jésus-Christ, à effacer » les crimes dont je me suis souillé.

» Je suis en charité avec tout le » monde, même avec ceux qui ont » contribué ou concouru aux mal» heurs de l'Eglise & de l'Etat : je » prie le Seigneur de leur pardonner, » parce qu'ils sont l'ouvrage de ses

» mains & rachetés du sang de son
» fils.

» Je pardonne particulierement
» ma mort à l'Electeur d'Hanovre
» qui me fait massacrer, aux indignes
» Jurys *, & aux Juges iniques qui
» m'ont condamné, & aux Sieurs
» *Patten & Carnaby* qui ont été té-
» moins contre moi. Je déclare avec
» la franchise d'un mourant (& tous
» mes compagnons de fortune attesle-
» ront la même chose), que ces parju-
» res n'ont déposé que des faussetés &
» des impostures. J'excuse aussi les

* Le Jury est composé de douze personnes de la même condition que l'accusé, nommées pour déclarer sous serment s'il est coupable ou non. Il faut qu'ils soient unanimes, & on les enferme jusqu'à ce tems dans une chambre sans lumiére, sans boire ni manger.

» Auteurs de la capitulation de Pres-
» ton, quoiqu'ils soient par-là la cau-
» se de ma perte. Je serois content,
» si c'étoit la seule conséquence de
» cette lâche reddition; mais il n'est
» que trop évident qu'elle a ruiné le
» parti du Roi & perdu nombre de
» braves sujets. Car nous étions alors
» en état de rétablir glorieusement
» notre Monarque; les ennemis re-
» poussés par-tout, n'osoient plus se
» montrer, tandis que nos troupes,
» jusqu'au moindre soldat, toutes
» remplies d'intrépidité, brûloient
» d'ardeur de tomber dessus. Voilà ce
» que la vérité me force de publier
» à la face de l'Univers, afin que les
» mensonges avancés par le Général
» Wills qui disoit nous avoir vaincus,
» &c. n'acquierent aucun crédit. Il
» doit tout l'avantage de l'événement
à

» à la timidité de notre Commandant
» & des lâchés de son parti qui se sont
» rendus à discrétion. Puisse notre
» Divin Maître & notre Souverain
» leur pardonner cet égarement. Sei-
» gneur, bénissez Jacques III; diri-
» gez ses Conseils; accordez la vic-
» toire à ses armes; restituez-lui son
» sceptre; & protégez-le contre ceux
» qui, corrompus par les récompen-
» ses promises, pourroient attenter à
» sa personne sacrée. Confondez la
» malice de ses ennemis; faites-le jouir
» en ce monde d'une vie heureuse &
» très-longue, & quand il vous plaira
» l'appeller à vous, donnez-lui pour
» récompense en l'autre vie la gloire
» éternelle.

» C'est à vous, Dieu de vérité,
» principe de toute Sainteté, rému-
» nerateur de ceux qui sont persécutés



» pour la Justice, que je recomman-
» de mon ame ; placez-la dans le sein
» d'Abraham, par le précieux Sang de
» l'Agneau dont elle est arrosée.

Ces deux Gentilshommes ensuite ayant été livrés à l'Exécuteur, prirent affectueusement congé de leurs compagnons de prison, baiserent les cordes dont ils étoient liés, & firent voir dans cette rude épreuve combien la bonne conscience d'un vrai Chrétien & la constance d'un fidele sujet sont au-dessus de la rage d'un Tyran.

Justum & tenacem propositi virum,
Non civium ardor prava jubentium,
Non vultus instantis Tyranni
Mente quatit solida, &c.

Horat.

LETTRE III.

QUoique je vous aie écrit, Monsieur, dans ma premiere Lettre la mort des Lords *Kilmarnock* & *Balmerino*, je crois devoir vous faire part du discours que le dernier fit sur l'échafaud. Cette piece est trop intéressante pour vous en priver. Le Lord *Balmerino* arrivé à ce lieu d'horreur, éleva sa voix & prononça ce qui suit.

» J'ai été nourri dans les princi-
» pes d'une fidélité contraire à la Ré-
» volution de 1688, & je me flatte
» qu'on me les croit profondément
» gravés dans le cœur. Une faute que
» j'ai à me reprocher, c'est d'avoir ac-
» cepté la commission de Capitaine
» au service de la Princesse de Danne-

» mark ; elle n'avoit pas plus de droit
» à la Couronne que le dénaturé Prin-
» ce d'Orange, ſon prédéceſſeur.

» Fortement réſolu de réparer cet
» égarement, dès que je ſçus en 1715
» que mon Roi légitime étoit en Ecoſ-
» ſe, je volai ſur ſes pas. Nous ſuc-
» combames, je le ſuivis, & j'ai vécu
» chez les étrangers depuis ce tems-
» là juſqu'en 1734. Mon pere
» m'écrivit alors qu'il avoit obtenu
» ma grace. Inquiet ſur le parti que
» j'avois à prendre, & réduit à me
» conſulter moi-même, j'écrivis de
» Berne à Rome, où réſidoit Sa Ma-
» jeſté, que je n'avois nulle part aux
» démarches de mon pere, & que je
» n'en voulois point profiter ſans ſa
» permiſſion. Je reçus une Lettre de
» ſa propre main, & en conſéquen-
» ce je me rendis à Paris, où ſon

» Banquier me donna de l'argent pour » fournir aux frais de mon voyage.

» Son A. R. s'étant rendue en 1745 » maître de la Ville d'Edimbourg, » je l'allai joindre, quoique mon âge » semblât me dispenser du service; » mais il fallut céder aux mouvemens » de ma conscience qui ne me donnoit » point de repos, & qui me crioit » sans cesse que je ne devois pas de- » meurer dans l'inaction, tandis que » mon Prince étoit exposé à tous les » périls de la guerre.

» Je suis incapable, & c'est ma » douleur, de faire le portrait de » Son A. R. mais souffrez que je » vous dise au moins une partie de » ce que j'en pense. La bonté, l'af- » fabilité, l'humanité, l'équité, la » fermeté, la valeur qui composent » son caractére ne sont point ordinai-

» rement des vertus réunies dans un
» même ſujet, & celui qui les poſſe-
» de a toutes les qualités qui forment
» un grand homme. Par tout où j'ai
» commandé, j'ai fait obſerver la
» meilleure diſcipline : j'en ai d'illuſ-
» tres témoins, & c'eſt une conſolation
» que je goûte en regardant le billot
» où je vais perdre la vie. Mon incli-
» nation & mon intérêt m'ont inſpiré
» cette conduite, S. A. R. aïant hor-
» reur de toute injuſtice envers qui
» que ce ſoit, indépendamment de
» la Religion & du parti.

» On a très-fauſſement publié qu'el-
» le avoit ordonné de faire main-baſ-
» ſe, en cas de victoire, ſur tous ſes
» ennemis. S'il en eût été quelque
» choſe, le Comte de *Kilmarnock*,
» Colonel du Régiment des Gardes à
» pied & moi qui commandois la

» seconde compagnie des Gardes-du-
» Corps, nous en aurions été infor-
» més. Non, Messieurs, non : rien
» n'est si directement opposé au cara-
» ctere de ce Héros ; mais on s'est vu
» réduit aux bassesses du mensonge,
» pour excuser la barbarie des meur-
» tres qu'on a commis de sang froid
» après la bataille de Culloden. Je n'ai
» point de termes pour exprimer la re-
» connoissance que je dois à M. *Whi-
» te* *, ainsi qu'à M. *Fouler*; je suis bien
» faché de n'en pouvoir dire autant
» de M. *Williamson* ** qui s'est con-
» duit en vrai barbare avec moi & plus
» mal encore avec l'Evêque de Ro-
» chester. Ma déférence aux conseils
» d'un pieux Ecclésiastique m'interdit
» à cette occasion la priere du Roi

* Major de la Tour de Londres.
** Le Lieutenant de Roi.

» Prophete, Pſeaum. 53. ℣. 5. *Averte*
» *mala inimicis meis & in veritate*
» *tua diſperde illos.*

» Je pardonne à tous mes ennemis ;
» ayez la charité de croire que je ne
» hais perſonne. J'ai reçu hier la Sain-
» te Euchariſtie des mains d'un Mi-
» niſtre de l'Egliſe d'Angleterre, &
» je meurs dans ſa Communion, com-
» me dans la Communion Epiſcopa-
» le d'Ecoſſe. Dieu puiſſant, bénis le
» Roi, le Prince Edouard, le Duc
» d'Yorck & toute la famille Roya-
» le : donne-leur ton Eſprit Saint,
» fortifie-les par ta grace, fais qu'ils
» proſperent ici bas & parviennent
» un jour à ton Royaume ſans fin.
» Je recommande à tes ſoins pater-
» nels mes bienfaiteurs & les Parti-
» ſans de la juſtice pour laquelle je
» vais être immolé : rends-les heu-

» reux dans ce monde & dans l'autre;
» je te le demande au nom de Jesus-
» Chrift, & par l'Oraifon qu'il a dic-
» tée lui-même, *Pater nofter*, &c. «

Après ce difcours, le courageux Lord ajufta lui-même fa tête fur le billot, puis il s'écria : » Pere des mi-
» féricordes protégez mes amis, par-
» donnez à mes ennemis, rétabliff-
» fez mon Roi, prenez pitié de mon
» ame. « Enfuite il fit le figne qu'il avoit marqué, & reçut un premier coup dans l'épaule. Cette boucherie ne lui fit élever ni cri ni plainte; il fe retourna feulement, & dit à l'Exécuteur, *vifez donc mieux*. Celui-ci lui donna le fecond coup d'une main tremblante, & l'acheva du troifiéme. Sa mort fut précédée de celle de Milord *Kilmarnock*.

Le Lord *Lovat*, âgé de plus de

80 ans fut le troisiéme Seigneur qui arrosa l'échafaud de son sang illustre. Ni sa vieillesse, ni son mérite ne purent lui procurer le moindre ménagement.

Le 30 Juillet, M. *Syddal*, qui avoit été pris les armes à la main, étant arrivé sur le théatre des sanglantes proscriptions d'Hanovre, prononça le discours suivant.

» Je vais être mis à mort, parce que
» j'ai fait le devoir d'un Chrétien &
» d'un Anglois. Puisse tout le Royau-
» me être bien informé de ce que je
» vais dire à l'instant de ma vie le
» moins suspect de fausseté.

» Je meurs membre de l'Eglise
» Episcopale qui a corrigé les erreurs,
» les abus & les impostures des autres
» Eglises modernes, d'une Eglise dont
» l'antiquité, l'universalité, l'huma-

» nité font les caractères, dont la
» précieuse unanimité peut seule ban-
» nir la discorde & les scandaleuses
» divisions des Chrétiens ; principes
» vraiment Catholiques & admis dans
» toutes les Eglises d'Orient & d'Occi-
» dent, mais nullement observés, si ce
» n'est dans celle où j'ai le bonheur
» d'achever ma vie. Grand Dieu, mul-
» tipliez les membres de cette Eglise.
» Je te rends grace de tout mon cœur
» de m'avoir conduit sur les traces
» de mon pere. Il mourut en soldat
» Chrétien, ou plutôt il souffrit le
» martyre en 1715.

» En prenant le parti de mon
» Roi, je n'ai pris les armes par au-
» cun motif de vengeance ou de cha-
» grin personnel contre les bourreaux
» de la maison Royale, qui bien
» loin d'outrager leur Prince, n'ont

» fait que hâter ſon bonheur, en fai-
» ſant voir aux fils dans la perſonne
» ſacrée de leur pere un modele
» de la conſtance avec laquelle ils
» doivent apprendre à ſupporter les
» ſouffrances & les afflictions.

» Un vil intérêt ne m'a point ar-
» mé pour Son A. R. ma fortune me
» ſuffiſoit. Plus de richeſſes n'auroit
» rien pu ajouter à mon repos, & la
» raiſon bornoit mes deſirs. Une
» épouſe aimable, & cinq enfans,
» objets de ſa tendreſſe & de la mien-
» ne, achevoient mon bonheur, s'il
» en eſt un ſur la terre. J'ai combattu
» pour mon Dieu & pour mon Roi,
» parce que j'étois perſuadé que le
» ſalut de la Patrie dépendoit unique-
» ment de la juſtice de cette cauſe.
» Quoique je n'aie jamais eu l'hon-
» neur de voir Sa Majeſté, je con-

» nois sa sagesse. Tout son desir est
» de gouverner l'Angleterre au gré
» des Loix, sans rien innover au pré-
» judice de la Religion & des liber-
» tés Anglicanes. Sa parole en est un
» sûr garant, ainsi que celle du jeu-
» ne Prince, dont l'ame est trop no-
» ble pour y manquer. Héros né
» pour l'honneur du Trône, il peut
» défier la malignité de trouver une
» tache dans son caractere.

» Souffrez, mes chers amis, que
» je vous le demande encore au nom
» de Dieu : rétablissez, avec le Roi
» dont vous êtes le peuple, un gou-
» vernement qui fera votre bonheur;
» tout au moins faites vos efforts
» pour cela. Si la Providence ne vous
» permet pas d'en venir à bout, sou-
» venez-vous qu'il est heureux de
» mourir pour la justice, & que le

» Tout-Puissant a promis des cou-
» ronnes à ceux qui souffriront en dé-
» fendant la bonne cause. C'est à ce
» Dieu de justice & de vérité, à ce
» Dieu de miséricorde infinie, que je
» recommande mon ame, en lui de-
» mandant la rémission de mes pé-
» chés, dans l'espérance du salut,
» par les mérites de Jesus-Christ. «

David Morgan ne fut pas traité plus humainement que les autres. Mais pour quelques années de vie que le Tyran lui a retranchées, sa mémoire sera glorieuse & ne mourra jamais. Vous connoîtrez mieux ses sentimens par ses dernieres paroles.

» Messieurs, puisqu'il est d'usage
» de parler ici de soi-même & de la
» cause pour laquelle on meurt, il
» faut bien que je m'y conforme ;
» quelque désagrément qu'y puis-

» ſent trouver mes perſécuteurs.

» Je meurs pour mon Roi ; j'ai » défendu ſes intérêts, parce que j'en » ai connu la juſtice.

» La conviction intime que j'en ai » eſt appuïée ſur la conſtitution de » l'Etat, ſur un Acte du Parlement » qui ſubſiſte, acte que le peuple, » ſoit aſſemblé en corps, ſoit repré- » ſenté par ſes députés, ne ſçauroit » détruire. Si vous ne m'en croyez » pas, liſez le Statut de Charles II. » C'eſt une loi qui ne ſe peut rétrac- » ter ſans un Parlement libre & con- » voqué par un Souverain légitime ; » loi néceſſairement indépendante des » conventions reglées par un Uſurpa- » teur exerçant une autorité précaire » & que perſonne ne peut lui donner.

» Vous ſentirez, Meſſieurs, les fu- » neſtes ſuites de cette malheureuſe

» révolution dont l'Electeur d'Ha-
» novre tient la Couronne. Elle a
» produit tous nos malheurs, &
» nous conduit rapidement au sacri-
» fice des priviléges qui doivent être
» les plus chers à des Anglois.

» Le caractere du Roi m'est connu
» par le récit de personnes d'hon-
» neur, & d'une vérité incorruptible ;
» son rétablissement seroit heureux
» pour nous, comme il est juste à son
» égard. La supériorité de son génie
» & la sagesse de son discernement,
» sont nécessaires pour tirer la Patrie
» de l'état où elle est réduite, & dans
» lequel un Prince étranger la re-
» tient, en gardant un trône qui ne
» ne peut jamais être à lui. Ses Fla-
» teurs ont élevé l'édifice de leur
» fortune sur l'iniquité ; leurs trésors
» passeront peut-être à leurs descen-
dans,

» dans, mais certainement ils seront
» esclaves. Il est plus facile de trans-
» mettre une servitude que l'on a pré-
» parée soi-même, que des biens mal
» acquis. La Puissance légitime est une
» mere qui nourrit; la Puissance usur-
» pée est une marâtre qui dépouille.

» Tous, jusqu'aux ennemis de Sa
» Majesté, conviennent qu'elle a des
» lumieres distinguées & de l'honneur.
» Voilà nos ressources dans les em-
» barras où l'Angleterre s'est plongée
» par toutes les négociations qu'elle a
» faites depuis 30 ans, pour mainte-
» nir la balance de l'Europe; embar-
» ras qui détruisent peu à peu notre
» constitution & qui nous donnent
» partout ailleurs un ridicule achevé.

» Mes freres, pouvez-vous y son-
» ger sans douleur, ou vous repentir,
» sans vous corriger? Rappellez votre

» Souverain : il est équitable, il ré-
» tablira le droit public, & vous n'en
» goûterez jamais la douceur par un
» autre moïen.

» Je laisse une épouse & une fille
» qui veulent bien me pardonner ce
» qu'elles supportent de ma disgrace,
» & je les en remercie de tout mon
» cœur : puissent-elles vivre heureu-
» ses dans ce monde & dans l'autre.
» J'espere que les amis de mon Roi
» voudront bien les regarder comme
» les restes infortunés d'un sujet
» fidéle.

» J'ai vu Son Altesse Royale, *Char-*
» *les Edouard*, Prince Régent, &
» c'est la plus douce consolation de
» ma vie. La vanité même en ses dé-
» lires ne m'auroit point flatté d'un
» tel honneur. L'ame de ce Héros
» aimable est le siége des vertus; un

» récit naturel de ses mœurs est le
» seul moyen de le peindre. La com-
» passion qu'il a euë pour ses ennemis,
» en leur supposant un peu de cette
» humanité dont il est rempli, a cau-
» sé sa perte ; c'est elle qui l'a désar-
» mé. Vous triomphez, cruels, &
» vous vous croyez heureux de sa
» disgrace, quoiqu'elle soit plus votre
» mal que le sien. Quelle différence
» entre Son Altesse Royale, & votre
» Cumberland ! Le premier fait voir
» un vrai courage par sa généreuse
» compassion, & l'autre sa férocité
» par le brigandage, le feu, le fer &
» le sang des vaincus. Lâches escla-
» ves du barbare, est-ce-là votre
» Héros ?

» On a dit que j'avois trahi mon
» Prince ! ah ! c'est un cruel & scan-
» daleux mensonge. Mon procès &

» la mort que je suis prêt de subir,
» me justifieront auprès des honnêtes
» gens. Non, non, j'aurois plutôt
» enduré tous les supplices que la ra-
» ge des Tyrans est capable d'inven-
» ter. La mort est un plaisir, & la
» potence un honneur à qui ne sçait
» point vivre dans le crime.

» Je meurs dans la Foi de l'Eglise
» d'Angleterre ; j'espere qu'elle sub-
» sistera malgré les attaques de ses
» ennemis, tant Romains & Luthé-
» riens, que Calvinistes, plus dan-
» gereux encore que les autres, mal-
» gré le faux zéle dont ils se parent
» contre le Papisme & le Gouver-
» nement arbitraire. J'ai clairement
» expliqué ma créance dans un Poë-
» me intitulé, *Le Témoignage du*
» *Chrétien*, ou *l'accord de la Raison*
» *& de la Foi*. Cet ouvrage est en

» deux volumes, dont l'un est déja
» publié, & l'autre le sera quelque
» jour par les soins de ma chere fille.

» Je pardonne à tous mes ennemis,
» sans excepter l'Usurpateur, ni V.
» ni P. vils instrumens de ma peine.
» Je pardonne à Milord.... mon
» Juge, le zéle avec lequel son pau-
» vre génie a travaillé au deshonneur
» de la fidélité, en condamnant 70
» personnes à mort, sans la moindre
» émotion. Je demande humblement
» pardon à tous ceux que j'ai eu le
» malheur d'offenser, & je le deman-
» de au nom de Jesus-Christ, mon
» unique Médiateur, mon seul Avo-
» cat, &c. «

George Fletcher, du haut de la fatale Tribune, porta la parole en ces termes.

» C'est par la permission divine, &

„ par la violence d'un gouvernement
„ usurpé, que je suis dans ce lieu ;
„ mais j'espere y trouver, par les
„ mérites de mon bien-aimé Sauveur,
„ un degré pour monter à l'heureuse
„ immortalité.

„ Ma Religion est celle de l'Eglise
„ d'Angleterre dans sa pureté, comme
„ elle étoit avant que les Anglois
„ eussent appris à demander à Dieu
„ de répandre ses malédictions sur la
„ Patrie ; c'est-à-dire, qu'il abandon-
„ nât leur Prince en qui seul réside
„ le bonheur de cette Nation crimi-
„ nelle. Je meurs peu digne, mais
„ sincere enfant de l'Eglise qui m'a
„ enseigné les principes du véritable
„ bonheur. Je me félicite de les avoir
„ suivis, & je ne voudrois prolonger
„ ma vie, que pour contribuer au ré-
„ tablissement de mon Roi. Ses droits

» sont évidemment incontestables, & » le desir de tout bon Anglois doit » être d'exposer sa vie pour les sou» tenir. Il y auroit de la présomption » de ma part de vouloir peindre le » Héros dont j'ai suivi les étendards. » C'est un sujet trop sublime pour des » génies aussi peu élevés que le mien. » L'idée que j'ai de sa grandeur & » de sa bonté ne me permet pas » néanmoins de taire, qu'il lui suffi» soit d'être connu pour détruire une » Tyrannie qui ne peut subsister, sans » renverser enfin la Grande-Bre» tagne.

» Mon cœur est pénétré d'amour » & de reconnoissance envers Dieu, » qui m'a donné le courage de mé» priser l'indigne grace qu'on m'a » offerte dans ma prison. *M. Car*» *rington* m'y vint dire de la part de

» l'Electeur que je sauverois ma vie
» en déposant contre les chers Com-
» pagnons de mes souffrances. Dieu
» de bonté, Dieu juste, vous m'avez
» inspiré une juste horreur pour le
» sang de ces innocentes victimes, &
» la force de préférer le supplice à
» l'infamie d'une faveur obtenue par
» des forfaits. J'écartai le méprisable
» tentateur avec indignation. Ces
» meurtriers m'en font un crime:
» c'est la source d'une haine qui ne
» finira que par ma destruction; mais
» ils me servent en voulant me nuire.
» La mort que je subis a des suites
» plus flatteuses que tous les plaisirs
» de la vie. Béni soit à jamais l'Etre
» immortel dont la miséricorde m'a
» secouru dans la tentation. Je par-
» donne sincèrement à tous mes en-
» nemis les maux qu'ils ont cru me

» faire, & qui vont finir. Ma seule
» confiance est en Dieu, & ma joie sera
» bientôt complette. Que mon sang
» ne crie jamais vengeance ni contre
» le faux Gouvernement par l'autori-
» té duquel on m'a fait mon procès,
» ni contre le Jury * qui m'a déclaré
» coupable, ni contre la prétendue
» Cour de Justice qui m'a condamné
» à mort.

» Dieu tout-puissant, ouvres les
» yeux des malheureux Anglois, afin
» qu'ils apperçoivent les biens dont
» ils se privent. Ah ! s'ils connois-
» soient leurs véritables intérêts, ni
» ces braves gens, ni moi nous ne
» serions point immolés, pour avoir
» osé faire notre devoir.

» J'espere qu'il reste encore des

* Il est formé de douze personnes de la condition de l'accusé.

» ames pleines de droiture échappées
» aux coups de la Tyrannie : qu'elles
» prient donc pour la Patrie ensan-
» glantée ; qu'elles implorent pour
» moi le Seigneur ; je les en conjure
» dans ce moment où je le supplie
» d'agréer mes souffrances en expia-
» tion de mes péchés, par les mérites
» & l'intercession de Jésus-Christ, no-
» tre Sauveur & Rédempteur. «

Parut ensuite *Jean Berwick*. Celui-ci, de l'air du monde le plus délibéré, dit sommairement.

Chers Compatriotes & Amis,

» J'ai pensé que mon premier de-
» voir étoit de vous déclarer que je
» suis (quoiqu'un des moins dignes)
» membre de l'Eglise Anglicane qui
» m'ordonne d'aimer tous le monde,

» Je prens Dieu, devant qui je vais
» paroître, à témoin que je ne hais
» personne, pas même les sieurs
» *Middox*, *Craig* & *Nevet*, quoique
» le premier soit tombé dans le par-
» jure sur plusieurs chefs par rapport
» à moi, & les deux autres en tout
» ce qu'ils ont dit.

» Je pardonne de bon cœur au par-
» tial Jury qui m'a déclaré coupable,
» aux Juges qui m'ont condamné, à
» l'Electeur d'Hanovre qui m'ôte la
» vie, malgré le droit des gens &
» contre la foi d'une capitulation.
» J'espere la même charité de ceux
» que je puis avoir offensés.

» La mort que je vais souffrir sem-
» blera peut-être ignominieuse aux
» spectateurs, mais en vérité je n'en
» ai point de honte. Ma seule dou-
» leur est d'avoir été si peu utile à

» mon Prince. Je ſuis charmé que
» l'on me juge digne de mourir pour
» lui. J'aurois pu ſauver ma vie par
» des baſſeſſes; mais j'ai ſçu me pré-
» ſerver de cette lâcheté.

» Dieu de miſéricorde, bénis mon
» Roi, Son Alteſſe Royale, & le Duc
» d'Yorck : rétablis-les dans leurs
» droits; délivres leurs Royaumes du
» joug dont ils ſont opprimés; par-
» donne-moi les péchés & les folies
» de ma vie paſſée; inſpires-moi le
» courage néceſſaire pour ſoutenir ma
» derniere épreuve, & reçois-moi
» dans tes bras paternels, au nom
» & par l'amour de mon cher Sau-
» veur & Rédempteur, Jeſus-Chriſt. «

Théodore Deacon fut moins laco-nique, & voici comme il harangua.

» Je viens payer un tribut que tout
» homme doit à la nature, & je me

» trouve heureux de m'en acquitter
» dans une occasion si glorieuse. Le
» vulgaire insensé regardera mon
» supplice avec ses préjugés ordinai-
» res, je n'en puis douter. Mais le
» petit nombre qui n'ont renoncé ni
» à Dieu, ni au Roi, diront : c'est un
» martyr de sa fidélité ; c'est une vic-
» time que l'on a sacrifiée aux ven-
» geances de l'Electeur d'Hanovre,
» ou aux coupables adhérans de l'U-
» surpateur qu'ils préferent à leur
» Souverain légitime.

» Il n'est pas nécessaire de vous rap-
» peller le grand nombre de gens
» d'honneur qui ont péri, la dissipa-
» tion de nos trésors, la multiplicité
» des impôts, & toutes les funestes
» suites inséparables de la Tyrannie.

» Je meurs dans la Communion de
» l'Eglise purement Episcopale. Je

» pardonne à tous mes ennemis, aux
» Juges qui m'ont condamné, à tous
» les témoins en général, & nommé-
» ment à *Madox* qui s'est noirci d'in-
» gratitude envers ses camarades, de
» trahison envers son Prince, & de
» parjure devant Dieu. Je vous assure,
» & vous en pouvez croire un mou-
» rant, qu'il n'a déposé que des faus-
» setés à mon égard.

» Je pardonne à mes deux princi-
» paux ennemis, l'Electeur d'Hano-
» vre & son fils, que l'on nomme
» par abus le Duc de Cumberland.
» Ils sont coupables d'homicides en
» nous immolant contre la foi d'une
» capitulation signée. Il ne se peut
» rien imaginer de plus contraire aux
» loix divines & humaines. C'est un
» avertissement à tous ceux qui au-
» ront le courage & le zèle de s'éle-

» ver pour la défenſe de leur Mo-
» narque, de ne jamais rendre les
» armes qu'avec la vie. Ce n'eſt pas
» que je regrette beaucoup la mienne.
» J'oſe me flatter que ma mort ſera
» utile à mon Roi légitime, à mon
» vaillant & cher Prince de Galles,
» & au Duc d'Yorck. Que Dieu les
» béniſſe, les conſerve, les protége;
» & que m'importe à moi de vivre;
» ſi je les ſers même au gibet.

» Grand Dieu, pardonnez à leurs
» ennemis & aux miens; ouvrez leurs
» yeux, changez leurs cœurs, & faites-
» leur aimer la juſtice.

» Je me repens de mes péchés;
» mais bien loin d'y comprendre le
» fait pour lequel je vais périr, je le
» regarde comme un honneur pour
» ma famille. Que ne puis-je mourir
» dix mille fois pour la même cauſe!

» On a dit que je m'y étois engagé » à la persuasion de mes parens ; j'en » ai sans cesse entretenu le désir dans » mon cœur, & je l'ai, Dieu merci, » exécuté à la premiere occasion qui » s'est offerte.

» Rentrez dans le devoir, mes » chers Compatriotes ; évitez le re- » pentir d'y avoir manqué. Comparez » l'affection que votre Souverain vous » a toujours témoignée, avec l'indif- » férence de l'Electeur, & l'attention » qu'il a pour ses vils Etats d'Alle- » magne, dont il préfére toujours » l'intérêt au vôtre. Comparez la clé- » mence & la douceur de Charles » Edouard, ce Prince dont le nom » sera glorieux à jamais, avec les » implacables fureurs où le fils du » Tyran s'est livré dans la malheu- » reuse Ecosse. Vos loix, & ces libertés, dont

» dont vous êtes si jaloux, seront pro-
» tégées par Charles. Souvenez-vous
» qu'il en a donné sa parole royale.
» Il a fait sa part de l'ouvrage : si
» vous ne le secondés pas ; vous en
» porterés toute la peine. Pour obte-
» nir du Ciel qu'il bénisse la Grande-
» Bretagne, & les entreprises de son
» légitime Roi, voici la Priere que je
» lui adresse de tout mon cœur : «
Seigneur, ne leur imputez point ce crime. Seigneur, aiez pitié de moi. Jesus-Christ, aiez pitié de moi. Seigneur Jesus-Christ, reçois mon ame.

Thomas Chadwick témoigna les mêmes sentimens, & fit presque dans les mêmes termes des vœux en faveur de la Maison de Stuart. Il déclara de même qu'il pardonnoit à ses ennemis, & pria Dieu de dissiper l'aveu-

glement de la Nation. Enſuite il marqua ſa réſignation à la mort, & beaucoup de joie de ſouffrir pour la juſtice.

Jacques Dawſon, loin de s'étonner à la vue du ſupplice :

» Heureux, s'écria-t'il, ceux qui
» ſont perſécutés pour la juſtice, car
» le Royaume des Cieux eſt à eux.

» Je viens me ſacrifier avec joie à
» ma fidélité pour mon Prince & pour
» vos intérêts, Meſſieurs, qui êtes
» nés ſes ſujets. Béni ſoit à jamais
» Dieu qui m'a jugé capable d'un ſi
» grand honneur. Je touche aux der-
» niers momens d'une vie paſſagere :
» les portes éternelles s'entr'ouvrent
» pour moi. Jacques III eſt indubi-
» tablement notre légitime Souve-
» rain. Le poſſeſſeur actuel n'eſt qu'un

» Tyran. Prendre les armes contre
» lui, n'est point un crime ; c'est un
» devoir. Si j'avois dix mille vies ;
» j'aimerois mieux les perdre toutes
» que de voir les droits de mon Roi
» opprimés, & la révolte étouffer
» leur voix.

» Je meurs dans la Communion
» de l'Eglise Anglicane ; & je par-
» donne à tous mes ennemis, nom-
» mément à *Maddox*, dont le parjure
» est cause de ma mort. Mon dessein
» n'est pas de lui en marquer du cha-
» grin ; mais je désire au moins que
» ses crimes puissent vous servir de
» leçons, & que vos enfans appren-
» nent que l'infamie est l'inévitable
» sort des perfides. Je pardonne, sans
» restriction, la supercherie du Con-
» seil, la partialité des Juges, le zèle

» indiſcret du *Jury*. Grand Dieu, que
» mon ſang ne retombe jamais ſur
» leurs têtes coupables.

» Après t'avoir prié pour eux, Bon-
» té ſans meſure, je t'implore pour
» moi. Remets-moi les péchés de ma
» jeuneſſe, doux Sauveur, efface-
» les; que ton Sang répandu ſur la
» Croix purifie un criminel qui ſouf-
» fre pour la juſtice. Entre tes mains,
» bien aimé Rédempteur, je remets
» mon ame; jettes un œil de compaſ-
» ſion ſur tous ceux que tu as rache-
» tés, & ſouffres que je chante à ja-
» mais tes louanges. «

André Bloode, avec une contenan-
ce fiere, parla tout de ſuite.

» Je viens, dit-il, pouſſer à bout
» la malice des Rebelles, qui, graces
» à Dieu, ne peuvent me faire pis.

» Je vais où regnent la miséricorde, » la justice & la vérité, où la Tyrannie & les crimes qui la servent, n'ont point de voix.

» Je demande pardon à Dieu de mes péchés, & j'y comprens la déférence que j'ai eue pour mes amis pendant mon procès. Convaincu de [illegible] innocence dont je ne cessois de protester, & résolu de m'en tenir à [illegible] seul moyen de défense qui peut-[illegible]e auroit sauvé ma vie, j'avois pris [illegible] mesures pour faire déposer en [illegible] faveur *Edouard Lawry*, sa fille & » la Dame *Goodman* de Carlille; tout » l'argent nécessaire pour leur voiage » étoit fourni. Je demandai un délai, mais le sanguinaire Procureur général s'y opposa. Mes Juges iniques se » conformant à ses conclusions, me fi-

» rent entendre que je devois m'a-
» vouer coupable, & prouver néan-
» moins ce que mes Avocats avoient
» avancé. La proposition me révolta;
» je sentis que je ne pouvois le faire
» sans blesser ma conscience; je m'y
» déterminai pourtant, non par la
» crainte de la mort; mais par com-
» plaisance. Les preuves nécessaires à
» ma défense arrivent actuellement
» de Carlille; cependant les Meur-
» triers m'exécutent, sans me donner
» le tems d'en faire usage.
» J'ai cru devoir au Public ces éclair-
» cissemens sur la persécution dont
» il est le spectateur. J'accepte mon
» sort avec joie. Lundi, quand j'en
» appris la nouvelle, j'en fus beau-
» coup moins affligé que du remords
» de mon précédent aveu. Je m'en

» repentois comme d'une honteuse » foiblesse, & je ne me suis senti sou- » lagé qu'en me voyant condamné » avec les autres . . . J'espere que le » Seigneur me pardonnera & voudra » bien m'inspirer le courage de mou- » rir en Chrétien, qui attend le sa- » lut.

» Je me déclare, quoiqu'indigne, » fils de l'Eglise Catholique, où j'ai » puisé mes sentimens envers mon » Roi légitime. Bénissez-le, Dieu puis- » sant, avec le Prince de Galles & le » Duc d'Yorck. L'Angleterre n'aura » jamais de repos qu'en le rappellant » au Trône, qui lui appartient.

» Le modeste & vaillant Charles » Edouard n'a besoin que d'être con- » nu de la grande Bretagne, pour de- » venir l'objet de son amour & de

» son admiration. Les Wighs mêmes,
» ses ennemis les plus envenimés,
» combattroient pour ce Héros, dont
» le bonheur des trois Royaumes est
» le grand objet, s'ils agissoient con-
» séquemment à leurs principes. Non,
» l'Etat ne sera jamais ce qu'il devroit
» être, que sous un gouvernement An-
» glois.

» Maintenant des Conseils Ger-
» maniques reglent nos destins; no-
» tre sang coule, mes Freres, pour
» le soutien d'un chétif Electorat que
» son peu d'importance avilit aux yeux
» de toute la Chrétienté. J'ai exposé
» ma vie pour vos libertés; captif je
» meurs volontiers pour vous; mon
» devoir est de vous exhorter à mar-
» cher sur mes traces. Grand Dieu,
» bénis ma Patrie, & remets-lui

» l'aſſaſſinat des innocens,

» Je pardonne à tous mes ennemis.
» Tout ſouillés qu'ils ſont du ſang qu'ils
» ont répandu & qu'ils ne ceſſent de
» verſer, fais-leur miſéricorde, ô Dieu
» de bonté. Chrétiens, priez pour moi.
» Seigneur Jeſus viens promptement
» à mon ſecours, & reçois mon ame. «

VOILA, mon cher ami, quels ont été les derniers adieux de ces Nobles & vertueux Partiſans de la Maiſon de Stuart. Il me ſemble que leur fermeté & leurs ſentimens ſeront perpétuellement révérés des âges futurs. Je doute que les Partiſans d'Hanovre tombés entre nos mains euſſent à beaucoup près marqué autant de courage.

Monſieur Cameron, frere du Lord Lochiel, Colonel au ſervice d'Eſpa-

gne, en ſuivant ces grands exemples, eſt mort pour la même cauſe de la mort des Juſtes le 7 Juin 1753. Quand il fut arrivé au lieu du ſupplice, il monta dans la charrette, après avoir jetté ſur les aſſiſtans un regard de douceur.

Le Sherif s'informant du Miniſtre ſi ſes exhortations ſeroient longues, celui-ci lui annonça que le Patient deſiroit lui parler. Cet Officier voulut en vain s'approcher, ſon cheval rétif, ou plutôt étourdi par le bruit, devint indiſciplinable; il fut donc obligé d'entrer dans la voiture de l'Exécuteur.

» Vous voiez, lui dit M. Cameron, un Patriote prêt de payer à la » nature le tribut commun des mortels; je meurs avec joie pour avoir

» fait mon devoir, ſuivant ma conſ-
» cience. Je pardonne à tous mes en-
» nemis, & je meurs en parfaite
» charité avec tout le monde.

» Ma Religion eſt celle de l'Egliſe
» Anglicane, & j'eſpere, par les mé-
» rites de Jeſus-Chriſt, la rémiſſion de
» mes péchés.

» Il eſt d'uſage dans ces occaſions
» de laiſſer ſes ſentimens par écrit;
» mais privé pendant ma captivité de
» plume & d'encre, j'ai été forcé de
» me ſervir d'un mauvais crayon &
» de quelques lambeaux de papier,
» ſur leſquels j'ai tracé ce que je de-
» ſirois rendre public. Mon épouſe,
» qui ſçait mes intentions, ne man-
» quera pas de publier ce petit Ecrit. «

Un moment après, ce digne Offi-
cier abandonna ce ſéjour terreſtre

pour en posséder un plus durable, où la Tyrannie ne peut exercer son empire. *Dulce & decorum est pro patriâ mori.* Hor.



LETTRES

En réponse aux Lettres d'un Officier Irlandois, *par un Officier François.*

LETTRE PREMIERE.

J'AI reçu vos Lettres, Monsieur, & l'agrément qu'elles m'ont procuré soit par les faits intéressans qu'elles contiennent, soit par les observations curieuses que vous y avez répandues, rend mon silence inexcusable. Après vous avoir protesté que personne ne chérit ni ne respecte plus que moi vos compatriotes, & n'est plus prêt à applaudir aux justes louanges qu'ils méritent, pour faire cesser vos plaintes sur mon inaction, au risque de vous ennuier, je vous adresserai trois Let-

tres qui serviront de pendans aux vôtres. Elles roulent sur un Peuple de la même domination, également recommandable, que vous ne serez pas fâché de connoître à fond. Vous devinez bien qu'il s'agit des Ecossois, nos anciens Alliés.

L'Ecosse, Royaume d'Europe connu dans l'Antiquité, sous le nom de *Caledonia*, est séparée de l'Angleterre par les rivieres de Twed, d'Esk, de Solway, & par les montagnes de Cheviot; sa longueur est d'environ 55 lieues, & sa largeur de 20.

L'air y est plus pur qu'en Angleterre, & la vie ordinaire de l'homme y est aussi plus étendue. Il y a quantité de lacs qui ne gélent jamais, beaucoup de rivieres très-poissonneuses, de montagnes, de forêts & de vallées fertiles.

Le commerce consiste principalement en cuirs, chanvre, poisson salé, charbon de terre, &c.

Le plus beau saumon frais s'y trouve en abondance, & s'y donne presque pour rien. Les bestiaux y sont d'une très-bonne qualité; les bois & les bruyeres fourmillent de gibiers & de bêtes fauves.

On y parle deux langues différentes. Celle des Montagnards est proprement l'Irlandois; l'autre en usage dans le plat Pays, approche beaucoup du vieux Anglois.

La Religion dominante est la Calviniste; il y a aussi des Catholiques, & des Protestans de la Commuion Anglicane, mais en petit nombre.

Cette portion de la grande Bretagne a eu pendant plusieurs siécles ses Rois particuliers qui ont eu de lon-

gues & de fréquentes guerres avec les Anglois leurs ennemis implacables, jusqu'en 1603, que Jacques VI. réunit à l'Ecosse par droit de succession l'Irlande & l'Angleterre, où il regna sous le nom de Jacques I.

L'Ecosse est divisée en trois provinces, distinguées en Méridionales & Septentrionales.

C'est la patrie du fameux Scot, de Buchanan, historien aussi remarquable par sa belle Latinité digne du tems d'Auguste, que répréhensible pour sa partialité contre Marie Stuart, sa Souveraine, de Hales, de Robert Barclay, de Gilbert Burnet, &c. Enfin lorsque les Sciences étoient opprimées par la barbarie dans le reste de l'Europe, elles fleurissoient dans ce coin du monde.

La Capitale d'Ecosse est Edimbourg, belle

belle & grande Ville ; autrefois la demeure des Rois, située à deux lieues de la mer dans un terroir excellent & très-agréable. Elle a un Château sur la croupe d'un rocher presque inaccessible qui seroit peut-être imprenable, si les secousses de la terre, occasionnées par le canon, quand il tire, ne tarissoient pas le seul puits qui est dans son enceinte, quoiqu'il vienne un peu d'eau d'ailleurs.

Cette Forteresse est renommée par les différens siéges qu'elle a soutenus, & sur-tout par ceux de Cromwel & du Prince d'Orange, appellé Guillaume III, après son usurpation du sceptre d'Angleterre, qui ne l'emporterent que faute de vivres, & principalement d'eau.

Une singularité d'Edimbourg, c'est que les maisons qui sont adossées

contre le rocher par la pente de la grande rue, depuis l'esplanade jusqu'en bas, ont souvent 8, 10, 12, & jusqu'à 14 étages.

L'Université & la Cathédrale, édifices vastes & magnifiques, servent encore à sa décoration.

L'opinion la plus saine & la plus probable, est que la Grande-Bretagne a d'abord été peuplée par les Gaulois *. La proximité de cette Isle au continent, dont elle étoit alors plus voisine, selon la plûpart des Géographes, la correspondance conservée respectivement entre les deux Nations, la ressemblance de moeurs & de Religion, font penser vraisemblablement que ces voisins trop nombreux pour leur territoire, entreprirent dans

* Œuvres de Bervill Higons, contenant l'Histoire de l'Angleterre, &c.

l'enfance de la navigation ce court trajet préférablement à tout autre, étant question de s'exposer sur un élément encore inconnu.

Ensuite vinrent les Irlandois sous leur Roi Fergus, qui établit son Empire dans la partie septentrionale, & un essain de Germanie qui augmenterent la population *.

Passons aux Ecossois modernes qui méritent bien un coup de pinceau. Avec l'esprit vif & la conception facile, ils excellent également dans les sciences & dans les exercices du corps. Ils ont le cœur bon, humain, & sont très portés à l'hospitalité. Leur taille est belle & aisée, leur phisionomie revenante, & leur regard ferme. Ils sont bons soldats, robustes, infatigables, sobres, avides de gloire,

* Voyez Buchanan.

inébranlables dans leurs ſentimens ; extrêmement ſoumis à leurs Chefs de Tribus, & à leurs Princes légitimes. Telle eſt ſans flatterie cette belliqueuſe Nation, que mes ſervices & de longues habitudes avec ce qu'il y a de plus diſtingué parmi la Nobleſſe qui ſert en France, m'ont mis à portée de connoître.

Leurs occupations favorites ſont la guerre & l'étude des ſciences où ils ſe rendent fort habiles, par-tout où leur deſtinée les conduit.

Leurs établiſſemens dans les Pays étrangers ſe ſoutiennent avantageuſement par leur probité, par l'exactitude & l'application à remplir les devoirs les moins eſſentiels. Le Collége qu'ils ont à Paris, par la ſageſſe de ſon adminiſtration, par la diſcipline qui s'y obſerve & par les

talens de ceux qui sont préposés pour former les sujets, conserve l'estime générale dont il est en possession depuis son établissement. Si nous considérons les Ecossois par les vertus militaires, quel vaste champ s'offre à ma plume!

Je vois ces légions orgueilleuses d'avoir subjugué les deux tiers du monde connu, répoussées de ce coin de la terre, malgré la valeur de l'Empereur Septime Sévere, de Julius Agricola & d'autres grands Capitaines; enfin plus souvent vaincues que victorieuses, renoncer à une entreprise qu'elles reconnoissent au-delà de leurs forces. * La protection que les Romains, maîtres du monde, accordérent aux Bretons leurs tributai-

* Puffend. Introd. à l'Hist. universelle. Histoire Romaine, celle d'Angleterre, &c.

res qui occupoient le reste de l'Isle, ne produisit aucun effet contre les fiers Calcédoniens : l'énorme muraille bâtie d'une mer à l'autre par Adrien, fortifiée par Severe, rétablie plus solidement sous Honorius, ne fut qu'une foible barriere contre des gens qui méprisoient les dangers. Ils la forcérent, & réduisirent les infortunés habitans à ne compter leurs années que par leurs défaites. * Sans parler des guerres qu'ils soutinrent contre le Roi Arthur, les Danois, les Normands, Anglois, Saxons, &c, il ne faut qu'ouvrir les annales d'Edouard I, Roi d'Angleterre, pour voir jusqu'où ces peuples intrépides porterent le courage, & cet invincible amour de la liberté qui éleve

* Histoire d'Ecosse & d'Angleterre, Laurent Echard, &c.

l'homme au-dessus de l'homme. Ce Monarque qui avoit trouvé le secret de se rendre l'arbitre du Sceptre entre Robert Bruce & Jean Bailleul, en donnant la préférence à ce dernier, le traitoit avec tant de hauteur qu'il le força de recourir aux armes, pour venger la Majesté Royale. Edouard qui regardoit cet événement comme une occasion favorable pour se rendre maître de l'Ecosse, entra dans ce Royaume avec des troupes nombreuses qui sembloient devoir l'engloutir ; il ravagea le plat-Pays, & porta de tous côtés la désolation : mais tous ces désastres ne purent contraindre les Ecossois à se soumettre au joug. Le brave Wallace aussi grand que Gustave Ericson, Roi de Suède, accompagné d'un petit nombre de Nationaux animés par l'amour de la Pa-

trie, descend des montagnes avec le même bonheur; & après plusieurs victoires complettes, chasse entierement l'ennemi.

Il est vrai que dans la suite il paya fort cher l'honneur d'avoir délivré son pays; car étant tombé entre les mains des Anglois, ils lui firent expier le bonheur de ses armes, par un supplice qui est regardé comme infâme, lorsqu'il est la punition du crime, mais dont l'injustice ne flétrit que la mémoire de celui qui l'ordonne.

Edouard humilié de tous ces échecs, sans en être abattu, repasse en Ecosse en forces, trouve la même résistance, & malgré quelques succès passagers, arrêté dans la rapidité de sa course par une mort soudaine, voit en expirant ses vastes projets s'évaporer en fumée.

Son fils Edouard II. fut encore moins heureux dans le systême ambitieux qu'il voulut poursuivre : il fut battu à platte couture à la bataille de Bannock-Bourne, où il laissa sur la place plus de 30000 morts, & perdit dans un moment tout ce que son prédécesseur lui avoit acquis par tant de travaux, de périls & de frais. Les invasions postérieures d'Edouard III, &c. eurent le même sort.

Les Ecossois ne se bornerent pas toujours à défendre leurs frontieres ; ils allerent plus d'une fois chercher les Anglois chez eux, & les défirent sur leur propre terrein. Ils firent même des conquêtes sur eux, & les Provinces de Cumberland & de Northumberland furent quelque tems soumises à leurs armes. York & Durham furent emportées, & la dévastation s'é-

tendit jusques dans les entrailles du Royaume.

On ne conçoit pas aisément comment un Pays aussi mal peuplé, en comparaison de l'Angleterre, a pu se défendre si long-tems contre la Puissance formidable des Romains, & résister à tous les efforts d'un Royaume qui, avec des troupes nombreuses, avoit encore abondamment toutes les ressources & tous les nerfs de la guerre. Mais à quoi ne suppléent pas le courage & le mépris de la vie avec l'amour de la solide gloire! Que de secours dans cette Noblesse Ecossoise, si féconde en Guerriers & en véritables Héros! Ici s'offrent en foule à mon esprit, après l'auguste Maison de Stuart, les grands noms des Bailleul, des Bruces, des Mackenzies, des Mongommeris, des Gor-

dons, des Hamiltons, des Douglas, des Drummonds, des Weymes, des Macdonalds, des Grahams, des Nairns, des Colberts, des Cummings, des Lesleys, des Hays, &c.

Adieu, Monsieur : j'aurai toujours à me reprocher la prolixité de mes Lettres ; mais le plaisir de m'entretenir avec vous me rend diffus malgré moi. Pardonnez ce défaut en faveur du motif. J'ai l'honneur d'être, &c.

A Arras ce premier Janvier 1757.

LETTRE II.

Je pourrois, Monsieur, me dispenser d'entrer dans un plus grand détail sur la Nation Ecossoise. Le peu que j'en ai dit dans ma premiere Lettre, suffiroit pour justifier que l'E-

cosse est une pépiniere de Capitaines & de Soldats ; mais tant de faits glorieux se présentent, que je ne suis embarrassé que du choix.

La France n'oubliera jamais les batailles de Crecy, de Poitiers, d'Azincourt, de Verneuil, &c. où les Ecossois combattirent sous ses Drapeaux contre les Anglois, & prodiguerent généreusement leur sang & leurs vies. Mais remarquez aussi, Monsieur, quelle noble sympathie subsiste depuis long-tems entre ces deux Nations ; combien de concordats & d'alliances depuis Charlemagne pendant plus de 800 ans * ! Consultez toutes nos Histoires, ouvrez les Annales des deux Monarchies, vous y verrez un nombre infini de Traités,

* Fondon L. 3. C. 48. Chron. Norm. p. 525. Hist. de France, &c.

tels que ceux de Philippe I & de Malcolme, Roi d'Ecosse ; de Louis VII & de Malcolme IV ; du même Louis VII & de Guillaume; de Philippe II & d'Alexandre II; de S. Louis & d'Alexandre III; de Philippe le Bel & de Jean Bailleul à Paris le 23 Octobre 1295 ; de Charles IV & de Robert I en 1326, de Charles Dauphin de France durant la captivité du Roi Jean son pere, & de David II à Paris le 29 Juin 1359; de Charles V & de Robert II à Vincennes le 3 Juin 1371; de Charles VI & de Robert III le 3 Mars 1390; du même Robert & du Duc d'Albanie, Régent d'Ecosse durant la détention de Jacques I en 1407; de Charles VII & de Mordac, Duc d'Albanie, Gouverneur d'Ecosse en 1423; du même Charles VII & des Rois Jacques I & II en 1428 & 1448; de Charles VIII &

de Jacques IV, 1491; de Louis XII & de Jacques IV, 1512; de François I & de Jacques V, 1515; du même Prince François I & de Marie Reine d'Ecosse, 1543; de Henri II & de Marie, &c. *

Les deux Nations ne s'en tinrent pas à fortifier leur intelligence, ou pour mieux dire, leur sympathie par des confédérations & par des alliances: bientôt elles les cimenterent encore par des mariages souvent répetés.

Le premier se fit entre Bailleul, fils du Roi Jean d'Ecosse, & Jeanne, fille de Charles de Valois, frere de Philippe-le-Bel, en 1295.

Le deuxiéme fut celui de Louis Dauphin de France, depuis Louis

* Voyez Chamb. p. 122. Rymer Fæd. Angl. Tome II. p. 260. Colb. Cod. des Traités de France & d'Ecosse. Du Tillet, Recueil des Traités, &c.

XI, & Marguerite, fille de Jacques I, en 1436.

Le troisiéme, celui de Jacques V. & de Marguerite, fille de François I, en 1536.

Lorsque François II épousa Marie, Reine d'Ecosse, il paroissoit si certain que l'amitié entre les deux Peuples avoit duré au moins 800 ans, que cette assertion se trouve insérée dans l'instrument de leur mariage *.

Il est à remarquer que le principal objet de toutes ces alliances fut toujours de se secourir mutuellement contre les Anglois, ennemis perpétuels des deux Royaumes. Après la funeste bataille de Crecy en 1346, pour arrêter ces fiers Insulaires enorgueillis de leurs avantages, & les empêcher de pousser plus loin leurs

* Du Tillet, Rymer, Froissard.

conquêtes, David II, Roi d'Ecosse, fondit sur l'Angleterre, & en désola tout le Nord avec un acharnement fatal qui lui fit perdre la liberté. Malgré cette disgrace, les Régens du Royaume ne cesserent point de harcéler ces dangereux voisins, & d'empêcher par ce moyen les invasions qu'ils méditoient en France.

Lorsque cette Monarchie étoit dans le plus grand péril par la foiblesse de Charles VI, ainsi que par les entreprises du Duc de Bourgogne, & par les dissentions de la Famille Royale, Henri VI s'étant fait couronner Roi à Paris, l'Ecosse fit embarquer coup sur coup sa principale Noblesse avec l'élite de ses troupes, pour affermir le bon droit du Dauphin, seul héritier légitime du Trône, & presque universellement abandonné non-seulement

lement de ses proches, mais de ses autres Alliés.

En 1420, Robert, Duc d'Albanie, Régent d'Ecosse, envoïa au secours du Roi de France, Jean Stuart, Archambaut Douglas, le Comte de Wigton, Jean Stuart de Darnly, & d'autres Seigneurs, à la tête d'une armée qui n'eut pas peu de part à la déroute des Anglois près de Baugé en Anjou, où le Comte de Clarence, frere du Roi d'Angleterre, le Comte de Kent, & un grand nombre de Seigneurs Anglois resterent sur le champ de bataille.

Charles VII, menacé des évenemens les plus tristes après la défaite de ses troupes en 1445, en Normandie, trouva une prompte ressource dans les Ecossois, ses fidéles alliés: Le Comte de Douglas vint à son secours avec 5000 hommes, & réta-



blit la balance. Il fut bientôt suivi d'un autre corps plus considérable que le premier, commandé par Petitloche, Capitaine habile & d'expérience *.

Dans une extrémité encore plus grande, le même Charles VII aïant eu de nouveau recours à ces anciens amis, proposa son fils pour époux à Marguerite, fille de Jacques I. Cette alliance fut bientôt reglée entre les deux Couronnes. L'âge tendre de la Princesse d'Ecosse & du Dauphin, fit différer la conclusion du mariage jusqu'en 1436, que le Comte d'Aubigné, chargé de cette importante commission, amena la Princesse escortée d'une nombreuse Noblesse, & de

* Hist. de France & d'Ecosse, David Chamb. f. 177. Traités de France & d'Angleterre. Du Tillet, f. 126. Alain Chartier, f. 51. 52.

troupes choisies. Toute notre Histoire est remplie de monumens aussi glorieux à l'Ecosse, qu'intéressans pour les deux Peuples. Louis XII, dans ses Lettres de naturalisation concernant les priviléges des Ecossois, déclare expressément, qu'ils ont beaucoup contribué à l'expulsion des Anglois des terres de France.

Jacques IV offrit à ce Monarque de venir le servir en personne avec 20000 hommes*; & en 1513, quand la France fut assaillie par l'Empereur & Henri VIII Roi d'Angleterre, il se déclara contre ce dernier qui étoit son beau-frere, & le força de retirer une grande partie de son armée**; d'où s'ensuivit la malheureuse bataille de Floudon, où Jacques périt

* Seyssel, Hist. de Louis XII.

** Lettres-Patentes de Louis XII.

glorieusement. La France se souvient de la préférence que les Ecossois lui donnerent, lorsqu'il fut question d'établir la jeune Reine Marie Stuart, prédilection qui leur attira une guerre de 20 ans, cause de la ruine presque totale de la Religion Catholique dans ce Pays. Tant de services & de bons offices; une inclination si constante de la part d'une Nation qui fut toujours amie de la nôtre, ont de tems en tems porté nos Rois à lui donner les plus fortes marques d'estime, d'amitié & de confiance.

De-là cette distinction réservée pour les seuls Ecossois, qui chez nous sont regardés comme Regnicoles. De-là cette profusion de bienfaits qui les naturalise en France, & tant d'Ecossois attachés dans tous les ordres à cette Couronne. De-là cette hono-

table confiance qui a fait prendre à nos Souverains une Garde Ecossoise, & qui a souvent fait élever ces fidéles sujets d'adoption aux plus grands emplois de l'Etat.

En 1422 Jean Stuart, Comte de Bouchan, fut fait Connétable de France par Charles VII, & mourut à son service dans le combat de Verneuil *.

En 1423 Archambaut, Comte de Douglas, fut créé Duc de Touraine par le même Roi, & sacrifia sa vie dans la même bataille.

Dans le même tems Jean Stuart de Darnly, Connétable d'Ecosse, fut gratifié de la Seigneurie d'Aubigny qui a passé à ses descendans, Ducs de Lenox, jusqu'à notre tems & à l'extinction de cette Maison, du Comté de

* Chab. Hist. de Charles VII, p. 53.

Dreux, & de la dignité de Maréchal de France. Les Seigneurs de cette famille furent héréditairement Capitaines des Gardes Ecossoises, Jean & Bernard, connus sous le nom de Beraud, mériterent de pareils honneurs.

En 1428 Charles VII donna à Jacques I, Roi d'Ecosse, les Comtés de Xaintonges & de Rochefort, érigés en Pairies *.

En 1495 le Seigneur d'Aubigny fut fait Gouverneur de Calabre †*.

En 1524 Jean Stuart, Duc d'Albanie, eut séance au Parlement de Paris, par ordre de François I, devant les Ducs & Pairs, & fut élu Viceroi de Naples, Général des Galères de France, & Gouverneur du

* Ibid.

†* Hist. de France par Daniel, Tom. II.

Bourbonnois, de l'Auvergne, & autres Provinces. Vers ce tems Robert Stuart d'Aubigny fut fait Maréchal de France.

Enfin Henri II fit présent du Duché de Chatelleraut à Jacques Hamilton, Comte d'Aran, Régent d'Ecosse, & lui donna le Collier de son Ordre, que le Roi envoia aussi aux Comtes d'Huntly, d'Argile & d'Angus.

J'ai considéré jusqu'ici les Ecossois du côté des armes : c'est le côté brillant, ou du moins celui qui répand le plus d'éclat sur le mérite personnel. Jettons un coup d'œil sur ceux qui se sont distingués dans la Magistrature & l'Eglise. Turnbul, Conseiller au Parlement de Paris, passa à la premiere Présidence de Rouen. Adam Blackwood fut Conseiller au Siége Présidial de Poitiers, &c.

André Foreman posséda l'Archevêché de Bourges; David Béaton l'Evêché de Mirepoix; David Panter, & après lui Jacques Béaton, Archevêque de Glasgo, furent successivement Abbés de Paislie.

Je n'entreprendrai point l'énumération de ceux qui ont joui de Bénéfices considérables, & de places distinguées dans les Tribunaux de Thémis: ce seroit vouloir faire un Volume, au lieu d'une Lettre.

Parvenir aux plus éminentes places & de l'Eglise & de l'Etat; posséder tout ce que le Sacerdoce & l'Epée peuvent donner de titres & de dignités, c'est de quoi remplir l'ambition la plus étendue. Mais ce qui dans les graces accordées par nos Monarques aux Ecossois est le plus flatteur, c'est d'être toujours accompagnées des

témoignages les plus glorieux & les plus honorables pour eux.

Vous en verrez quelques-uns, Monsieur, dans les Lettres de naturalité données par Louis XII aux Ecossois * en 1513, & par Henri II en 1558; dans les Lettres-Patentes de François I, contenant les priviléges des Ecossois en 1518, de Henri IV en 1599, & dans celles de Louis XIII & de Louis XIV, rapportées dans les piéces justificatives que vous trouverez à la suite de mes Lettres.

Je ne parle point de ces immunités particulieres qui ont été concédées aux Négocians & à d'autres particuliers; contentons-nous de dire que toutes les tentatives qui ont été faites pour contester à cette Nation la *Regnico-*

* Archives & Chartres de la Couronne. Regiſtres du Parlement. Inventaire de du Tillet, Greffier de cette Cour, 1588.

lité, ont perpétuellement été prof-crites dans les Tribunaux.

En 1536 la Cure de Saint Côme aïant été conférée par l'Univerfité de Paris à Jean Hamilton, elle lui fut difputée par un Eccléfiaftique François, fous le prétexte qu'il étoit étranger. De cette conteftation fortit un Arrêt fur le plaidoyer de M. Servin, où le droit de Regnicolité fut porté à la démonftration, & qui adjugea la maintenue en faveur du fieur Hamilton.

Les Ecoffois n'ont pas fait moins de figure dans l'Univerfité de Paris. Une des quatre Nations, nommée à préfent la Nation Allemande, a été autrefois appellée *Natio Germanorum & Scotorum*; & outre grand nombre de Docteurs, on trouve par les Regiftres trente Recteurs de cette Nation.

Pour descendre jusqu'à nos jours, le Duc d'Athol, Pair d'Ecosse, aiant été condamné par corps, en qualité d'étranger, par Sentence du Châtelet de Paris, & arrêté en 1734, il intervint un Arrêt, plaidant le Chevalier O-Hanlon, Avocat au Parlement, & actuellement Capitaine au Régiment Royal Ecossois, & sur les Conclusions de M. Gilbert de Voisins, alors Avocat Général, qui en infirmant ce jugement, déclara l'emprisonnement nul, ordonna l'élargissement du prisonnier, &c.

Peu de tems après, un Monsieur de Ramsay, parent de celui qui s'est distingué dans les Lettres, se trouvant dans le même cas, avec le même Défenseur, fut déchargé, sous les auspices de sa qualité d'Ecossois, de la rigueur de cette contrainte, & jamais

la Cour, ni avant ni depuis, ne s'est écartée de la maxime que les Ecossois sont regardés comme François, par rapport à cette position & à toutes autres.

Lorsqu'en 1743 on créa le Régiment Royal Ecossois, & ensuite celui d'Ogilvy (deux Corps qui, quoique trop récens pour avoir pu recueillir autant de lauriers que la Brigade Irlandoise en a moissonné depuis près de 100 ans, n'ont pas moins d'envie de se signaler), il fut expressément mis dans leurs capitulations, que les Officiers & Soldats de ces Corps jouiroient des priviléges des François naturels & de ceux des anciens Ecossois.

Rien ne marque plus la considération que nos Rois avoient pour les Ecossois & leur pleine confiance dans leur fidélité, que le choix qu'ils en

firent pour la garde de leurs Perſonnes ſacrées.

A l'égard de cet établiſſement, ſon commencement remonte au Regne de Saint Louis. Quelques Ecrivains le fixent à Charles V; mais on convient que ce fut le Roi Charles VII qui lui donna la forme où il s'eſt maintenu juſqu'à préſent *. Quant à la fidélité des Gardes Ecoſſoiſes dans ce poſte honorable, il ne s'agit que d'écouter Claude Seyſſel, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel ſous Louis XII, & enſuite Archevêque de Turin, qui dans l'Hiſtoire de ce Monarque s'exprime ainſi : » Les François » ont ſi ancienne amitié & alliance avec » les Ecoſſois, que de 400 Archers qui » ſont commis à la garde du Corps

* Voyez les Lettres de naturalité données par Louis XII.

» du Roi, il y en a 100 de ladite
» Nation qui sont les plus prochains
» de sa personne, & la nuit ont les
» clefs du logis où il couche. Il y en
» a au surplus 100 lances entieres &
» 200 Archers de ladite Nation, sans
» plusieurs qui sont répandus dans les
» Compagnies; & par si long-tems
» qu'ils ont servi en France, jamais
» ne s'est trouvé aucun d'eux qui ait
» commis ni fait faute contre les Rois
» & leur Etat; & par ainsi ils s'en
» peuvent servir tout ainsi que de
» leurs propres sujets. « Où trouver un plus bel éloge? Quel témoignage plus flatteur pour la Nation Ecossoise? On connoît les prérogatives de ces Gardes du Corps, sur-tout des vingt-quatre premiers, qui en y ajoutant le premier Gendarme de France, forment le nombre de vingt-cinq, nommés

communément Gardes de la Manche.

Ces Gardes ont des diſtinctions & des fonctions particulieres près de la perſonne du Roi. Deux de ce nombre aſſiſtent toujours à la Meſſe, au Sermon, à Vêpres, aux repas ordinaires, & à toutes les cérémonies de la Chapelle du Roi. Les jours de grandes Fêtes, aux créations des Chevaliers de l'Ordre, aux réceptions des Ambaſſadeurs, &c. il doit y avoir ſix Gardes de la Manche près du Roi, trois de chaque côté : ils ont le ſoir la garde des clefs du Palais, du Chœur de l'Egliſe, & des Bateaux, quand le Roi paſſe des rivieres. Ils ont l'honneur de porter la Crépine de ſoie blanche à leurs Armes. Les clefs des Villes où le Roi fait ſon entrée ſont remiſes à leur Capitaine. En un mot ils aſſiſtent aux Sacres, aux Mariages, aux Funérailles

des Rois, & à ceux de leurs enfans.

Cette Compagnie n'étoit autrefois composée que d'Ecossois; mais quoiqu'actuellement elle soit remplie de François, tout Ecossois de naissance y est reçu sans difficulté; & la réponse à l'appel par ces mots Anglois, *I am here* (*me voilà*), s'est conservée jusqu'à présent.

Enfin dans la derniere expédition d'Ecosse en 1745, cette Nation a encore uni ses armes à celles de la France, nouvelle preuve de l'inaltérable harmonie qui regne constamment entre les deux Peuples.

Il me reste peu de choses à vous rappeller sur la Nation Ecossoise, & ce sera l'objet d'une Lettre plus courte que celle-ci. J'ai l'honneur d'être, &c.

A Arras ce 15 Juillet 1757.

LETTRE

LETTRE III.

VOus savez, Monsieur, que la vraie bravoure, la seule estimable & solide, celle en un mot qui ne se dément jamais, se forme de l'attachement à nos devoirs, d'un généreux mépris de la vie, d'une noble émulation produite par l'amour de la gloire & par l'amour de la Patrie ; telle est celle des Ecossois.

Les défaites réitérées des Rebelles, par le célébre Montross, pendant les guerres civiles d'Angleterre sous Charles I & Charles II, l'ont fait éclater plus d'une fois.

Olivier Cromwel, d'exécrable mémoire, mais scélérat habile, qui au bonheur de Sylla, réunit la capacité de Sertorius, aïant appris que Charles

II. avoit été proclamé Roi en Ecosse, y envoia deux armées, l'une commandée par Lambert & par le Colonel Reynoolds, l'autre aux ordres d'Ireton son gendre. La premiere fut taillée en pieces à Falkirk, l'autre eut le même sort près de Peplis; & dans les batailles de Dumbar & de Worcestre, où l'usurpateur commandoit en personne, les Ecossois, trop foibles pour vaincre, se firent massacrer plutôt que de lâcher pied.

On croiroit à peine qu'une poignée de Montagnards, sous les ordres du Lord Dundée, eut suffi en 1689, pour mettre entierement en déroute les troupes de Guillaume III, aguerries par les guerres de Flandres, & commandées par Mackay, ancien Officier général.

A l'action de Sherifmoore en 1715;

le Duc de Marr, avec un très-petit nombre de Troupes, balança l'avantage contre le Duc d'Argile soutenu de toutes les forces de George I.

Le Marquis de Seafort, chef de la Maison de Mackenzie, fit en 1719. à Glimshink, où il eut le bras cassé en deux endroits, des actions d'intrépidité au-dessus de l'homme. Et avec quelle fermeté son épouse, comme une seconde Sémiramis, sçut-elle défendre son Château avec 14 Domestiques contre plus de 1500 Anglois du parti d'Hanovre!

Qui pourroit concevoir, si l'évenement n'étoit encore sous nos yeux, que l'Auguste Charles Edouard, avec 2000 Montagnards, sans Cavalerie, exposés en flanc comme en front au feu de l'artillerie Angloise, fut venu à bout de détruire à Preston un corps

d'Anglois de plus de 5000 hommes des plus aguerris qui venoient de se distinguer en Flandres, de prendre ensuite avec une très-petite armée 2 ou 3 Places, & de s'avancer jusqu'à 25 lieues de Londres? Croira-t-on un jour que ce Prince ait pu se retirer d'entre trois armées, sans être entamé, avec la gloire d'avoir repoussé le Duc de Cumberland à Clifton, & ensuite d'avoir défait ses ennemis trois fois plus nombreux à Falkirk. Mais ce n'est pas seulement dans la chaleur des combats que les Ecossois envisagent la mort d'une contenance assurée : captifs & condamnés au dernier supplice, on les a vus la soutenir sans émotion, quoiqu'accompagné de tout l'appareil capable d'intimider les plus résolus *.

* Milord Kenmure en 1716. Les Lords

« Cette fermeté d'ame n'eſt pas réſervée à la ſeule Nobleſſe, que l'élévation de ſes ſentimens rend auſſi naturellement inébranlable, qu'elle eſt fidelle à ſes Princes ; elle ſe trouve même parmi les perſonnes de la plus baſſe condition. Le Prince l'a éprouvé dans tous ceux à qui il fut obligé de confier ſa perſonne après la funeſte journée de Cullòden : journée auſſi glorieuſe pour le petit nombre de braves gens qui y combattirent ſous ſes ordres, que deshonorante pour les Anglois, par les cruautés exercées ſous les yeux & de l'approbation du Duc de Cumberland.

De pauvres pêcheurs qui le menoient dans de chétives barques d'iſle

Kilmarnock, Balmerino & Louvat en 1746. Archibald Cameron, frere du Lord Lochiel en 1757.

en isle ne se sont pas laissé tenter par l'appas séduisant de 30000 livres sterling, que le Gouvernement avoit promis à quiconque livreroit ce Héros vif ou mort, Quel miracle de fidélité ! J'ai l'honneur d'être, &c.

A Arras, ce premier Février 1758.



PREUVES DE L'ANCIENNE Alliance entre les François & les Ecossois, & des Priviléges de ces derniers en France, tirées des Registres & Chartres de ce Royaume & des meilleurs Auteurs.

Traité d'Alliance entre Charles IV, dit le Bel, Roi de France, & Robert I, Roi d'Ecosse, en 1326.

CHARLES, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A tous ceux qui verront & orront ces présentes Lettres, SALUT*. Comme entre les altres choses par lesqueux Rois régnent, Royaumes sont gouvernés, convenable chose & nécessaire soit

* Colbert, Cod. Recueil des Traités de France & d'Ecosse.

que Prynces se alyent ensemble par lien d'amistié & de bienvoilliance pour les grevances de ceux qui grever les voillent plus efforciement refreindre, & la tranquillité de eux & de leurs subietz plus paisiblement assurer, Nous ayantz à ce regard & voillaumtz trettre l'amistié & la bienvoilliance qui a eté de longtems entre nos prédécesseurs Roys de France & notre Royalme & entre les Roys d'Ecosse & ledit Royalme d'Ecosse, ovesque noble Prince Robert, par la grace de Dieu, Roi d'Ecosse nostre amy spécial encontre le Roi d'Angleterre lesqui prédécesseurs souvent foitz se sont penés de grever lesdits Royaulmes de France & d'Ecosse en meyntes manieres; par ces Procureurs ou Messagers, c'est à sçavoir, Thom Ranalf, Comte de Morray, Seigneur du Val d'Annand &

de Man, Meſtre Jaks Dun, Archidiacre de Saint Andreu, Sire de Loys, Adam Moray, Meſtre en Droit Canon, & Gauthier Tyntham, Canoyn de Glaſcon, ayantz un eſpécial pocer pour à ce faire en cette forme.

» Univerſis præſentes litteras inſ» pecturis, Robertus Dei gratia, Rex » Scotorum, Salutem. Noverit univer» ſitas quod nos facimus conſtitui» mus & per preſentes ordinamus » dilectos & fideles noſtros Thomam » Ranulphi, Comitem Moraviæ, Do» minum Vallis Annandi & Manni, » nepotem noſtrum chariſſimum, Ro» bertum de Keth, Mariſchalum Sco» tiæ, Magiſtros Jacobum Dun, Ar» chidiaconum Sancti Andreæ, Le» gum Profeſſorem, Adamum de Mo» ravia, Decretorum Doctorem, & Wal» terum de Tintham, Canonicum Ec-

» clesiæ Glasconsis, Procuratores &
» Nuncios speciales ad tractandum cum
» Serenissimo Principe, Domino Ca-
» rolo, Dei gratia Franciæ & Navar-
» ræ Rege illustri, super quibuscum-
» que confœderationibus inter ipsum,
» hæredes suos, proceres & regnico-
» las regni sui ex parte una, & nos,
» hæredes nostros, proceres & regni-
» colas regni nostri ex altera ineun-
» dis; dantes iisdem & dicto comiti
» cum quatuor, tribus, duobus, aut
» uno eorumdem, plenariam, gene-
» ralem & liberam potestatem ac spe-
» ciale mandatum, cum eodem Sere-
» nissimo Principe, seu quibuscumque
» ejus potestatem ad hæc habentibus,
» cujuscumque status, conditionis, aut
» dignitatis existant, tractandi, pacis-
» cendi, firmandi, & wallandi, nomine
» nostro & regni nostri, quascum-

» que confœderationes, obligationes,
» & pacta, quibus inter eundem Re-
» gem illustrem, hæredes suos, pro-
» ceres & regnicolas regni nostri, per-
» petuæ confœderationis & amicitiæ
» secura firmitas poterit concordari;
» ratum & gratum habentes & habi-
» turi, pro nobis & hæredibus nostris,
» proceribus & regnicolis regni no-
» stri, quidquid iidem aut dictus Co-
» mes, cum quatuor, tribus, duobus,
» aut uno eorumdem, cum eodem
» Domino Rege, vel ejus potestatem
» habentibus, faciendum duxerint vel
» duxerit in præmissis. In cujus rei tes-
» timonium præsentibus litteris sigil-
» lum nostrum præcipimus apponi.
» Datum apud Dondé vigesimo die
» Aprilis, anno gratiæ millesimo tre-
» centisimo vigesimo quinto, & an-
» no regni nostri vicesimo. « Avons

fait alliance en la maniere qui s'ensuist: c'est à sçavoir que nous, noz heirs, nos successours, Rois de France, nostre Royalme & toute nostre communalté sumes obligés & liez audit Roi d'Ecosse, ses heirs, ses successours, Rois d'Ecosse, son Royalme & toute sa communalté en bonne foy, comme loyaux alliés, à ce que toutes les fois qu'ils auront affaire de aide ou de conseils en tems de pées ou de guerre encontre le Roy d'Angleterre & subiets, que nous leurs aidrons & conseillerons en ce nous pourrons bonnement & comme loyaults alliez; & si nous, nos heirs, nos successours Roys de France, nostre Royalme ou nostre Communalté, fassions pées ou pregnons tresve ovesque le Roy d'Angleterre, ses heirs, Roys d'Angleterre, ses subiets, que le Roy d'Ecosse, ses heirs, ses successours,

Roys d'Ecosse, son Royalme & sa communalté soyent hors pris, si que cette pées ou tresve soit nulle ; si la guerre sourde entre les avanditz Roys d'Ecosse & Roys d'Angleterre, & si le Roy d'Ecosse, ses heirs, ses successours Roys d'Ecosse, son Royalme & sa Communalté fassent pées ou prissent tresve ovesque le Roy d'Angleterre & ses subiets ; que nous, nos heirs, nos successours Roys de France, notre Royalme & toute nostre Communalté soints hors pris ; si que cette pées ou tresve soit nulle, si la guerre sourde entre nous & ledit Roy d'Angleterre, & soyent ledit Roy d'Ecosse, ses heirs & successours Roys d'Ecosse obligés à nous, nos heirs & Roys, à nostre Royalme pour guerrer le Royalme d'Angleterre à toute leur pocer, si guerre sourde entre nous &

le Roi d'Angleterre, les tresves entre lesdits Roys d'Angleterre & d'Ecosse y a prises & pendantz en quelconques manieres finiez; & toutes les choses & checunes d'icelles fermement garder & loyaument parfournir, promettons en bonne foy asditz Procureurs, en noms procuratoires dudit Roi d'Ecosse, & pour lui, nous, nos heirs & nos successours Roys, nostre Royalme, & toute nostre Communaulté en la maniere de susdite fermement obligeante, & pour lesdites choses & checune d'icelles fermement garder & loyaument parfournir ce promettons en bonne foy entierement accomplir, taunt comme elles, nous, nos heirs, nos successours Roys & nostre Royalme, touchent, à nostre amé & fidele Conseiller Guychender, juré en nostre présence en

l'alme de nous sur seintes Evangelies de nostre commandement, & ce serment en l'alme du Roy d'Ecosse par lui, ses heirs, ses Successours & son Royalme, a fait ledit Comte de Moray, neveu de ledit Roi d'Ecosse, en nostre présence par especiale commission qu'il avoit à ce faire, dount la forme est tiele. » Universis Christi Fideli-
» bus ad quorum notitiam præsentes
» litteras pervenerint, Robertus, Dei
» gratia, Rex Scotorum, salutem in
» Domino sempiternam. Noveritis nos
» per præsentes litteras dedisse plena-
» riam potestatem & speciale manda-
» tum Thomæ Ranulphi, Comiti Mo-
» raviæ, & Domino Vallis Annandi,
» & Manni, Nepoti nostro chariss-
» mo, ad jurandum in animam nos-
» tram super quibuscumque confœ-
» derationibus, obligationibus, seu pac-

» tis inter Serenissimum Principem,
» Dominum Carolum Dei gratia Re-
» gem Franciæ & Navarræ illustrem,
» hæredes suos, proceres & regnico-
» las regni sui, ex parte una, & nos, hæ-
» redes nostros, proceres & regnico-
» las regni nostri ex altera parte ineun-
» dis, & quidquid dictus Comes juran-
» do in animam nostram in dicto ne-
» gotio firmaverit, nos ratum & firmum
» habituros promittimus bona fide. In
» cujus rei testimonium præsentibus
» litteris sigillum nostrum præcipimus
» apponi. Datum apud Dondé vicesi-
» mo die Aprilis, anno gratiæ 1325.
» & anno regni 20. « Et pour que ceste
chose soit ferme & stable en tems à
venir ; nous avons fait mettre notre
Scel en ces présentes Lettres. Donné
à Courbeny l'an de grace 1326. en
mois d'Avryl.

LETTRES

LETTRES DE NATURALITÉ *Générales pour toute la Nation Ecossoise en France, données par le Roi Louis XII en 1513.*

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France: sçavoir faisons à tous présens & avenir, que comme de tous tems & de toute ancienneté, entre les Roys de France & d'Ecosse & les Princes & Subjets de ces Royaulmes, y ait entière étroite amitié, confédération & alliance perpétuelle, & par icelles soient tenus lesdits Roys, savoir se secourir l'un l'autre envers & contre tous, & mesmement contre leurs anciens ennemis, les Anglois, ce qu'ils ont fait plusieurs fois, & dernierement du tems & du vivant de feu nostre très-cher Seigneur & Cousin le

Roi Charles VII, (que Dieu absolve), plusieurs Princes dudit Royaulme d'Ecosse avec grand nombre de gens de laditte Nation vinrent pardéça, pour ayder à jetter & expulser hors du Royaulme les Anglois, qui detenoient & occupoient la plusspart du Royaulme, lesquels exposerent leurs personnes si vertueusement contre lesdits Anglois, qu'ils furent chassés, & ledit Royaume réduit en son obéissance; depuis laquelle réduction, & pour le service que lui firent en cette maniere la grande loyauté & vertu qu'il trouva en eux, il en prit deux cens à la garde de sa personne, dont il en fit cent hommes d'armes & cent Archers du Corps; & sont lesdits cent hommes d'armes, les cent Lances de nos anciennes Ordonnances, & les Archers sont ceux

de notre garde qui encore sont prez & à l'entour de nostre Personne ; & combien ainsi que nostre amé & féal Conseiller, l'Archevêque de Bourges, l'Evêque de Morai, à présent Ambassadeur devers nous de nostre très-cher amé Frere, Cousin & Allié le Roy d'Ecosse, Jacques à présent regnant, & nostre amé & féal Conseiller & Chambellan Robert Stuart, Chevalier Sieur d'Aubigni, Capitaine de notre garde Ecossoise & des cent Lanciers de nosd. anciennes Ordonnances de lad. Nation, nous ayant remontré qu'on a toujours desiré & voulu maintenir, que les Ecossois qui seroient appellés en notredit Royaume de France, & les nôtres qui pourroient aller demeurer en celui d'Ecosse ou qui décederoient en icelui allant en marchandise ou autrement, pourroient tester &

disposer de leurs biens & les auroient leurs héritiers, & encore jusqu'à présent ceci est observé audit Royaulme d'Ecosse, quant à nos Sujets; toutes fois ceux de ladite Nation d'Ecosse sont contraints, tant ceux qui sont à notre service de notredite garde, qu'hommes d'armes & autres quelconques d'icelle Nation qui sont par-deçà, prendre particulierement Lettres de naturalité & congé de tester & disposer de leurs biens, lesquelles il leur faut faire vérifier en notre Chambre des Comptes à Paris par nos Trésoriers de France & autres nos Officiers à grandes peines & travaux, autrement leurs femmes & enfans ou héritiers seroient frustrés de leurs biens; & en faisons dons, comme de biens aubins & étrangers en leur très-grand grief, préjudice & dom-

mage , Nous requérant par lesdits Ambassadeurs & sieur d'Aubigny, qu'en ayant à ce égard, & aussi que ladite fraternelle confédération & alliance perpétuelle d'entre nous & ledit Roi d'Ecosse, nos Royaulmes & subjets a été puis n'a guerres confirmée & jurée ; nostre plaisir fut d'octroyer Lettres générales à tous ceux de ladite Nation, & par icelles déclarer que les tenons, censons & réputons en toutes choses comme vrais natifs originaires de notredit Royaume, & habiles à pouvoir tester & disposer de leurs biens ; aussi que *ab intestat* leurs enfans & autres héritiers leurs puissent succéder, & soient habiles à tenir tous Etats, Offices, Bénéfices ainsi que les autres sujets de notredit Royaulme, & sur ce leur impartir nostre grace.

Pourquoi nous, les choses dessus

dites considérées, & la bonne & indissoluble fraternité, confédération & alliance perpétuelle qui a toujours été & est encore entre nous & lesdits Rois d'Ecosse, nos Royaulmes & sujets qui doit être inviolablement de nous gardée & observée ; ayant égard aux grands services que lesdits Rois d'Ecosse ont par ci-devant faits à nosdits Prédécesseurs, à l'expulsion de nosdits ennemis, à la grande loyauté & fidélité que toujours, & sans avoir varié, a été trouvé en eux & ceux de leur dite Nation envers nous, & singuliérement au très-grand, louable & recommandable service que notredit bon frere, cousin & allié, le Roi d'Ecosse moderne, nous a fait présentement, ainsi qu'il est notoire, en ensuivant notred. amitié, fraternité, confédération & alliance, de soi, être

déclaré pour nous contre le Roi d'Angleterre son beau-frere, lequel est à présent en notredit Royaulme, & d'avantage nous a envoyé secours & armes par mer de gros nombres de navires & gens de guerre, qui est un service au besoin qui requiert bien que ses sujets soient à jamais recommandés & favorisés en notredit Royaulme : pour lesdites causes & autres justes & raisonnables, à ce nous mouvans, avons résolu, déclaré & ordonné, & par la teneur de ces présentes, voulons, déclarons & ordonnons & nous plaît, de notre certaine science, propre mouvement, grace spéciale, pleine puissance & autorité Royale, que doresnavant perpétuellement & à toujours, tous ceux dudit Royaulme d'Ecosse qui demeureront ou viendront demeurer, & dé-

céderont ci-après en nosdits Royaumes, Pays & Seigneuries de quelqu'état qu'ils soient posé; & ores qu'ils ne fussent demeurans, ne habitans de notredit Royaulme, Pays & Seigneuries, pourront acquérir en icelui tous biens, Seigneuries & possessions qu'ils y pourront licitement acquérir & d'eux, ensemble de ceux qu'ils y peuvent ja avoir acquis, tester & disposer par testament & ordonnance de derniere volonté, donnation faite entre vifs & autrement à leur plaisir & volonté; & que leurs femmes & enfans, s'ils en ont, ou autres leurs héritiers, quelque part qu'ils soyent demeurans, soit en notredit Royaulme ou ailleurs, puissent par testament ou autrement prendre & recueillir leurs biens & successions, comme s'ils étoient natifs de notredit

Royaulme, & quant à iceux de ladite Nation disposés à l'Eglise, tous les bénéfices & dignités séculieres & régulieres dont ils pourront justement & canoniquement être pourvus par titres, collations ou provisions, (non dérogeant aux Saints Décrets de Basle, Pragmatique Sanction, priviléges & libertés de l'Eglise Gallicane); & pareillement pourront disposer de leursd. biens, comme dit est; & qu'en toutes choses ceux de lad. Nation soient traités, favorisés, tenus censés & réputés à toujours, comme vrais originaires de notre Royaume, & à ce les avons habilités & dispensés, habilitons & dispensons de notre grace par cesdites présentes; & sans que, pour les choses dessus dites, ils soient tenus ores & pour l'avenir prendre particulièrement lettres de Naturalité

& congé de tester ne autres que ces présentes, ni pour ce nous payer aucunes finances, lesquelles finances nous leur avons donné, quitté, donnons, quittons & remettons de notredite grace par cesdites présentes signées de notre main, à quelque valeur qu'elles soient, ou puissent monter, pourvu toutes fois que ledit Roi d'Ecosse, & ses Successeurs, octroyeront & accorderont tels & semblables priviléges à nos sujets en leurdit Royaulme; & d'icelui ils jouissent en la forme & maniere que dessus.

Si donnons en mandement, par ces mêmes présentes, à nos amez & feaux les gens de nos Cours de Parlement à Paris, Baillifs, Sénéchaux & Prévôts de notre Royaume, & à tous nos autres Justiciers & Officiers, & à leurs Lieutenans présens & avenir,

& à chacun d'eux, que de nos présentes graces, Priviléges, Ordonnances, Edits, Déclarations & Octrois, ils fassent, souffrent & laissent ceux de ladite Nation d'Écosse jouir & user pleinement & paisiblement, tout ainsi que dit est, cessant ou faisant cesser tous empêchemens que l'on pourra faire, mettre ou donner au contraire. Car tel est notre plaisir, nonobstant que lesdites finances desdites lettres de Neutralité ne soient ci déclarées, & que décharge n'en soit levée par le Changeur de notre trésor, & quelconques Ordonnances, restrictions, mandemens ou défenses au contraire; Et pour ce que de ces présentes on pourra avoir affaire en plusieurs & divers lieux, nous voulons qu'au *Vidimus* d'icelles faites sous le scel Royal; foi soit ajoutée comme à ce

présent original, auquel, afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel, sauf en autre chose notre droit & d'autrui en toutes. Donné à Amiens le mois de Septembre 1513. *Signé* LOUIS, & sur le repli, par le Roi, Monseigneur le Cardinal de PRIE, l'Evéque de Paris, M. Pierre de la VERNADE, Maître des Requêtes ordinaires de l'Hôtel, & autres personnes présentes. *Signé* GEDOIN. Scellé du grand sçeau de cire verte, en lacs de soie rouge & verte.

LETTRES-PATENTES DU ROI Henri II, contenant les Privileges des Ecossois en France, en 1558.

HENRI, par la grace de Dieu, Roi de France, à tous ceux présens & avenir, Salut. Comme depuis le

mariage ci-devant pourparlé, entre notre très-amé fils, le Roi Dauphin, & notre très-chère & amée fille, la Reine d'Ecosse, Dauphine, son épouse, fait, arrêté & confirmé, les Députés des Etats dudit Royaume, ayant pour & au nom desdits Etats fait à notredict fils le serment de fidélité, comme à leur vrai & naturel Seigneur qu'il est; au moyen de quoi, estant les sujets des deux Royaumes (qui ont jusques ici & dez long-tems ordinairement communiqué ensemble, vécû en mutuelle amitié & intelligence, favorisé & secouru les uns & les autres), par l'approche des Maisons de France & d'Ecosse, tellement unis ensemble que nous les estimons comme une même chose, & désirant à cette même cause, pour mieux établir, en-

tretenir, & fortifier cette amitié entre nosdicts sujets & ceux dudict Royaume d'Ecosse, & donner auxdicts habitans d'icelui Royaume d'Ecosse plus de moyens de visiter leur Roi & leur Reine, quand ils seront deça, résider auprès d'eux, les suivre & servir, comme à bons & fideles sujets appartient, les gratifier & favoriser des graces & privileges dont jouissent nos propres sujets: sçavoir faisons, que nous ces choses considérées, & pour plusieurs autres grandes & raisonnables causes à ce nous mouvans, avons à tous les habitans dudict Royaume d'Ecosse, sujets de notredict fils, le Roi Dauphin, & de notredicte fille son épouse, permis, accordé & octroyé, permettons, accordons & octroyons par ces présentes, qu'ils puissent à leur *loysir*, tou-

tes fois & quantes que bon leur semblera, soi habiter, venir, résider & demeurer en cestui notre Royaume, & en icelui accepter, tenir & posséder tous & chacuns les bénéfices, dignités & offices Ecclésiastiques, dont ils pourront être justement & canoniquement pourvus à bon titre, non dérogeant aux Saints Décrets, Concordats, Priviléges, Franchises & Libertés de l'Eglise Gallicane, d'iceux prendre & appréhender la possession & jouissance, & en recevoir & percevoir les fruits, profits & revenus, à quelque somme qu'ils puissent monter, & d'avantage acquérir en ce Royaume, Pays, Terres & Seigneuries de notre obéissance, tous & uns chacuns les biens tant meubles qu'immeubles qu'ils verront bon être, les tenir & posséder, ensemble ceux qui

leur pourront échéoir, competer, & appartenir, soit par succession, donnation ou autrement, & en ordonner & disposer par testament, ordonnance de derniere volonté, donnation entrevifs & en quelqu'autre sorte que ce soit; & que leurs héritiers ou autres auxquels ils en auront disposé, leur puissent succéder, prendre & appréhender la possession & jouissance de leursdicts biens, tout ainsi qu'ils feroient & faire pourroient, s'ils étoient originairement natifs de nosdicts Royaume & Pays, sans que notre Procureur général ou autres nos Officiers puissent d'ors en avant prétendre les biens à nous acquis par droit d'aubeine, ni que lesdicts sujets dudict Royaume d'Ecosse soient en la jouissance d'iceux biens aucunement troublés, & à tout ce que

que dessus nous les avons habilités & dispensés, habilitons & dispensons par ces présentes; soit qu'ils soient habitués en notredict Royaume, Pays, Terres & Seigneuries de notre obéissance, ou audict Royaume d'Escosse, sans qu'ils soient tenus, par raison de ce, de nous payer ou à nos Successeurs aucune finance ou indemnité; de laquelle, à quelque somme, valeur & estimation qu'elle soit & se puisse monter, nous les avons, en considération de ce que dessus, quittés & déchargés, quittons & déchargeons, & d'icelle en faveur de notredicte fille fait & faisons don par ces présentes signées de notre main: à la charge, que si, pour raison desdicts Bénéfices, se meut procès, ils ne seront convenus aucuns de nos sujets, si non par devant ceux des Juges auxquels la connoissance en appartiendra. Si donn

nons en mandement, par ces mêmes présentes, à nos amés & feaux, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Grand Conseil & Gens de nos Comptes à Paris, & à tous ceux de nos Baillis, Sénéchaux, Prévôts & autres nos Justiciers ou leurs Lieutenans, présens & avenir; & à chacun d'eux, comme à lui appartiendra, que de nos présentes graces, congé, licence & permission, & de tout le contenu en cesdites présentes, ils fassent, souffrent & laissent lesdicts sujets & habitans dudict Royaume d'Ecosse, jouir & user pleinement & paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles ou empêchemens au contraire. Car tel est notre plaisir, nonobstant que la valeur de ladicte finance ne soit ici ni spécifiée, ni déclarée, & que tels dons n'ayons accoûtumé faire, que pour la moitié ou le

tiers des Ordonnances faites par nous ou nos Prédécesseurs, sur l'ordre & distribution de nos finances, & même celle du mois de Décembre dernier, par laquelle il est dit que tous dons, bienfaits ou récompenses seront payés par le Trésorier de notre épargne ; à quoi nous avons de notre pleine puissance & autorité Royale, dérogé & dérogeons, & aux dérogatoires y contenus par les présentes, & à quelconques autres Ordonnances, restrictions, mandemens & défenses à ce contraires. Et pour ce que de ces présentes l'on pourra avoir affaire en plusieurs & divers lieux, nous voulons qu'au *Vidimus* d'icelles fait sous le scel Royal, ou dûement collationné, foi soit ajoutée comme à ce présent original ; auquel, afin que ce soit chose ferme & stable à toujours,

nous avons fait mettre & appoſer notrel ſcel, ſauf en autres choſes notre droit & d'autrui en toutes. Donné à Villers-Cotterets au mois de Juin, l'an de grace mil cinq cens cinquante-huit, & de notre regne le douziéme.

EXTRAIT des Regiſtres du Parlement de Paris.

VU par la Cour les Lettres-Patentes du Roi, en forme de Chartres, données à Villers-Cotterets au mois de Juin dernier, ſouſſignées de la main dudict Seigneur, & ſur le repli par le Roi, l'Aubeſpine: par leſquelles & pour les cauſes y contenues, ledict Seigneur octroye, promet & accorde à tous les habitans dudict Royaume d'Ecoſſe, ſujets du Roi Dauphin de France, fils

dudict Seigneur Roi, & de la Reine d'Ecosse, Dauphine, son épouse, qu'ils puissent à leur loise, habiter, venir, résider & demeurer en ce Royaume, & en icelui tenir & posséder Bénéfices & Offices Ecclésiastiques, & y acquérir biens, tant meubles qu'immeubles, qu'ils verront bons être, comme s'ils étoient originairement natifs de ce Royaume, comme plus amplement contiennent lesdictes lettres de l'Ordonnance de ladicte Cour, communiquées au Procureur général du Roi; ses conclusions sur ce, & tout considéré, ladicte Cour a ordonné & ordonne, que lesdictes Lettres-Patentes seront lues, publiées & enregistrées ès Registres d'icelle, pour jouir par les impétrans de l'effet d'icelles, tant que le Royaume d'Ecosse sera en l'obéissance, confé-

dération & amitié du Roi, & à la charge que les sujets de ce Royaume pourront ensemble jouir de pareils droits, priviléges, biens, Terres & possessions, & tenir Bénéfices & Dignités au Royaume d'Ecosse. Fait en Parlement, l'onziéme jour de Juillet, l'an mil cinq cent cinquante-huit.

» Lecta similiter, publicata & re» gistrata in Camera Computorum » Domini nostri Regis, audito Procu» ratore Generali, prout in Registro de» cimi tertii Julii anno suprà scripto. » *Signé*, le MAISTRE. «

Leues, publiées & enregistrées ès Registres du grand Conseil du Roi, oüi le Procureur Général dudict Seigneur, ce requérant sous les modifications contenues au Registre, & à la charge de faire réformer l'adresse

par ceux qui voudront s'aider de l'effet du contenu en ces présentes. Fait à Paris au Conseil le 19 Juillet mil cinq cent ciquante-huit. *Signé*. FAURE.

En conséquence de ces Lettres-Patentes & Arrêt d'enregistrement, les trois Etats d'Ecosse assemblés en Parlement au mois de Novembre 1658, firent un Acte pour naturaliser & accorder les mêmes priviléges à tous les François en Ecosse, & copie de ces Lettres-Patentes fut enregistrée ès Actes du Parlement d'Ecosse.

LETTRES-PATENTES DU ROI Henri IV portant confirmation des Priviléges des Ecossois en 1599.

HENRI, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à tous présens & avenir, Salut. Comme

me depuis qu'il a plu à Dieu de nous appeller à la succession de cette couronne, nous n'avons rien eu en plus grande recommandation que d'entretenir les alliances & correspondances que nous y avions trouvées, que les Rois nos Prédécesseurs avoient faites avec les Princes & Potentats de la Chrétienneté pour le bien public de notre Royaume, avons spécialement eu soin de l'ancienne confédération & alliance de long-tems contractée & religieusement observée entre nosd. Prédécesseurs Rois, & les Rois d'Ecosse, pour le mutuel secours & assistance qu'ils ont tirés les uns des autres, aux occasions qui se sont présentées pour le bien de leurs Etats & de leurs peuples & sujets, & ce soit ainsi qu'outre cela nous avons une particuliere inclination à aimer notre

très-cher & très-amé bon frere & cousin, Jacques VI de ce nom, à présent regnant audict Pays d'Ecosse : en considération de quoi, desirant à l'exemple des autres Rois nos Prédécesseurs faire paroître à notredict bon frere & cousin, ledict Roi d'Ecosse, que la continuation de son amitié nous est chere & recommandée, & favoriser ceux de ladicte nation par toutes sortes de témoignages de bienveillance, en leur départant les graces & priviléges dont ils se sont rendus dignes pour l'affection qu'ils ont portée à cette Couronne, sçavoir faisons que, pour les considérations dessusdictes & de notre grace spéciale, pleine puissance & autorité Royale, avons dit, déclaré & ordonné, disons, déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît, que lesdicts subjets de

notre bon frere & cousin, le Roi d'Ecosse, qui habitent & demeureront ci-après en cettui nôtre Royaume, puissent accepter, tenir & posséder tous & chacuns les Bénéfices, Dignités & Offices Ecclésiastiques, dont ils pourront être justement & canoniquement pourvus à bon titre, non dérogéant aux décrets & concordats, priviléges, franchises & libertés de l'Eglise Gallicanne, d'iceux prendre & appréhender la possession & jouissance, & percevoir & recevoir lesdicts fruits & revenus à quelques sommes qu'ils soient & se puissent monter, & davantage acquérir à l'avenir en notredict Royaume, Pays, Terres & Seigneuries de notredicte obéissance, tous & chacuns les biens, tant meubles qu'immeubles qu'ils verront bons être, les tenir & posséder, ensemble

ceux qui leur pourront échoir, compéter & appartenir, soit par succession, donation ou autrement, & en ordonner, disposer par Testament, Ordonnance de derniere volonté, & donation faite entre vifs, & en quelque sorte que ce soit; & qu'en iceux les héritiers ou autres esquels ils écheront *ab intestat* ou autrement, soient demeurans en notredict Royaume, ou qu'ils soient audict Pays d'Ecosse, lorsque ladicte succession ou donation échoira, leur puissent succéder, prendre & appréhender la possession & jouissance desdicts biens, tout ainsi qu'ils feroient & pourroient faire, s'ils étoient tous originaires natifs de notredict Royaume & Pays, pourvu que ceux qui testeront & décéderont *ab intestat* soient Regnicoles, sans que no-

tre Procureur Général, ou autres nos Officiers puiſſent dorénavant prétendre leurſdicts biens à nous acquis par droit d'aubeine, ni que leſdicts ſujets dudict Royaume d'Ecoſſe ſoient en la jouiſſance d'iceux biens aucunement troublés; ſans auſſi que les Arrêts & Jugemens ci-devant donnés, contraires au contenu deſdictes préſentes, puiſſent pour l'avenir empêcher l'effet d'icelles, ne qu'il ſoit beſoin aux ſujets du Pays d'Ecoſſe, obtenir d'autre diſpenſe ou déclaration que ces préſentes. Et à tout ce que deſſus, nous les avons habilités & diſpenſés, habilitons & diſpenſons par ces préſentes, ſans qu'ils ſoient tenus pour raiſon de ce nous payer & à nos Succeſſeurs aucune finance ou indemnité, de laquelle, à quelque ſomme, valeur ou eſtimation qu'elle ſoit &

puisse se monter, nous les avons, en considération de ce que dessus, quittés & déchargés, quittons & déchargeons par ces présentes signées de notre main : à la charge que, si pour raison desdits Bénéfices desquels lesdicts Ecossois pourroient être pourvus, se meut procès & contention, ils ne feront citer ne convenir aucun de nos sujets, sinon pardevant ceux de nos Juges auxquels la connoissance en appartiendra. Si donnons en mandement à nos amés & feaux les Gens tenans notre Cour de Parlement, Grand Conseil & Gens de nos Comptes à Paris, Trésoriers généraux de France & tous nos Baillis, Sénéchaux, Prévôts & autres nos Justiers & Officiers ou leurs Lieutenans, présens & avenir, & à chacun d'eux, comme à lui appartiendra, de nos

présentes graces, congés, licence & permission, & de tout le contenu desdictes présentes, ils fassent, souffrent & laissent lesdicts sujets & habitans dudict Royaume d'Ecosse, jouir & user paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens au contraire. Car tel est notre plaisir, nonobstant que la valeur desdictes finances ne soit y spécifiée & déclarée, & que tels dons n'aient accoutumé se faire que pour la moitié ou le tiers des Ordonnances faites par nous ou nos Prédécesseurs, sur l'ordre & distribution de nos finances; à quoi avons de nôtre pleine puissance & autorité Royale dérogé & dérogeons, & aux dérogatoires y contenues, & à quelconques Ordonnances, Restrictions, Mandemens & défenses au contraire. Et pour ce

que de cesdictes présentes l'on pourra avoir affaire en plusieurs & divers lieux, nous voulons qu'au *Vidimus* d'icelles, faites sous le scel Royal, dûement collationné, foi soit ajoutée comme au présent original. Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel, sauf en autre chose notre droit & l'autrui en toutes. Donné à Fontainebleau au mois de Mars l'an de grace mil cinq cent quatre-vingt-dix-neuf & de notre Regne le dixiéme, *Signé* HENRI ; & sur le repli par le Roi, DE NEUFVILLE. A côté *Visa*, & scellées en lacet de soie rouge & verte du grand scel. Enregistré, oüi le Procureur Général du Roi, sans que les Ecossois qui ne sont Regnicoles puissent succéder à ceux qui demeureront en ce Royaume ;

& lesdicts Ecossois demeurans en ce Royaume ne seront privés desdictes Lettres en quittant ladicte demeure. A Paris en Parlement le dernier jour de Juillet mil cinq cent quatre-vingt-dix-neuf, *Signé* DU TILLET. Collation extraite des Registres & Ordonnances Royaux, registrés en Parlement. *Signé* VOISIN, avec paraphe.

Extrait des Registres du Parlement.

CE jour, après avoir vû par la Cour les Lettres données à Fontainebleau au mois de Mars dernier, signées HENRI, & sur le reply de NEUFVILLE, & scellées du grand Sceau en lacet de soie rouge & verte, de cire verte, par lesquelles, pour les causes y contenues, ledit Seigneur Roi veut que les Sujets du Roi d'Ecosse qui habitent & demeurent,

demeurent, habiteront & demeureront ci-aprés en ce Royaume, puissent accepter, tenir & posséder tous & chacuns les Bénéfices, dignités & offices Ecclésiastiques, dont ils pourront estre pourvus à bon titre, non dérogeant aux Décrets, Priviléges & Libertés de l'Eglise Gallicane, & davantage en cedict Royaume acquérir tous & chacuns les biens, tant meubles qu'immeubles, les tenir & posséder, ensemble tout ce qui leur pourroit écheoir & appartenir; soit par succession, donation ou autrement, & en ordonner & disposer par testament, ordonnance de derniere volonté & autrement, en quelque sorte que ce soit, & que leurs parens & autres auxquels ils en auront disposé, & auxquels ils écherront *ab intestat* ou autrement, soit qu'ils soient de-

meurans en ce Royaume ou audict pays d'Ecosse, lorsque ladicte donation ou succession écherra, leur puissent succéder, prendre & appréhender la jouissance de leurs biens, tout ainsi que s'ils étoient originairement natifs de cedict Royaume ; pourvu que ceux qui testeront, ou décéderont *ab intestat*, soient Regnicoles, comme plus au long contiennent lesdictes Lettres. Conclusions du Procureur Général du Roi ; la matiere mise en délibération, ladicte Cour a arrêté & ordonné que lesdictes Lettres seront enregistrées ès Registres d'icelle, oüi le Procureur Général du Roi, sans que les Ecossois demeurans en ce Royaume soient privés desdictes Lettres en quittant la dicte demeure. Fait en Parlement ce dernier jour de Juillet mil cinq cens quatre-

vingt-dix-neuf. *Signé*, VOISIN, avec paraphe.

LETTRES-PATENTES DE LOUIS XIII, pour confirmer les Priviléges des Ecossois en France en l'an 1612.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous présens & à venir, Salut. Nos prédécesseurs Rois, même le feu Roi Henri le Grand, notre très-honoré Seigneur & pere (que Dieu absolve) par ses Lettres-Patentes de l'année mil cinq cent quatre-vingt-dix-neuf, vérifiées en nostre Cour de Parlement à Paris, auroit voulu & ordonné par plusieurs grandes considérations contenues en icelles, que ceux de la Nation Ecossoise qui habiteroient & demeureroient ci-après en cettui nostre

Royaume puiſſent accepter, tenir & poſſéder tous & chacuns les bénéfices, dignités & offices Ecclésiaſtiques, dont ils pourroient juſtement eſtre pourvus, en prendre la poſſeſſion, fruits & revenus, acquérir dans ledict Royaume, pays, terres & Seigneuries de noſtre obéiſſance, tous biens, tant meubles qu'immeubles, les tenir & poſſéder, enſemble ceux qui leur pourroient écheoir par teſtament, donation ou autrement, tout ainſi qu'ils pourroient faire s'ils étoient originairement natifs de noſtredict Royaume, aux charges & conditions & ainſi qu'il eſt plus au long porté & ſpécifié par leſdictes Lettres & vérifications d'icelles; en conſéquence deſquelles noſtre très-cher & bien-amé Guillaume Moriſſon, Ecoſſois, fils de Jean Moriſſon, & d'Elizabeth Gray, auſſi

Ecossois, ses pere & mere, en leur vivant demeurans à la Ville de Glasgo, s'étant retiré dudict Pays & habitué trente ans en nos villes de Rouen & Dieppe, Nous a fait très-humblement supplier & requérir, le faire jouir du contenu esdictes Lettres, sous le Bénéfice & grace desquelles il a abandonné ledict Pays pour vivre & mourir en cetuy Royaume sçavoir faisons, que voulant conserver & maintenir les subjets du Royaume d'Ecosse ès franchises, priviléges & libertés à eux concédés par nosdicts Prédécesseurs, & à leur exemple favorablement les traiter, & icelui Guillaume Morisson. Pour ces causes & autres à ce nous mouvans, en conséquence desdictes premieres Lettres, desquelles la copie extraite du Greffe de nostredicte Cour de Parle-

ment à Paris, eſt ci-attachée ſous le contre-Scel de notre Chancellerie, avons permis & accordé de notre grace ſpéciale, pleine puiſſance & autorité Royale, permettons & accordons, voulons & nous plaît, que conformément eſdictes Lettres & vérifications d'icelles il puiſſe s'habituer & demeurer en cettui noſtre Royaume, pays, terres & Seigneuries de noſtre obéiſſance, y acquérir tous & uns chacuns les biens, tant meubles qu'immeubles qu'il voira bons eſtre, les tenir & poſſéder, enſemble ceux qui pourront lui écheoir, compéter & appartenir, ſoit par ſucceſſion, donation ou autrement, & en ordonner & diſpoſer par teſtament & ordonnance de derniere volonté, donation faite entre vifs & en quelque ſorte que ce ſoit, & que ſes héritiers ou autres

auxquels ils écheront *ab intestat* ou autrement, soit qu'ils soient demeurans en nostredict Royaume, ou qu'ils soient audict Pays d'Ecosse, lorsque ladicte succession ou donation échoira, lui puisse succéder, prendre & appréhender la possession & jouissance desdicts biens, tout ainsi qu'ils feroient ou faire pourroient, s'ils étoient originaires & natifs de nostredictRoyaume & Pays, pourvu qu'ils soient Regnicoles, sans que nostre Procureur-Général ou autres nos Officiers puissent dorénavant prétendre leursdicts biens à nous acquis par droit d'Aubaine, ni aussi que toutes choses faites à ce contraires du contenu desPrésentes, puissent pour l'avenir empêcher l'effet d'icelles, ou qu'il soit besoin par lui obtenir autre dispense ou déclaration que ces Présentes. Et de

tout ce que dessus l'avons habilité & dispensé, habilitons & dispensons par cesdites Présentes, sans qu'il soit tenu, pour raison de ce, à nous payer ni à nos Successeurs aucune finance ou indemnité; de laquelle, à quelque valeur ou estimation qu'elle soit ou puisse monter, nous les avons en considération de ce que dessus quitté & déchargé, quittons & déchargeons par ces Présentes. Si donnons en mandement à nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Gens de nos Comptes à Paris & à Rouen, Trésoriers généraux de France à Paris & à Rouen ou leurs Lieutenans, & à chacun d'eux en droit soi premier sur ce requis, & à tous nos autres Baillifs, Sénéchaux, Prévôts, & autres nos Justiciers & Officiers, ou leurs Lieutenans

présens & à venir, & à chacun d'eux, ainsi qu'il appartiendra, ces Présentes faire enregistrer, & du contenu faire jouir & user pleinement & paisiblement ledict Guillaume Morisson & ses Successeurs, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens au contraire : CAR tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous avons fait mettre notre Scel à cesdites Présentes, sauf & en autres choses nostre droit & l'autrui. DONNÉ à Paris au mois d'Octobre, l'an de grace mil six cens douze, & de notre Regne le troisiéme. *Signé*, LOUIS ; & sur le repli, par le Roi, la Reine, Régente-Mere présente. *Signé*, POTIERS en paraphe ; à côté, & au-dessous visées & scellées du grand Sceau de cire verte, en laçet de soie rouge & verte.

EXTRAIT des Regiſtres du Parlement de Paris.

Regiſtrées, oüi le Procureur Général du Roi, pour joüir par l'Impétrant de l'effet & contenu d'icelles, à la charge que ledit Impétrant ſera tenu obtenir & favoriſer audict Seigneur un Brief de noſtre Saint Pere le Pape dans ſix mois prochenement venant, par lequel Sa Sainteté accordera qu'avenant vaccation par mort, réſignation ou autre des bénéfices dont il pourra eſtre pourvu en ce Royaume & Pays étant à la nomination & repréſentation dudit Seigneur, il ne ſera pourvu à iceux par Sa Sainteté, ſans la nomination, *placet*, ou conſentement dudict Seigneur Roi, & que pour raiſon deſdicts Bénéfices, il

ne fera tirer ni convenir les ſujets du Roi en Cour de Rome ; ains à cauſe d'iceux ſi ſe meut procès, il les pourſuivra en cedit Royaume pardevant les Juges auſquels la connoiſſance en appartiendra, & autres, à la charge que l'Impétrant ne pourra eſtre pourvu d'Evêché, Archevêché ou Abbaye de Chef-Ordre, ni autres Vicairies en forme deſdits Bénéfices deſquels il pourra eſtre pourvu en ce Royaume, comme naturel François. A Paris en Parlement, le quinziéme jour de Décembre mil ſix cens douze. *Signé*, DU TILLET, avec ſcel & paraphe ; & ſur le repli eſt encore écrit, Regiſtré au Greffe du Tréſor, oüi & à ce conſentant le Procureur Général du Roi, pour jouir par l'Impétrant de l'effet & contenu d'icelles, aux charges & conditions portées par

l'Arreſt de la Cour. Fait à Paris, ce deuxiéme Décembre mil ſix cens douze. *Signé*, LANNIER, avec paraphe.

ARREST DU CONSEIL D'ETAT DU ROI LOUIS XIV.

En faveur des Ecoſſois en France.

SUR ce qui eſt repréſenté au Roi en ſon Conſeil, la Reine Régente, ſa Mere, préſente, que dès l'année ſept cent quatre-vingt-neuf, Charlemagne regnant en France, & Achaius en Ecoſſe, l'alliance & confédération ayant été faite entre les deux Royaumes, offenſives & défenſives, de Couronne à Couronne, de Roi à Roi, & de Peuple à Peuple, ainſi qu'il eſt porté par la Charte, dite la Bulle d'or, elle auroit été juſqu'à préſent continuée ſans interruption, &

été ratifiée par tous Rois, succeſſeurs dudit Charlemagne, avec des avantages & prérogatives ſi particulieres, que non-ſeulement les Ecoſſois ſont en poſſeſſion d'acquérir & poſſéder des biens meubles & immeubles, & des Bénéfices en France, & les François en Ecoſſe, ſans prendre aucunes Lettres de naturalité, mais encore il auroit été accordé auſdits Ecoſſois de ne payer que la quarte des droits de la Doüane des marchandiſes qu'ils tranſportent audit Royaume d'Ecoſſe, priviléges dont ils ont toujours joui & jouiſſent encore à préſent; que même, quelques ruptures qu'il y ait eu entre les Couronnes de France & d'Angleterre depuis l'union du Royaume d'Angleterre & celui d'Ecoſſe, les François n'ont laiſſé d'être traités par les Ecoſſois comme amis & con-

fédérés, & notamment en l'année mil six cent vingt-six que les François en Ecosse, & les Ecossois en France, eurent réciproquement main-levée de leurs marchandises, pendant que celles des François en Angleterre, & celles des Anglois en France, furent confisquées, & qu'il n'a jamais été fait de différence ni de distinction dans ce Royaume entre les Sujets naturels de Sa Majesté & lesdits Ecossois : C'est pourquoi le feu Roi, d'heureuse mémoire, ayant par sa Déclaration du mois de Janvier mil six cent trente-neuf ordonné, qu'il seroit fait des taxes sur tous les Etrangers de sondit Royaume, Sa Majesté auroit, par Arrest de son Conseil du onze Mai audit an, exempté & déchargé tous les Ecossois demeurans en icelui, leurs enfans, descendans,

& héritiers, de toutes les taxes faites ou à faire sur les Etrangers; en conséquence de ladite Déclaration, Arrests & rolles des taxes expédiées sur ce sujet, voulant que, si aucun Ecossois y avoit été compris, soit en la Ville de Paris ou autres de son Royaume, ils en fussent tirés sans difficulté, en vertu des mêmes Arrêts, nonobstant toutes Lettres, Déclarations, Arrêts, ou autres choses à ce contraires, au préjudice de quoi ceux qui ont traité des taxes ordonnées être faites sur tous les Etrangers demeurans en cedit Royaume, en vertu des Lettres & Déclaration du mois de Janvier dernier, n'auroient laissé de comprendre dans les rolles qu'ils ont fait expédier en exécution d'icelles, quelques particuliers de la Nation Ecossoise parmi les autres étrangers,

ſans exprimer leurs pays & qualités ; ce qui étant abſolument contraire à l'intention de Sa Majeſté qui veut & entend entretenir inviolablement ladite confédération & alliance avec leſdits Ecoſſois, & les maintenir en tous les droits, priviléges & prérogatives à eux accordés par les Rois, ſes prédéceſſeurs, & qu'il a ratifiés depuis ſon avenement à la Couronne : Le Roi étant en ſon Conſeil, la Reine Régente, ſa Mere, préſente, a déchargé & décharge tous & chacuns les Ecoſſois demeurans en ſondit Royaume, de la taxe ſur eux faite en qualité d'étrangers. Fait Sa Majeſté défenſes à tous Huiſſiers ou Sergens de les contraindre pour raiſon de ce, à peine de mille livres d'amende, & de tous dépens, dommages & intérêts, &c. Fait au Conſeil d'Etat

d'Etat du Roi, S. M. y étant, la Reine Régente, sa Mere, présente, tenu à Fontainebleau, le neuf Septembre mil six cent quarante-six. *Signé*, LE TELLIER.

PRIVILÉGES DES MARCHANDS trafiquans en France, accordés par le Roi François I. en 1518.

FRANÇOIS, par la grace de Dieu, Roi de France : sçavoir faisons à tous présens & à venir, que Nous voulant traiter favorablement les sujets de nostre très-cher & très-amé Frere, Cousin & Allié le Roi d'Ecosse, en faveur de la grande & ancienne alliance étant entre nous & lui, & des grands & recommandables services que ceux de la Nation Ecossoise ont faits à la Couronne de France,

Pour ces causes, & pour leur donner plus grande occasion de continuer, & pour autres considérations à ce nous mouvant, & inclinant à la Requeste de nostre très-cher & très-amé Cousin, le Duc d'Albanie, Régent & Gouverneur d'Ecosse, avons tous & chacuns les Marchands Ecossois qui sont & seront ci-après Marchands, fréquentans & conversans en cettuy nostre Royaume, affranchis, quittés & exemptés, affranchissons, quittons & exemptons de nostre grace spéciale, pleine puissance & autorité Royale, par ces Présentes signées de nostre main, perpétuellement & à toujours, de la nouvelle imposition de douze deniers tournois pour livre qui se leve en la Ville de Dieppe sur les marchandises foraines, outre la somme de quatre deniers tournois

pour livre, qui a été d'ancienneté cueillie & levée sur ladite marchandise foraine. Si donnons en Mandement par ces mêmes Présentes, à nos amés & féaux les Gens de nos Comptes & Trésoriers de France, & à tous nos autres Justiciers, ou à leurs Lieutenans présens & à venir, & à chacun d'eux, comme à lui appartiendra, que de nos présentes graces, affranchissement, quittance & exemption, ils fassent, souffrent & laissent lesdicts Marchands Ecossois & leurs successeurs qui sont & seront Marchands & fréquentans notredict Royaume, jouir, & user pleinement & paisiblement, perpétuellement & à toujours: Car tel est notre plaisir, nonobstant quelconques Ordonnances, restrictions, Mandemens, & défenses à ce contraires. Et afin que ce

soit chose ferme & stable à toujours, Nous avons fait mettre nostre scel à cesdites Présentes, sauf en autres choses nostre droit, & celui d'autrui en toutes. DONNÉ à Amboise au mois de Mai, l'an de grâce mil cinq cent dix-huit, & de notre Regne le quatriéme.

En 1554 pareils Priviléges concédés par Henri II, Roi de France, dans les mêmes termes & dispositions, ont été confirmés en 1599 par Henri IV, & soutenus d'une Jurisprudence invariable jusqu'à présent, ainsi qu'on l'a vu dans les Lettres qui sont à la tête des Preuves.

FIN.



